

**PREMIER MINISTRE**  
**Haut Conseil de la**  
**coopération internationale**



**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**3, avenue de Lowendal**  
**75007 Paris**

**RAPPORT ANNUEL 2007-2008**

**Février 2008**



**HCCI**

3, avenue de Lowendal – 75007 Paris  
tél. : 01 43 17 45 90 - fax : 01 43 17 46 39



**PREMIER MINISTRE**  
**Haut Conseil de la**  
**coopération internationale**

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**3, avenue de Lowendal**  
**75007 Paris**

**RAPPORT ANNUEL 2007-2008**

**Février 2008**





## SOMMAIRE

	Page
<b>INTRODUCTION</b> .....	5
<b>RAPPORT D'ACTIVITE 2007</b> .....	9
<b>A. Le HCCI dans l'actualité de la coopération internationale</b> .....	9
1. Avant et après l'élection présidentielle .....	9
2. Les accords de Partenariat économique Europe-ACP .....	11
3. La situation humanitaire au Darfour .....	11
4. L'évolution de l'assistance technique .....	11
5. La révision de la stratégie santé de la coopération française .....	12
<b>B. Le programme de travail triennal</b> .....	12
6. Les politiques d'aide .....	12
7. La formation professionnelle .....	13
8. La coopération décentralisée .....	13
9. Enseignement supérieur et recherche .....	14
10. Economie et développement .....	14
11. Urgence et post-crise .....	15
12. Coopération et migrations internationales .....	16
13. La diversité culturelle .....	16
14. Droits et développement .....	16
<b>C. La sensibilisation de l'opinion publique</b> .....	16
15. Education au développement .....	17
16. Partenariat entre le HCCI et la Semaine de la solidarité internationale (SSI) ..	17
17. Prix de la coopération internationale .....	17
18. Le site internet .....	18
<b>ANNEXES</b> .....	19
1. Rencontres et événements .....	21
2. Les membres .....	23
3. Le secrétariat .....	25
4. Programme de travail triennal .....	27
5. Les nouveaux métiers de la coopération : de l'assistance technique à l'expertise internationale <i>Colloque international HCCI / FCI des 4 et 5 juillet 2007 au CCI Kléber</i> .....	33
6. La dimension économique de la coopération décentralisée dans la perspective de développement local du partenaire <i>Journée de restitution d'enquête, le 19 octobre 2007, au Futuroscope</i> .....	41
7. Formation professionnelle et coopération : mobiliser tous les acteurs <i>Colloque HCCI / AFD du 13 novembre à l'UNESCO à Paris</i> .....	43

8. Equité et développement. Des pratiques de mise en œuvre de l'équité <i>Forum international des 6 et 7 novembre 2007 au ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi</i> .....	47
9. Personnalités entendues par le HCCI en commission .....	55
10. La Semaine de la solidarité internationale .....	59
11. Pour mener à son terme la réforme de la coopération française <i>Avis adopté en assemblée plénière le 9 mai 2007 – La réponse du Président de la République</i> .....	61
12. Trois priorités urgentes pour la coopération française : s'ancrer dans une dynamique européenne, s'entendre sur la place et le rôle du co-développement, assurer un financement durable <i>Avis adopté en assemblée plénière le 21 juin 2007</i> .....	71
13. La révision de la stratégie sectorielle santé de la coopération française <i>Avis adopté en assemblée plénière le 21 novembre 2007</i> .....	79
14. Pour des accords de partenariat économique utiles au développement <i>Avis adopté en assemblée plénière le 21 novembre 2007</i> .....	83
15. Pour rendre plus cohérente, plus intelligible et plus efficace notre aide au développement <i>Avis adopté en assemblée plénière le 6 février 2008</i> .....	89
16. Pour une stratégie de coopération en faveur de la formation professionnelle dans les pays en développement <i>Avis adopté en assemblée plénière le 6 février 2008</i> .....	97
17. Cinq grandes interrogations <i>Série de questions issues du séminaire "Coopération internationale : les enjeux du quinquennat" du 19 janvier 2007, Musée du Quai Branly à Paris</i> .....	105
18. Pour le maintien des capacités d'assistance humanitaire au Darfour <i>Recommandation adoptée en assemblée plénière le 8 mars 2007</i> .....	109
19. Les relations des universités avec les pays en développement - Synthèse <i>Rapport d'enquête lié au travaux de la commission HCCI Enseignement supérieur et recherche, septembre 2007</i> .....	111
20. La dimension économique de la coopération décentralisée dans la perspective de développement local du partenaire <i>Résumé de la synthèse</i> .....	117
21. Prix de la coopération internationale : fiches de présentation des lauréats .....	121
22. Courrier commun HCCI-CCD aux écoles de journalisme, du 4 avril 2007 .....	127
23. Note du 12 avril 2007 du président Pelletier au président de l'IRD .....	129
<b>SIGLES ET ACRONYMES</b> .....	133

## INTRODUCTION

### Construire une intelligence collective de la coopération internationale

Dans sa préface au rapport 2006 du HCCI, Jacques Pelletier constatait une évolution rapide du paysage du développement qui, en faisant vaciller les certitudes, ouvrait la voie à d'utiles et nécessaires interrogations. Il réaffirmait les deux convictions sur lesquelles était ancrée son action à la tête du HCCI : la nécessité d'une aide publique au développement accrue pour combattre les inégalités croissantes dans le monde globalisé, et la nécessité d'un partenariat toujours plus étroit entre tous les acteurs de la coopération française.

Jacques Pelletier nous a quittés le 3 septembre 2007 et le Gouvernement a décidé le 12 décembre, dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques, de supprimer le HCCI. Le constat dressé par le président Pelletier et ses convictions n'en restent pas moins d'une brûlante actualité.

L'année 2007 aura été marquée par la prise de conscience générale d'un nouvel équilibre du monde où s'affirment des puissances émergentes voire, s'agissant de la Chine, ré-émergente. Cette recomposition emporte de vastes conséquences que nous n'avons pas fini de percevoir. La multipolarisation de la puissance financière, industrielle et intellectuelle modifie profondément l'image que nous nous étions faite de la mondialisation, à savoir la simple diffusion des modèles occidentaux. L'élaboration d'un intérêt général planétaire (les Biens publics mondiaux) s'en trouve compliquée au moment même où sa nécessité se fait de plus en plus sentir. L'irruption de nouveaux acteurs mondiaux redessine les rapports de force, préfigure de nouvelles alliances et modifie la position géostratégique des pays les plus pauvres, singulièrement en Afrique. La fronde anti-APE<sup>1</sup> qui s'y est cristallisée n'aurait sans doute pas été possible il y a quelques années.

Cette crise des APE sur laquelle le HCCI s'est exprimé après en avoir longuement débattu<sup>2</sup>, venant après l'échec du cycle des négociations commerciales de Doha doit être méditée par-delà ses enjeux économiques. Elle pose la question de la viabilité d'une « gouvernance internationale » définie par les plus puissants. Ou, pour prendre la question par l'autre bout, de la possibilité d'une « démocratie mondiale » où les plus faibles se sentiraient représentés.

Il ne s'agit pas seulement d'un nouvel équilibre à trouver entre les pays de l'OCDE, les émergents et ceux qu'il est à nouveau légitime d'appeler le tiers-monde, mais de nouvelles formes de solidarité à inventer qui devront être à la fois intra- et internationales. Si je dois reconnaître un mérite au rapprochement effectué par la nouvelle organisation gouvernementale entre la question des migrations et celle du développement, c'est de rappeler qu'on ne peut plus penser « la pauvreté là-bas » indépendamment de « l'exclusion ici ». Non seulement « les pauvres » frappent à nos portes, mais les délocalisations, les risques de la finance mondiale créent une angoisse de la paupérisation en France même qui n'est pas sans conséquences sur le débat politique.

---

<sup>1</sup> La négociation des Accords de Partenariat Economique Europe-ACP devait s'achever au 31 décembre 2007. Voir p. 11

<sup>2</sup> « Pour des Accords de Partenariat Economique utiles au développement ». Avis du HCCI du 21 novembre 2007. Cf. annexe n° 14.

Plusieurs rapports remarquables sur la mondialisation ont été remis en 2007 au Gouvernement<sup>3</sup>. Mais je relève que si chacun d'entre eux s'efforce de définir la position de la France dans le nouveau kriegspiel mondial, aucun ne s'interroge sur notre contribution à la construction d'un système mondial de solidarité. Le tiers-monde, malgré l'évidence de l'explosion démographique africaine est le grand absent de ces réflexions, comme si l'avenir du monde et de la place de la France dans ce monde pouvaient s'envisager en laissant les plus pauvres à part, à « l'Assistance », et sans se soucier du gonflement de la « bulle carbone » en Chine ou de la destruction de la forêt amazonienne.

C'est dans ce contexte que le 9 mai 2007, avant le second tour de l'élection présidentielle, le HCCI a affirmé la nécessité de « mener à son terme la réforme de la coopération française ». Le moins qu'on puisse dire c'est que, malgré son approbation par le Président de la République<sup>4</sup>, cette initiative n'a pas été partout favorablement accueillie.

Six mois plus tard, RGPP<sup>5</sup> et Livre Blanc de la Politique étrangère aidant, il semble que cette réforme soit à l'ordre du jour. Nous n'avions donc pas tout à fait tort de prendre cette initiative et je me réjouirais de cette volonté nouvelle de changement (sous réserve bien entendu d'en connaître les principes) si son premier geste n'avait été de supprimer le HCCI.

La création d'un Conseil Stratégique est annoncée. Peu importe le nom, ce qui compte c'est que le principe de la concertation avec l'ensemble des acteurs de la coopération internationale soit préservé ; que l'administration, ou plus exactement les administrations, chargées de notre coopération continuent à dialoguer avec toutes les organisations qui, à l'échelle et dans le secteur d'activité qui sont les leurs, tissent les fils de la solidarité internationale. Le travail accompli par le HCCI, non seulement par ses 46 membres mais aussi par les centaines d'élus, militants, chercheurs, experts, professionnels, qui se sont associés à nos travaux au sein des commissions thématiques du Haut Conseil ou dans les conférences et rencontres diverses que nous avons organisées, témoigne de la richesse de ces échanges. Le rapport qu'on lira ici en donne un bref aperçu.

Ce qui doit être reconnu et traduit dans une organisation adéquate, c'est que le dialogue d'une pluralité d'acteurs de la coopération bouscule les certitudes et les routines, élargit les champs de vision et ajuste les perspectives, et enfin aide à mieux agir les uns avec les autres.

Cette reconnaissance est sans doute acquise depuis quelques années dans le domaine de l'urgence humanitaire. Il reste cependant à clarifier les rôles des uns et des autres en situation de crise. C'est le travail qu'avait engagé le HCCI avec les ONG, le ministère de la Défense et le MAEE. Mais quel statut reconnaît-on vraiment à la coopération des collectivités locales qui se structure rapidement au niveau mondial ? Peut-on se passer d'elle pour agir sur le développement des territoires ? Peut-on aborder en position de force les négociations sur les Biens Publics Mondiaux sans y associer une société civile qui a déjà compris combien les enjeux internes et internationaux sont étroitement liés ? Peut-on accompagner des progrès de la « gouvernance démocratique » chez nos partenaires sans s'appuyer sur la formidable

---

<sup>3</sup> « Mondialisation : les atouts de la France » par le Conseil d'Analyse Economique ; « Rapport pour le Président de la République sur la France et la mondialisation » par Hubert Védrine ; « Mondialisation: changeons de posture », rapport au Ministre de l'Economie, des finances et de l'emploi par le groupe de travail sur la mondialisation présidé par Pascal Morand.

<sup>4</sup> Lettre du Président de la République au président Pelletier du 29 mai 2007 – cf. annexe 11.

<sup>5</sup> Révision Générale des Politiques Publiques.



expérience du dialogue social et du paritarisme que détiennent les organisations syndicales et professionnelles, ou sur celle des collectivités territoriales ?

Il faut renforcer le partenariat entre la coopération gouvernementale et les multiples formes de la coopération non-étatique. On est en train de passer de la logique de la subvention à la notion d'opérateurs. Ce n'est pas suffisant. Il faut avancer dans une réflexion sur les « avantages comparatifs » des uns et des autres, introduire la notion de subsidiarité dans notre dispositif de coopération.

Mais au-delà, c'est une refondation collective de notre coopération internationale qui est nécessaire pour répondre à la nouvelle donne mondiale. Au moment où le « consensus de Pékin », la promesse d'une croissance économique sans démocratie, séduit de plus en plus le continent africain et bien au-delà, au moment où la Grameen Bank ouvre une filiale aux Etats-Unis pour aider les pauvres américains, les modèles anciens, paternalistes, de notre coopération doivent être profondément révisés, en France comme à l'échelle européenne. La régulation de la mondialisation, la correction de ses processus inégalitaires, sont plus que jamais nécessaires. La mondialisation hors-marché, indispensable complément de la mondialisation des capitaux, ne naîtra pas de la bonne volonté de l'introuvable « communauté internationale », mais d'une action résolue des Etats et des sociétés civiles, au Nord comme au Sud. La coopération, qui agit concrètement dans la discrétion et le long terme, en est un élément essentiel.

Pour ce qui concerne la France, ce n'est pas dans le secret de commissions administratives de la RGPP que cette nouvelle coopération s'inventera. Un « Grenelle de l'Environnement » était sans doute utile, il reste à le compléter d'un « Grenelle de la coopération internationale ». Ne pas le faire, c'est non seulement se priver du soutien de l'opinion publique française, c'est aussi renoncer aux bénéfices d'une « diplomatie non gouvernementale » de plus en plus déployée, et engagée dans une structuration en réseaux internationaux où les approches locales se confrontent à des visions globales.

La nouvelle coopération ne pourra être que multiple, fédératrice de partenariats complémentaires, étatiques et non-étatiques, basés sur un principe de paritarisme. Nous avons besoin de construire une intelligence collective de la coopération.

Cette tâche immense doit mobiliser l'ensemble de notre société. Les coopérations non gouvernementales qui se sont multipliées depuis une vingtaine d'années, parce qu'elles se confrontent aux dures réalités du terrain, ont construit un invisible mais formidable système d'apprentissage de la mondialisation. Le HCCI en constituait une sorte « d'université permanente » où l'apprentissage croisé était la règle.

Au moment où se réfléchit une nouvelle organisation de notre politique publique de coopération, je souhaite que la coopération non gouvernementale, dans l'ensemble de ses composantes, soit associée à sa définition, à ses orientations et à sa mise en œuvre.

**Charles Josselin**  
**Vice-président du HCCI**  
**Sénateur, ancien ministre**



# HAUT CONSEIL DE LA COOPERATION INTERNATIONALE :

## RAPPORT D'ACTIVITE 2007-2008

La seconde année de la troisième mandature du HCCI a été endeuillée par le décès, le 3 septembre 2007, de son président, Jacques Pelletier. Depuis cette date, la présidence par intérim a été assurée par le vice-président, le sénateur et ancien ministre Charles Josselin.

Le 12 décembre, 2007, le Conseil de modernisation des politiques publiques a décidé la suppression du HCCI et son remplacement par un Conseil stratégique de l'APD. Ce rapport portera donc sur l'année 2007 et le premier trimestre 2008 au terme duquel le HCCI devrait cesser ses activités.

\*\*\*

Rassemblant 46 membres de plein exercice (annexe n° 2), le HCCI a, en outre, associé de nombreuses compétences à ses travaux dans le cadre de ses commissions. Pendant les cinq trimestres concernés, il s'est réuni **dix fois en assemblée plénière**, a organisé **quatre-vingt cinq réunions de ses commissions thématiques** (annexe n° 9) et **onze colloques et rencontres** (annexe n° 1). Les commissions permanentes ont associé à leurs travaux des experts de nombreux milieux (administrations, associations d'élus, OING, organisations internationales, organisations socioprofessionnelles et syndicales, etc.) contribuant ainsi à décloisonner notre coopération par un dialogue suivi entre ces acteurs. Au total, ces rendez-vous ont offert des occasions de dialogue approfondi sur des thèmes précis, à plusieurs centaines d'acteurs de la coopération et leur ont permis **d'entendre deux cent vingt-cinq personnalités s'exprimer sur les sujets de la coopération internationale**.

L'activité du HCCI s'est déployée autour de son programme de travail triennal (annexe n° 4), mais également en fonction de l'actualité. Celle-ci a mobilisé le HCCI autour de deux événements : l'élection présidentielle et la réorganisation gouvernementale qui s'en est suivie, et la fin fixée pour la période de négociation des Accords de Partenariat Economique Europe-ACP.

Enfin, le HCCI a poursuivi sa mission de sensibilisation de l'opinion publique

### A. Le HCCI dans l'actualité de la coopération internationale

#### 1. Avant et après l'élection présidentielle

Soucieux d'intéresser les candidats à l'élection présidentielle aux enjeux de la coopération internationale, le président Pelletier a réuni le 19 janvier au Musée du Quai Branly, 23 spécialistes de l'aide, français et étrangers venant d'horizons variés (entreprise, recherche, politique, ONG, administration). Cette rencontre avait pour but de permettre un échange de vues approfondi entre des responsables dont les démarches et les réflexions ne se croisent qu'épisodiquement. Il a débouché sur une série de questions (annexe n° 17) intitulée « **Coopération internationale : les enjeux du prochain quinquennat** ». Ces questions étaient regroupées sous cinq grandes thématiques :

- Est-il possible de résoudre les problèmes de la société française sans répondre en même temps aux défis mondiaux ?
- Comment notre politique de coopération peut-elle s'insérer dans un véritable partenariat Nord Sud qui est la condition essentielle de son efficacité ?
- Comment renforcer la coopération et élargir ses ressources financières ?
- Comment, par-delà l'engagement personnel du Président de la République, donner à la politique française de coopération internationale une visibilité politique ?
- L'Europe doit-elle prendre le leadership de la coopération internationale pour le développement ?

Ces questions ouvraient un vaste champ de réflexions et de débats dont certaines ont été abordées dans le cadre du programme de travail. Le Haut Conseil a choisi d'en approfondir plus particulièrement quatre qu'il estimait devoir être traitées rapidement en fonction de l'installation d'un nouveau gouvernement et des inquiétudes sur les budgets de l'APD française: la poursuite et l'achèvement de la réforme de la coopération française, le financement de l'aide, le co-développement et la cohérence de l'APD et des politiques européennes

- 1.1 L'avis « *Pour mener à son terme la réforme de la coopération française* » du 9 mai 2007 a été préparé par une commission *ad hoc* présidée par Jacques Pelletier. Il a fait l'objet de débats particulièrement approfondis au cours de deux assemblées plénières du Haut Conseil. Soulignant les profondes évolutions de la coopération internationale qui « mettent en jeu la capacité de la France de s'inscrire dans une approche volontaire de la mondialisation », il estime qu'à l'occasion de la mise en place d'un nouveau dispositif gouvernemental, il faut aller jusqu'au bout de la réforme engagée en 1998 et poursuivie en 2004. Il propose de conduire à son terme le processus de délégation des opérations tout en dotant la coopération française d'un pilotage politique, et de reconnaître dans les faits le rôle et l'utilité du débat avec la société civile.
- 1.2 Dans un avis du 21 juin, *Trois priorités urgentes pour la coopération française : s'ancrer dans une dynamique européenne, s'entendre sur la place et le rôle du co-développement, assurer un financement durable*, le HCCI souligne la nécessité de lever, par la concertation, les ambiguïtés du **co-développement** confié à un ministère chargé en même temps de gérer les flux migratoires, et affirme l'intérêt de cette nouvelle forme de coopération dès lors qu'elle s'inscrit dans une stratégie unifiée de coopération partenariale.

Dans le même avis, le HCCI, conscient des menaces d'essoufflement de **l'effort budgétaire de la France en matière d'APD** (qui se sont concrétisées dans la loi de finances pour 2008), a rappelé nos engagements internationaux et les raisons de leur nécessité, mais aussi la possibilité de rendre notre aide plus efficace. Les pistes proposées alors ont été développées dans un avis spécifique examiné par le HCCI le 6 février 2008 (cf. infra).

Enfin, il réaffirme que « **L'Europe constitue le cadre approprié d'un partenariat entre les Pays de l'Union et l'Afrique** », mais a exprimé des réserves sur le processus de négociation des APE Europe-ACP tel qu'il était engagé. Compte-tenu de l'importance de cette question, il lui a consacré des réflexions plus poussées au cours du second semestre.

## 2. Les accords de Partenariat économique Europe-ACP

Les travaux de la commission Economie et Développement axés sur la question du renforcement des PME-PMI en Afrique et les auditions auxquelles elle a procédé dans ce cadre, en particulier celle de l'Association des Industriels Africains, ont, dès le premier semestre, sensibilisé le Haut Conseil à l'inquiétude ressentie par les chefs d'entreprises africains face à une ouverture rapide et insuffisamment encadrée des marchés ACP à la concurrence européenne.

Sur la proposition de Ch. Josselin, auteur d'un rapport sur les APE au Sénat, le bureau a demandé à la commission de concentrer ses travaux sur cette question dans la perspective d'un avis pris avant la date butoir des négociations du 31 décembre 2007. Cet avis a en outre été préparé par une table-ronde le 22 octobre 2007 réunissant organisations professionnelles et syndicales, représentants de l'administration et négociateurs européens sous la présidence de Ch. Josselin qui a lui-même effectué une mission d'information à Bruxelles.

L'avis « *Pour des Accords de Partenariat Economique utiles au développement* » a été adopté le 21 novembre. Il est d'autant plus remarquable qu'il ait été pris à l'unanimité que la question des APE cristallise des clivages marqués entre différentes conceptions de la libéralisation des échanges. Il appelle le gouvernement français à agir dans trois directions : pour que la négociation ne perde pas de vue l'objectif de développement des accords de Cotonou ; pour que le processus de mise en oeuvre préserve les intérêts vitaux des secteurs productifs dans les ACP, pour que des mesures d'accompagnement soient particulièrement ciblées sur les PME-PMI.

## 3. La situation humanitaire au Darfour

Le 8 mars 2007, sur la proposition de la commission Urgence et post-crise, le HCCI a adressé au Gouvernement une recommandation lui demandant d'agir, tant auprès des parties au conflit que des pays voisins et de la communauté internationale pour « **Permettre aux OING de préserver leur capacité d'assistance humanitaire au Darfour** ».

## 4. L'évolution de l'assistance technique

Rendue nécessaire par la réforme de 2004 comme par les changements intervenus dans les modes d'intervention de l'expertise internationale, la réforme de l'assistance technique française fait l'objet de nombreuses réflexions. Afin d'y associer la société civile, le HCCI a organisé conjointement avec l'agence France Coopération internationale (FCI) les 3 et 4 juillet 2007 à Paris un colloque international : « **Les nouveaux métiers de la coopération : de l'assistance technique à l'expertise internationale** »<sup>6</sup>. Cette rencontre, clôturée par le directeur de cabinet du Secrétaire d'Etat à la coopération et à la francophonie a rassemblé 47 intervenants et 200 participants appartenant à tous les milieux concernés. Les échanges ont montré que notre coopération a dû et doit encore s'adapter à une profonde mutation de l'expertise, mais aussi que cette forme d'intervention, dans la mesure où la gouvernance aura une place croissante dans les politiques de développement, est promise à un bel avenir. Un nouvel équilibre est à inventer, dans les politiques d'aide et dans leur organisation, entre

---

<sup>6</sup> Liste des participants et programme en annexe n° 5, actes consultables sur le site [www.hcci.gouv.fr](http://www.hcci.gouv.fr)

conquête de parts sur ce qui est désormais un marché et cohérence de l'action dans le temps long du développement.

## 5. La révision de la stratégie santé de la coopération française

A la demande de la direction des politiques de développement de la DGCID (MAEE), le HCCI a étudié le document intitulé « Stratégie française de coopération et d'aide au développement dans le secteur de la santé, actualisation 2007-2012 » préparé par un groupe de travail présidé par Mme Michèle Barzach, ancienne ministre de la santé. Adopté le 21 novembre 2007, l'« *Avis sur la révision de la stratégie sectorielle santé de la coopération française* » insiste particulièrement sur le besoin d'une plus grande cohérence des politiques et des programmes à l'échelle internationale et sur la priorité à accorder à la construction des systèmes nationaux de santé.

## B. Le programme de travail triennal

L'interruption anticipée de leurs travaux n'a pas permis à l'ensemble des commissions de présenter des conclusions formalisées mais toutes ont accompli un travail d'étude important.

## 6. Les politiques d'aide

L'efficacité et la pertinence de l'APD ont été examinés d'une part dans le cadre des travaux de la commission Financement du développement et, d'autre part, dans le cadre d'un forum international sur « L'équité ». En outre le HCCI, en réponse à une demande de la DGCID a produit un avis sur la révision de la stratégie sectorielle santé de la coopération française.

6.1 Les travaux de la commission Financement du développement, présidée par M. Jean-Claude Pasty, président de la section des relations extérieures du Conseil Economique et Social ont donné lieu à un document de travail « **Les besoins de l'aide publique au développement, contributions aux choix de la politique française de coopération** »<sup>7</sup>. Partant d'une analyse de l'évolution de la mondialisation et de ses conséquences pour le monde en développement, ce document fait le point sur l'APD mondiale et sa complexification croissante, puis se concentre sur l'aide française pour en décrire les forces et les faiblesses. Les travaux de la commission ont débouché un avis, adopté le 6 février 2008 : « ***Pour rendre plus cohérente, plus intelligible et plus efficace notre aide au développement*** » qui rappelle la nécessité de poursuivre l'effort pour l'augmentation de l'aide mais aussi d'en améliorer la définition, de clarifier ses objectifs, en particulier en présentant au Parlement un document d'orientation stratégique, d'améliorer sa prévisibilité et de définir clairement le sens de nos contributions aux organismes multilatéraux.

6.2 Un **Forum International « Equité et développement. Des pratiques de mise en œuvre de l'équité »** a été organisé les 6 et 7 novembre 2007 au MEFE<sup>8</sup>. Cette

---

<sup>7</sup> Consultable à partir du 20 mars 2008 sur le site [www.hcci.gouv.fr](http://www.hcci.gouv.fr)

<sup>8</sup> Ordre du jour et liste des participants en annexe n° 8, actes consultables sur le site [www.hcci.gouv.fr](http://www.hcci.gouv.fr)

manifestation qui a rassemblé 150 participants a été organisée avec les administrations françaises (MAEE/DGCID, MEFE/DGTPE, AFD), l'OCDE (Centre de développement), la Banque Mondiale et l'appui du réseau IMPACT. Elle avait pour objectif de poursuivre la réflexion sur les inégalités, la croissance et l'équité initiée lors de la parution des deux rapports : sur le développement dans le monde de la Banque mondiale (2006) intitulé « Equité et développement » et sur le développement humain du PNUD (2005). Il s'agissait de voir, à partir de cas concrets, selon quelles modalités il était possible d'introduire un principe d'équité dans la conception et la mise en œuvre de politiques publiques visant à réduire la pauvreté et, dans ce but, de lutter contre les différentes formes d'inégalités.

## 7. La Formation Professionnelle

Ce sujet a fait l'objet des travaux d'une commission présidée par M. Jean-François Bernardin, président de l'Assemblée permanente des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie, et d'un colloque « **Formation professionnelle et coopération : mobiliser tous les acteurs** »<sup>9</sup> organisé à l'UNESCO le 13 novembre 2007 conjointement avec l'AFD dans le cadre de deux journées intitulées « Formation professionnelle, développement et coopération »<sup>10</sup>.

Ce colloque, clôturé par J.-F. Bernardin et par le Directeur de cabinet du Secrétaire d'Etat à la coopération et à la Francophonie, a réuni 250 participants du Nord et du Sud, appartenant tant aux sphères gouvernementales qu'aux sociétés civiles, spécialistes ou non de la formation et de l'éducation. La présence active de nombreux représentants des diasporas attestait de l'importance du sujet pour une politique de co-développement et de gestion concertée des flux migratoires.

L'ensemble de ces activités a permis l'adoption d'un avis le 6 février 2008 : *Pour une Stratégie de coopération en faveur de la formation professionnelle dans les pays en développement*. Celui-ci encourage le Gouvernement, au moment où il s'apprête à réexaminer la stratégie de coopération éducative de la France, à accorder une priorité à la formation professionnelle, condition d'un développement économique et social équilibré et complément indispensable des systèmes éducatifs. Il est accompagné d'un document « Principales orientations pour l'intervention de la coopération française dans le domaine de la formation professionnelle » élaboré par la commission thématique et d'un « Recueil d'exemples de coopération » dans ce domaine<sup>11</sup>.

## 8. La coopération décentralisée

La commission, présidée par M. Denis Brunet, vice-président du Conseil général de la Vienne, s'est intéressée à la dimension développement économique des coopérations décentralisées. Elle a recensé des actions conduites par une cinquantaine de collectivités locales françaises de tailles diverses<sup>12</sup>. Cette enquête montre, s'agissant des coopérations avec

---

<sup>9</sup> Ordre du jour et participants en annexe n° 7, actes consultables sur le site [www.hcci.gouv.fr](http://www.hcci.gouv.fr)

<sup>10</sup> La première journée : « La Formation professionnelle au cœur du développement » était organisée par le Groupe d'Experts Formation professionnelle (GEFOP), réseau international d'experts lancé en 2005 à l'initiative de l'AFD.

<sup>11</sup> Documents consultables sur le site [www.hcci.gouv.fr](http://www.hcci.gouv.fr)

<sup>12</sup> Questionnaire, réponses et synthèse consultables sur le site [www.hcci.gouv.fr](http://www.hcci.gouv.fr)

les pays en développement, un souci croissant d'appui au développement économique du partenaire (formations, aides à la production et à la commercialisation). C'est donc, au-delà des actions traditionnelles de solidarité et de renforcement institutionnel, un nouveau champ d'action de la coopération décentralisée qui est en train de se structurer.

Cette enquête a donné lieu à un séminaire de restitution, « **La dimension économique de la coopération décentralisée dans une perspective de développement local** » le 19 octobre 2007 à Poitiers qui a suscité l'intérêt de nombreuses collectivités et organisations de coopération décentralisée.

## 9. Enseignement supérieur et recherche

La commission, présidée par M. Bernard Bosredon, président de l'Université Paris III et vice-président de la Conférence des Présidents d'Université (CPU), a centré sa réflexion sur le thème de l'efficacité de la coopération universitaire et scientifique avec les PED. Elle s'est attachée à recenser et analyser les relations des établissements d'enseignement supérieur et de recherche français avec ces pays. Une deuxième phase aurait dû déboucher sur des propositions d'orientation de notre coopération dans ce domaine.

A cette fin, elle a conduit une enquête en lien avec la CPU auprès de 75 universités françaises qui a permis d'établir un recueil de 90 fiches qui rassemblent les coopérations recensées par pays et un « **Rapport d'analyses par zone géographique et par pays** »<sup>13</sup>. Ce rapport a fait l'objet d'une restitution aux universités organisée conjointement avec la CPU le 21 septembre 2007. Ce travail doit être complété par un recueil d'exemples de coopérations réussies.

En liaison avec l'Académie des sciences, le HCCI s'est efforcé de sensibiliser la Commission européenne à la double nécessité de mieux associer le monde en développement à ses programmes en faveur de la recherche et de prendre en compte l'enseignement supérieur et la recherche dans ses programmes d'APD<sup>14</sup>. Pour compléter cette démarche, la commission a rédigé une contribution aux questions posées **par le Livre vert de la Commission européenne sur « l'Espace européen de la recherche, nouvelles perspectives »** sous le titre: "S'ouvrir au monde : la coopération internationale dans les sciences et les technologies"<sup>15</sup>.

Le HCCI a enfin accompagné la réflexion en cours sur la stratégie de recherche pour le développement<sup>16</sup> et son organisation, en particulier en consacrant une de ses assemblées plénières à l'audition des présidents de l'IRD et du CIRAD<sup>17</sup>.

## 10. Economie et développement

Présidée par M. Thierry Chambolle, représentant du monde de l'entreprise, la commission économie et développement a axé ses travaux sur la question du développement des PME-

---

<sup>13</sup> Synthèse en annexe, rapport et fiches consultables sur le site [www.hcci.gouv.fr](http://www.hcci.gouv.fr)

<sup>14</sup> Compte-rendu de sa mission à Bruxelles et de sa contribution au « Livre vert de l'espace européen de la recherche » en annexe n° 19.

<sup>15</sup> Contribution consultable sur le site [www.hcci.gouv.fr](http://www.hcci.gouv.fr)

<sup>16</sup> Lettre du président Pelletier au président de l'IRD en annexe n° 24.

<sup>17</sup> Assemblée plénière du 31 mai 2007. Compte-rendu consultable sur le site [www.hcci.gouv.fr](http://www.hcci.gouv.fr)



PMI en Afrique. Une séance plénière du HCCI, marquée par l'audition de M. Michel Rocard, a été consacrée à cette question<sup>18</sup>. A l'occasion du **Forum Afrique-Avenir** organisé à l'initiative du Président de la République, le HCCI a accueilli le 13 février 2007 quinze chefs d'entreprises africains qui ont pu exposer leur vision du développement des PME en Afrique ainsi que les obstacles auxquels celui-ci se heurte<sup>19</sup>.

La commission Economie et développement a préparé un rapport et des recommandations consacrés aux « **Dispositifs d'appui des coopérations française et européenne en faveur des PME-PMI d'Afrique subsaharienne** »<sup>20</sup>. Après avoir traité de l'accès au marché et de la concurrence à travers la question des APE (cf. supra), ces recommandations, qui doivent être présentées à l'assemblée plénière du 19 mars 2008, examinent les problèmes de financement des entreprises, en particulier dans le segment de la méso-finance, et insistent sur la nécessité de renforcer et mieux coordonner les actions de conseil et de renforcement des capacités en faveur des entrepreneurs.

## 11. Urgence et post-crise

La commission, présidée par M. Benoît Miribel, directeur de la Fondation Mérieux, a organisé sa réflexion autour de trois thèmes qui ont donné lieu à autant de groupes de travail. Un quatrième thème a été étudié, l'éducation en situation d'urgence, mais n'a pu déboucher sur un avis compte-tenu de l'interruption anticipée des travaux. Le ministère de la Défense a été étroitement associé à ses travaux. Sa Direction des Affaires stratégiques (DAS) a commandé trois études qui sont co-pilotées par la commission.

### 11.1 *Le paradigme de la sécurité*

Le groupe de travail, auquel était associé étroitement le ministère de la Défense, a organisé un dialogue entre militaires et ONG qui permet à chacun de mieux comprendre les mandats et les logiques d'intervention de chacun en situation de crise et d'en tirer des conclusions opérationnelles, devrait être pérennisé au-delà du HCCI. Ses travaux feront l'objet d'une restitution le 18 mars 2008 à Paris.

### 11.2 *La gouvernance des acteurs*

Le groupe s'est particulièrement consacré au pilotage de deux études de la DAS sur la réforme humanitaire de l'ONU (intégration des activités humanitaires dans l'agenda politico-militaire) et sur la gouvernance des acteurs (concurrence ou complémentarité des logiques en situation de crise). Ce point sera également abordé lors du séminaire de restitution le 18 mars au Centre Kléber.

### 11.3 *Les crises endémiques*

Le groupe a piloté quatre études de terrain<sup>21</sup>. Elles serviront à l'élaboration d'un rapport sur **L'action de la communauté internationale dans les situations de crise endémique** qui sera publié en juin 2008, lors d'une conférence à la Sorbonne.

---

<sup>18</sup> Assemblée plénière du 31 mai 2007. Compte-rendu consultable sur le site [www.hcci.gouv.fr](http://www.hcci.gouv.fr).

<sup>19</sup> Compte-rendu consultable sur le site [www.hcci.gouv.fr](http://www.hcci.gouv.fr)

<sup>20</sup> Consultable sur le site [www.hcci.gouv.fr](http://www.hcci.gouv.fr) à partir du 20 mars 2008

<sup>21</sup> Etudes Birmanie et Somalie disponibles sur le site [www.hcci.gouv.fr](http://www.hcci.gouv.fr)

## 12. Coopération et migrations internationales

Présidée par M. Chansamone Voravong, président du FORIM, la commission s'est attachée, à travers de nombreuses auditions, à mieux identifier le champ nouveau ouvert par le rapprochement de la problématique des migrations et celle de la coopération, et à mettre en valeur l'apport des migrants aux politiques de développement. Son rapport n'a pu être finalisé du fait de l'interruption anticipée de ses activités.

## 13. La diversité culturelle

La commission, présidée par le sénateur Yves Dauge, a principalement mis l'accent sur la culture comme pilier du développement qui apparaît comme déterminant fondamental de la performance économique. Elle s'est attachée à examiner les conditions de mise en œuvre de la Convention sur la protection de la diversité des expressions culturelles adoptée par la Conférence générale de l'Unesco en octobre 2005, qui a permis à la communauté internationale de se donner un corpus de définition de la diversité culturelle.

Elle a insisté sur le rôle que devrait jouer la France dans cette phase de mise en œuvre après celui qu'elle a tenu dans la phase de préparation et d'adoption de cette convention. Elle a aussi sensibilisé les services de la Commission à Bruxelles à la place qu'elle devrait prendre, comme bailleur de fonds, dans les organismes de mise en œuvre de la Convention en tant que partie à ladite Convention.

## 14. Droits et Développement

Présidée par M. Yves Berthelot, président du CFSI, la commission a examiné la place réservée aux DESC (droits économiques, sociaux et culturels) dans les politiques de développement. Rappelant que les droits de l'homme, qu'ils soient civils ou politiques, ou qu'il s'agisse des DESC, sont indivisibles, elle a pu constater que cette approche par les droits se trouvait en décalage tant par rapport aux ODM qui guident aujourd'hui les politiques de coopération que par les recommandations en matière de gouvernance qui abordent le respect des droits de manière globale et non en termes de droits de la personne. Elle soumettra à l'assemblée plénière du 19 mars 2008 des « **Recommandations sur les DESC dans les politiques de développement** »<sup>22</sup>, mettant en évidence les multiples canaux par lesquels la France peut agir pour mettre en harmonie son discours et ses pratiques pour le respect des droits.

### C. La sensibilisation de l'opinion publique

Cette mission a été coordonnée par une commission présidée par M. Jean-Pierre Dardauid, président de Frères des Hommes.

---

<sup>22</sup> Consultable sur le site [www.hcci.gouv.fr](http://www.hcci.gouv.fr) à partir du 20 mars 2008

## 15. Education au développement

Préoccupée du traitement globalement insatisfaisant réservé par la presse aux questions de développement (misérabilisme, effets de mode, etc.), la commission a engagé une démarche commune avec le groupe de travail « Education au développement » de la Commission coopération et développement (CCD). Des contacts pris avec neuf écoles de journalisme reconnues par la profession<sup>23</sup> ont confirmé l'intérêt de ces écoles pour une collaboration concrète autour des enjeux du développement et de la mondialisation.

## 16. Partenariat entre le HCCI et la « Semaine de la solidarité internationale » (SSI)

Le HCCI a financièrement contribué, en 2007 comme l'année précédente, à la réalisation des reportages spécialement effectués dans les pays du Sud à l'occasion de la SSI : au Niger, au Vietnam, à Madagascar et en Inde pour **France 3**, en Casamance, en Palestine et au Niger pour **Ouest-France**. L'implication de ces deux partenaires habituels du Haut Conseil à l'occasion de la SSI atteint désormais un niveau remarquable : 3h18 d'antenne et plus de 25 millions de téléspectateurs pour France 3, 400 coupures de presse, toutes formes confondues – reportage, agenda, annonce d'événement – , pour Ouest-France.

La commission s'est notamment félicitée de voir la mobilisation gagner toutes les régions de France 3, ainsi que de l'implication directe de la rédaction nationale. Elle a souhaité que la collaboration exemplaire de cette chaîne de télévision avec Ouest-France dans le « Grand Ouest » fasse école, et préconisé à cet effet un contact avec d'autres titres de la Presse quotidienne régionale<sup>24</sup>.

## 17. Prix de la coopération internationale

Le HCCI a décerné ses prix annuels de la coopération. Le jury, présidé par M. Kofi Yamgnane, membre du HCCI et ancien ministre, a distingué, pour 2007, des actions exemplaires de solidarité internationale conduites par des ONG ou des collectivités territoriales :

- un « *prix de la solidarité internationale* », doté de 15 000 € à l'ONG à « **Initiative développement** » pour un programme d'appui aux écoles primaires à **Jean-Rabel en Haïti** ;
- un « *prix des collectivités territoriales* » , doté de 15 000 € à la **région Limousin** pour son partenariat technique et institutionnel avec la région de l'**Oubritenga au Burkina-Faso** ;
- Un « *prix de l'information du public sur la coopération pour le développement* », doté de 15000 € décerné, ex aequo au **Comité français pour la Solidarité Internationale (CFSI)** pour son programme d'éducation au développement « **Alimenterre** » et au **Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD)** pour sa campagne d'information sur les droits de la population rom intitulé « **Roms, gitans, manouches, citoyens à part entière** »<sup>25</sup>.

---

<sup>23</sup> Courrier en annexe n° 23.

<sup>24</sup> Bilan en annexe n° 10.

<sup>25</sup> Fiches de présentation de ces projets en annexe n° 22.

## **18. Le site internet**

Le site internet a été enrichi des documents issus des travaux du HCCI mais aussi de diverses études et articles de vulgarisation sur la coopération internationale. Il accueille 20 000 consultations en moyenne chaque mois et constitue une référence dans le domaine de la coopération. Des démarches ont été entreprises auprès du MAEE pour que son contenu soit conservé et demeure accessible à la consultation.

## ANNEXES

1. Rencontres et événements
2. Les membres
3. Le secrétariat
4. Programme de travail triennal
5. Les nouveaux métiers de la coopération : de l'assistance technique à l'expertise internationale  
*Colloque international HCCI / FCI des 4 et 5 juillet 2007 au CCI Kléber*
6. La dimension économique de la coopération décentralisée dans la perspective de développement local du partenaire  
*Journée de restitution d'enquête, le 19 octobre 2007, au Futuroscope*
7. Formation professionnelle et coopération : mobiliser tous les acteurs  
*Colloque HCCI / AFD du 13 novembre à l'UNESCO à Paris*
8. Equité et développement. Des pratiques de mise en œuvre de l'équité  
*Forum international des 6 et 7 novembre 2007 au ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi*
9. Personnalités entendues par le HCCI en commission
10. La Semaine de la solidarité internationale
11. Pour mener à son terme la réforme de la coopération française  
*Avis adopté en assemblée plénière le 9 mai 2007 – La réponse du Président de la République*
12. Trois priorités urgentes pour la coopération française : s'ancrer dans une dynamique européenne, s'entendre sur la place et le rôle du co-développement, assurer un financement durable  
*Avis adopté en assemblée plénière le 21 juin 2007*
13. La révision de la stratégie sectorielle santé de la coopération française  
*Avis adopté en assemblée plénière le 21 novembre 2007*
14. Pour des accords de partenariat économique utiles au développement  
*Avis adopté en assemblée plénière le 21 novembre 2007*
15. Pour rendre plus cohérente, plus intelligible et plus efficace notre aide au développement  
*Avis adopté en assemblée plénière le 6 février 2008*
16. Pour une stratégie de coopération en faveur de la formation professionnelle dans les pays en développement  
*Avis adopté en assemblée plénière le 6 février 2008*

17. Cinq grandes interrogations  
*Série de questions issues du séminaire "Coopération internationale : les enjeux du quinquennat" du 19 janvier 2007, Musée du Quai Branly à Paris*
18. Pour le maintien des capacités d'assistance humanitaire au Darfour  
*Recommandation adoptée en assemblée plénière le 8 mars 2007*
19. La coopération internationale dans le Livre vert sur l'Espace européen de la recherche  
*Contribution préparée sur la base des travaux de la commission HCCI Enseignement supérieur et recherche, août 2007*
20. Les relations des universités avec les pays en développement - Synthèse  
*Rapport d'enquête lié au travaux de la commission HCCI Enseignement supérieur et recherche, septembre 2007*
21. La dimension économique de la coopération décentralisée dans la perspective de développement local du partenaire  
*Synthèse de l'étude*
22. Prix de la coopération internationale : fiche de présentation des projets primés et nominés
23. Courrier commun HCCI-CCD aux écoles de journalisme, du 4 avril 2007
24. Note du 12 avril 2007 du président Pelletier au président de l'IRD

<b>RENCONTRES ET EVENEMENTS</b>
---------------------------------

**Manifestations organisées par le HCCI en 2007 et 2008**

Date	Evénement
Vendredi 19 janvier	Séminaire au Musée du Quai Branly: <i>Coopération au développement, les enjeux d'un quinquennat.</i>
Mercredi 24 janvier	Rencontre au Sénat HCCI/PNUD: <i>Pour des partenariats entre collectivités locales et les Nations Unies.</i>
Mardi 13 février	<b>Rencontre au Sénat avec 15 chefs d'entreprise africains</b> en marge du Forum Afrique Avenir.
Mardi 20 février	Cérémonie de la remise des <b>prix 2006 de la coopération.</b>
Mercredi 4 et jeudi 5 juillet	Colloque HCCI/FCI : <i>De l'assistance technique à l'expertise internationale : les nouveaux métiers de la coopération</i>
Vendredi 21 septembre	Réunion HCCI-CPU de présentation aux présidents d'université des <b>conclusions de l'enquête sur les relations des universités avec les pays en développement.</b>
Vendredi 19 octobre	Séminaire : restitution de l'enquête <i>La dimension économique de la coopération décentralisée dans la perspective de développement local du partenaire</i> (Futuroscope de Poitiers).
Lundi 22 octobre	Table ronde " <i>Les APE à M-2 : comment éviter l'impasse</i> " (Quai d'Orsay).
Mardi 6 et mercredi 7 novembre	Colloque HCCI / MAEE / MINEFE / AFD / Centre de développement de l'OCDE / Banque mondiale /Réseau Impact : <i>Equité et développement</i> (Bercy).
Mardi 13 novembre	Colloque HCCI / AFD à l'Unesco : <i>Formation professionnelle et coopération : mobiliser tous les acteurs.</i>
Mardi 6 février	Cérémonie de la remise des <b>prix de la coopération 2007</b> , au CCI Kléber

### Manifestations auxquelles le HCCI a participé en 2007 et 2008

Date	Evénement
Lundi 15 janvier	Séminaire GREMA (Groupe de recherche et d'échange sur les marchés agricoles) au Sénat. Co-financement.
Mardi 23 janvier	Démarche d'une délégation conjointe du HCCI et de l'Académie des Sciences auprès du Commissaire européen chargé de la recherche.
Mardi 3 avril	Forum mondial sur le développement de l'OCDE sur la réforme des politiques de financement du développement. Intervention du Président Pelletier.
Du 7 au 11 avril	2 <sup>o</sup> conférence de l'Observatoire de la Coopération décentralisée UE/Amérique latine (Ciudad de Guatemala). Participation d'Annie de Calan.
Mercredi 13 juin	Réunion de concertation organisée par le Président de la République en vue du Sommet du G8. Participation du président et du secrétaire général.
Jeudi 7 juin	Comité des Régions : avis sur la gouvernance adopté en session plénière (Bruxelles). Appui technique d'Annie de Calan.
17 et 18 juillet	Journées de la coopération internationale (Palais des Congrès). Stand du HCCI.
Lundi 22 octobre	Assises de la Coopération décentralisée franco-vietnamienne (Montreuil). Participation d'Annie de Calan.
Lundi 29 octobre	Remise de la Légion d'Honneur à Chansamone Voravong, Président du FORIM.
Jeudi 22 novembre	Assises de la coopération décentralisée franco-chinoise (Bordeaux). Participation d'Annie de Calan.
Jeudi 6 et vendredi 7 décembre	Assises internationales de la coopération décentralisée franco-burkinabé, à Ouagadougou. Participation de Kofi Yamgnane
Mardi 18 décembre	Colloque " <i>Commerce équitable et territoires</i> " (Angers). Participation d'Annie de Calan.
Mardi 8 janvier	Colloque de France Initiative intitulé "Soutenir le développement par la création d'entreprise – un enjeu de la coopération internationale", au Sénat. Participation d'Annie de Calan.
Vendredi 25 janvier	Séminaire préparatoire de l'IDHIL (Institut des Hautes études de l'action internationale des villes et gouvernements locaux), à Grenoble. Participation d'Annie de Calan.



<b>LES MEMBRES</b>
--------------------

**BUREAU**

**Jacques PELLETIER** †, Sénateur, ancien ministre, **président du HCCI**

**Charles JOSSELIN**, Sénateur des Côtes d'Armor, ancien ministre, **président du HCCI par interim**

**Jean-François BERNARDIN**, Président de l'Assemblée des Chambres Françaises de Commerce & d'Industrie, **président de la commission *La formation professionnelle***

**Yves BERTHELOT**, Président du CSFI (Comité français pour la solidarité internationale), **président de la commission *Droits et développement, la dimension sociale du développement***

**Bernard BOSREDON**, Président de l'Université de PARIS 3, 2<sup>ème</sup> Vice président de la Conférence des présidents d'université, **président de la commission *L'enseignement supérieur, la recherche pour le développement***

**Denis BRUNET**, Vice-président du Conseil général de la Vienne, **président de la commission *La coopération décentralisée***

**Thierry CHAMBOLLE**, Président de Agir ABCD, représentant du monde de l'entreprise, **président de la commission *Economie et développement***

**Jean-Pierre DARDAUD**, Président de Frères des Hommes, **président de la commission *Sensibilisation de l'opinion publique à la coopération au développement***

**Yves DAUGE**, Sénateur d'Indre-et-Loire, **président de la commission *La diversité culturelle***

**Luc MARTINET**, Responsable du service International et Europe à la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT)

**Benoît MIRIBEL**, Coordinateur du réseau international d'Action contre la Faim, Directeur général de la Fondation Mérieux, **président de la commission *Urgence et post-crise***

**Jean-Claude PASTY**, Membre du Conseil économique et social, Président de la section des affaires extérieures, **président de la commission *Financement du développement, politiques de coopération et prévisibilité de l'aide***

**Michel VERNIÈRES**, Professeur émérite de sciences économiques à l'Université de Paris 1, membre du GEMDEV (Groupement pour l'étude de la mondialisation et du développement)

**Chansamone VORAVONG**, Président du FORIM (Forum des organisations de solidarité internationale issues des migrations), **président de la commission *Coopération et migrations internationales***

## MEMBRES

**Élisabeth ALLES**, représentant la Ligue des droits de l'homme (LDH-FIDH)  
**Jean-Marie BELIN**, Directeur du développement européen et des affaires extérieures de FR 3  
**Jean-François BELLIARD**, premier vice-président de la Caisse Centrale de la Mutualité sociale agricole (MSA)  
**Henri BERTHOLET**, Maire de Romans-sur-Isère  
**Hélène BOUNEAUD**, conseillère confédérale à la Confédération générale du Travail (CGT)  
**Arnaud COLLIN**, représentant la section française du World Wildlife Fund (WWF)  
**Georges COUDRAY**, président du Centre international du Crédit Mutuel (CICM)  
**Lucien COUSIN**, président du Comité de Liaison des Organisations non gouvernementales de Volontariat (CLONG-Volontariat)  
**Jean-Luc DUBOIS**, représentant du Réseau IMPACT  
**Anne-Marie DUCROUX**, Première Présidente du Conseil national du développement durable  
**Bertrand DUFOURCQ**, Ancien Président de la Fondation de France  
**André DULAIT**, Sénateur  
**Christian DUPUY**, Maire de Suresnes  
**Jacques DURON**, Président du groupe de l'Union nationale des syndicats autonomes, Conseil économique et social  
**Raymond FORNI †**, Président du Conseil régional de Franche-Comté  
**Pierre GENDRE**, représentant de Force ouvrière (FO)  
**Jean-François GIRARD**, Président de l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD)  
**Daniel GRIMM**, Directeur adjoint de l'École Centrale de Paris, membre de la Conférence des grandes écoles (CGE)  
**Didier GUILLAUME**, Président du Conseil général de la Drôme  
**Jean-Paul HEIDER**, Vice-président du Conseil régional d'Alsace  
**Bruno JONCOUR**, Maire de Saint Briec  
**Agnès LAMBERT**, représentant l'Institut de recherche et d'applications des méthodes de développement (IRAM)  
**Laurent LEVARD**, délégué général de la Fédération Artisans du Monde  
**Joseph LIMAGNE**, secrétaire général de la rédaction d'Ouest-France  
**Luc MARTINET**, responsable du Service international et Europe de la Confédération française démocratique du travail (CFDT)  
**Antoine PEIGNEY**, directeur des opérations internationales de la Croix-Rouge française  
**Gilles Saint-MARTIN**, directeur des relations européennes et internationales du Centre de Coopération internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD)  
**Frédéric SANCHEZ**, président de la société Fives Lille, membre du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF)  
**André SCHNEIDER**, Député du Bas Rhin  
**Paul VERGES**, Président du Conseil régional de la Réunion  
**Edouard WATTEZ**, Consultant PNUD  
**Kofi YAMGNANE**, Fondation pour l'intégration républicaine.

<b>LE SECRETARIAT</b>
-----------------------

<i>Secrétaire général</i>	M. Gilles Carasso, Chargé de mission du ministère des Affaires étrangères et européennes
<i>Secrétaire général adjoint</i>	M. Emile-Robert Perrin, Administrateur civil hors classe du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi
<i>Secrétariat</i>	Mme Zineb Chebahi, Secrétaire administrative du ministère des Affaires étrangères et européennes  Mme Elisabeth Djukic, Secrétaire administrative du ministère des Affaires étrangères et européennes  Mme Bernadette Jourdain, Adjointe administrative du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi
<i>Conseillers</i>	Mme Marie Claude Baby, Administratrice civile hors classe du ministère de l'Education nationale  Mme Annie de Calan, Chargée de mission hors catégorie du ministère des Affaires sociales  M. Patrice Chevallier, Administrateur civil hors classe du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi  M. Didier Doucet, Chargé de mission du ministère des Affaires étrangères et européennes  M. Philippe Mignaval, Chargé de mission de 1 <sup>ère</sup> catégorie, de l'Agence française de Développement M. Michel Monfort, Chargé de mission hors catégorie – 1 <sup>ère</sup> classe, du ministère des Affaires étrangères et européennes
<i>Documentaliste</i>	M. David Cudel, Chargé de mission du ministère des Affaires étrangères et européennes
<i>Webmestre</i>	Melle Sandrine Muller, Chargée de mission du ministère des Affaires étrangères et européennes



HAUT CONSEIL DE LA

Paris, le 12 avril 2006

## COOPERATION INTERNATIONALE

**Programme de travail du HCCI****2006-2008**

Créé en février 1999, le Haut conseil de la coopération internationale a été investi de deux missions principales aux termes du décret du Président de la République du 14 novembre 2002 : permettre une concertation régulière entre les différents acteurs de la coopération internationale pour le développement, sensibiliser l'opinion publique aux enjeux de cette coopération.

L'exercice de ces missions s'effectue sur la base d'un programme de travail triennal arrêté par le Premier ministre sur proposition du Haut conseil, qui en délibère en assemblée plénière. Ce programme de travail précise les thèmes et domaines qui seront abordés par le HCCI au cours de son mandat de trois ans. C'est sur cette base que seront élaborées et adoptées des recommandations au Premier ministre dans les domaines de sa compétence, c'est-à-dire la coopération internationale pour le développement.

Le programme de travail proposé pour le troisième mandat du HCCI, de 2006 à 2008, a été élaboré après une large consultation auprès des structures et personnalités (Organisations de solidarité internationale, syndicats, etc.) membres anciens ou actuels du Haut conseil et avec les administrations concernées.

A l'issue de ces consultations, dix thématiques sont proposées pour les travaux en commission. Elles devraient déboucher sur la formulation de recommandations au gouvernement. Deux thématiques spécifiques feront l'objet de colloques au terme desquels, le cas échéant, des recommandations pourraient également être adoptées. D'une manière générale, l'ensemble de ces activités intègrera les dimensions relatives au genre, à l'environnement et à la préservation de la biodiversité, ainsi qu'à l'Europe. Le HCCI engagera d'ailleurs un travail de réflexion dans la perspective de la présidence française du conseil européen au premier semestre 2008. Le HCCI précisera le calendrier de ses travaux sur les trois années de son troisième mandat.

**I. Les travaux en commission*****1. La sensibilisation de l'opinion publique à la coopération au développement***

Au cours de son deuxième mandat (2003-2005), le Haut conseil avait adressé une recommandation au gouvernement de mettre au point une stratégie de sensibilisation de l'opinion publique à la coopération au développement. Il a alors considéré que l'importance du

budget de l'aide au développement, plus de huit milliards d'euros, et la volonté de l'accroître progressivement pour atteindre 0,7% du PIB en 2012, nécessitent un appui de l'opinion publique. A cet effet, il avait proposé un certain nombre d'orientations visant à agir dans cette direction et le Comité interministériel de la coopération internationale du développement (CICID) a décidé, le 18 mai 2005, d'élaborer une stratégie dans ce domaine en y associant le HCCI.

Outre la mise au point de cette stratégie gouvernementale, les activités de sensibilisation de l'opinion publique recouvriront également : i/ le prix de la coopération internationale, décerné chaque année par le Premier ministre au nom du HCCI et qui récompense des actions exemplaires dans ce domaine, ii/ la participation à la semaine (annuelle) de la solidarité internationale (appui à la mise en œuvre d'actions de sensibilisation avec la chaîne de télévision France 3), iii/ la semaine de la coopération et de la solidarité internationales à l'université, organisée chaque année dans une université différente. Par ailleurs, des activités de sensibilisation sont prévues avec le Centre d'accueil de la presse étrangère (CAPE) du ministère des affaires étrangères.

## ***2. La diversité culturelle***

La culture est une composante essentielle du développement d'un pays, au même titre que sa stratégie économique et sociale : c'est un élément d'identité nationale qui contribue à la bonne gouvernance et à la stabilité, surtout dans un contexte de globalisation sans cesse accrue, c'est un moyen de valorisation du patrimoine dont un pays peut escompter des retombées économiques, c'est aussi un facteur d'aménagement qu'il convient de protéger et d'utiliser au mieux, enfin c'est un vecteur d'échanges et de coopération à préserver et à étendre.

Au moment où, sur une initiative française, l'UNESCO a adopté fin 2005 la "Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles", il conviendrait de préciser le contenu qui pourrait être donné à la notion de diversité culturelle dans le cadre des politiques d'appui au développement des pays. D'autant que le ministre des affaires étrangères vient de constituer une mission de réflexion sur la création d'une agence de coopération culturelle, ce qui amène à s'interroger sur les outils administratifs appropriés à une telle approche, compte tenu notamment du fait que l'opérateur-pivot en matière de développement, l'Agence française de développement (AFD), mène aussi des activités sur ce terrain.

## ***3. Droits et développement, la dimension sociale du développement***

Le développement comprend deux volets étroitement liés : social et économique. Le thème de la dimension sociale, distingué ici de la dimension économique (paragraphe suivant) pour des raisons pratiques et d'organisation des travaux, recouvre une double préoccupation.

D'une part, un ensemble de textes fondateurs définit les **droits fondamentaux** attachés à la dignité de la personne humaine - déclaration universelle des droits de l'homme et ses deux pactes de 1966, sur les droits civils et politiques et sur les droits économiques, sociaux et culturels (DESC), différentes conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) portant notamment sur l'accès au travail décent, sommet mondial du développement durable qui s'est tenu à Johannesburg en 2002 - tandis que de nouvelles approches, sur une base volontaire et impliquant les acteurs privés, en particulier les entreprises, visent à intégrer des dimensions non directement économiques et marchandes dans leurs activités (responsabilité sociale des entreprises, investissement socialement responsable, "Global Compact" lancé par le secrétaire général de l'ONU, etc.). Les travaux du HCCI viseront : (i) à dégager les priorités à prendre en compte dans les stratégies d'aide au développement à ces différents titres, (ii) à

tirer les conséquences de l'internationalisation de la production et (iii) à examiner les liens entre accès aux droits, pauvreté et perspectives de croissance.

D'autre part, ces questions concernant à différents titres la dimension sociale du développement, sous cette thématique sera également examiné le rôle que pourraient jouer les **syndicats** et les partenaires sociaux dans l'aide au développement, ces organisations ayant été jusqu'à présent assez peu sollicitées et associées aux actions des pouvoirs publics français dans ce domaine.

#### ***4. La dimension économique du développement***

Ce thème recouvre deux volets.

L'entreprise est au centre du développement économique d'un pays : qu'elles soient publiques, semi-publiques ou privées, ce sont elles qui créent les emplois, donc les revenus, contribuant ainsi à réduire la pauvreté. Dans la plupart des pays en développement, il y a en quelque sorte un lien manquant entre, d'un côté, le secteur informel et les très petites entreprises (TPE), de l'autre, les filiales des grandes entreprises étrangères. Les premières opèrent dans des conditions de grande précarité tandis que les secondes, plus solides, ne peuvent prétendre à elles seules répondre aux attentes de marchés du travail qui voient arriver chaque année des centaines de milliers ou des millions de jeunes.

Se pose donc la question de favoriser l'émergence de **petites et moyennes entreprises** (PME) ainsi que d'un tissu économique cohérent, et plus généralement les entreprises françaises qui interviennent dans les pays en développement à travers leurs partenariats de toutes natures avec des entreprises du Sud, et de lever les contraintes de toute sorte qui y font obstacle. Les travaux du HCCI porteront plus spécifiquement sur le rôle que peuvent jouer dans ce domaine différents partenaires extérieurs aux administrations, en particulier les syndicats professionnels, les chambres consulaires et les entreprises ou groupements de l'économie sociale.

Par ailleurs, le **droit des affaires** a des incidences très directes sur les conditions de développement d'un pays. Un colloque sera organisé sur cette question (cf. partie II ci-dessous).

#### ***5. Financement du développement, politiques de coopération et prévisibilité de l'aide française***

Ces questions sont étroitement liées : l'aide publique au développement étant comptabilisée au moment de son décaissement et l'exécution des projets et programmes s'étalant nécessairement sur plusieurs années, les engagements d'augmentation de son aide par la France n'ont été respectés jusqu'à présent, faute d'une programmation suffisamment tôt des crédits de la coopération bilatérale, que par les annulations de dette et l'augmentation des contributions multilatérales et européennes. Il conviendrait donc de rechercher une plus grande efficacité de l'aide de la France sur les trois plans, bilatéral, européen et multilatéral.

Au plan international, le contexte de l'aide aux pays en développement est en pleine évolution : recherche d'une meilleure efficacité de l'aide, place accrue accordée aux aides programme et budgétaires, réduction de la volatilité de l'aide, renforcement de la coordination entre les bailleurs, rôle nouveau des fonds multilatéraux spécialisés, qui imposent de nouvelles approches. Au plan national, des évolutions non moins importantes sont en cours :

augmentation importante et régulière du budget de l'aide avec l'objectif d'atteindre 0,7% du PIB en 2012, importance de l'aide multilatérale (autour de 30% de l'aide totale selon les années, avec le rang de premier contributeur dans trois fonds multilatéraux), concentration sur les objectifs du millénaire pour le développement (OMD), nouveau cadre budgétaire avec l'entrée en vigueur de la LOLF (Loi organique du 1er août 2001 relative aux lois de finances) en 2006. Celle-ci applique à tous les crédits budgétaires la distinction entre les autorisations d'engagement, pluriannuelles, et les crédits de paiement, annuels, et fixe des objectifs précis à l'action du gouvernement dans le domaine du développement.

Cette thématique aura donc pour objet d'examiner comment parvenir à une plus grande **cohérence entre les différents volets de l'aide au développement** - bilatérale, européenne et multilatérale, et également en termes de cohérence des politiques -, comment être mieux à même d'orienter les choix de nos partenaires de l'aide et créer des synergies avec eux, comment assurer, tant pour les gestionnaires français de l'aide que pour ses bénéficiaires, une meilleure **prévisibilité** en vue de garantir la pérennité des projets et des programmes et faire que l'augmentation de l'APD française ne se fasse pas au détriment de la coopération bilatérale. Dans ce cadre, le Haut conseil engagera également une réflexion sur les conséquences de l'apparition de nouveaux bailleurs d'aide au développement, les "**bailleurs émergents**".

Enfin, le Haut conseil assurera un **suivi de la réforme de la coopération française** actuellement en cours. Il portera plus particulièrement, à titre indicatif et non exhaustif, sur le budget de l'APD et l'évolution des crédits budgétaires, l'assistance technique, la place des OSI et le renforcement de la coopération bilatérale.

### ***6. La coopération décentralisée***

Lors de son deuxième mandat, le HCCI s'est particulièrement investi dans les questions touchant à la coopération internationale des collectivités locales, notamment au plan européen. Dans la mesure où plusieurs facteurs montrent l'intérêt de cette forme de coopération et concourent à sa montée en puissance, le Haut conseil poursuivra ses travaux dans ce domaine avec tous les partenaires intéressés et en liaison avec la délégation à l'action extérieure des collectivités locales (DAECL) au ministère des affaires étrangères et la Commission nationale de la coopération décentralisée (CNCD).

Plusieurs pistes de travail sont envisagées : les rapports entre collectivités locales et ONG dans les actions de coopération internationale, notamment au plan européen, y compris en ce qui concerne le FED, l'apport des réseaux régionaux, les nouveaux rapports avec l'AFD, devenue l'opérateur-pivot de l'aide française, notamment au regard de la décentralisation dans les pays en développement, l'information des collectivités locales en matière de développement et de mondialisation, la diffusion des "bonnes pratiques", les rapports entre collectivités locales et les institutions internationales dédiées au développement.

### ***7. Coopération et migrations internationales***

Depuis quelques années, la communauté internationale s'intéresse de plus en plus à la question des migrations internationales et à leurs incidences sur le développement. La France investit également ce sujet : promotion du co-développement<sup>26</sup>, par lequel les migrants, ainsi que les structures qu'ils se sont données, s'investissent dans le développement de leur région d'origine, flux financiers liés aux transferts d'épargne des migrants vers leurs pays d'origine,

---

<sup>26</sup> Par ailleurs, un chantier commun CNCD/HCCI, intégrant la problématique du co-développement, sera engagé sur le thème "Migrants et coopération décentralisée".



problèmes de "fuite des cerveaux" des pays en développement en contradiction avec les objectifs de développement et, à travers cette approche, importance des diasporas scientifiques de ressortissants originaires de PED.

Au moyen d'une approche qui intégrera les dimensions européenne et multilatérale et fera le point des actions et initiatives engagées jusqu'à présent, le Haut conseil proposera au gouvernement des recommandations visant à affiner sa politique dans ce domaine. Les administrations concernées, en particulier le ministère des affaires sociales, seront associées à ces travaux.

### ***8. L'enseignement supérieur, la recherche pour le développement***

L'objet des thèmes de l'enseignement supérieur et de la recherche, qui ont déjà été abordés par le HCCI sous certains aspects lors de ses deux premiers mandats, est d'examiner comment accroître l'efficacité de la contribution de l'enseignement supérieur (universités et grandes écoles) et de la recherche à la politique française de coopération au développement. Cette approche s'inscrit dans les orientations arrêtées par le CICID en mai 2005, qui entend redonner à l'enseignement supérieur une priorité dans les stratégies de développement et rénover la coopération universitaire en direction des pays africains afin de conforter des pôles d'excellence régionaux.

Cette thématique a également pour objet de proposer des orientations pour consolider la dimension européenne de la coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche pour le développement et contribuer ainsi à renforcer les capacités scientifiques au Sud.

### ***9. La formation professionnelle***

Le Haut conseil reviendra aussi sur le thème de **la formation professionnelle**, abordé dans le passé. Elle contribue à la dimension économique du développement par la valorisation des compétences techniques et professionnelles locales. L'étude des expériences menées dans certains pays en développement devrait conduire à proposer de nouveaux partenariats avec les organismes consulaires, l'AFD, les grandes écoles et les universités, qui disposent d'un capital de savoir-faire dans ce domaine. Cette question sera abordée selon une problématique spécifique : comment améliorer les opportunités d'emploi, comment réduire la pauvreté, comment consolider les entreprises ? Il s'agira donc d'envisager la formation professionnelle sous l'angle de la demande, c'est-à-dire la fourniture de compétences et de qualifications correspondant aux besoins du marché de manière à développer l'employabilité des travailleurs, à accroître la compétitivité et la productivité dans les secteurs-clés de l'économie. Dans ces perspectives, les recommandations viseront à promouvoir des systèmes de gouvernance et de gestion des structures de formation permettant d'associer les entreprises et les partenaires sociaux, aussi bien dans la définition des compétences et des programmes que de l'évaluation des systèmes de formation. Le Haut conseil s'efforcera d'identifier les expériences réussies et les initiatives innovantes. Ces travaux seront conduits en étroite liaison avec ceux portant sur la dimension économique du développement.

### ***10. Urgence et post-crise***

En se référant à un avis formulé au cours de son deuxième mandat, le Haut conseil examinera comment améliorer l'action des intervenants français, au premier rang desquels le gouvernement mais aussi les ONG, dans les situations d'urgence dans le monde ou à la suite de conflits, pour aider les pays à assurer leur transition vers le retour à la sécurité des conditions de vie, la stabilité et le développement. Le HCCI passera en revue les interventions

récentes dans des situations de ce genre et fera des propositions concernant la prise en compte du contexte local, une coordination efficace de l'action bilatérale, une meilleure articulation avec les actions menées aux niveaux européen et multilatéraux et un accompagnement accru de l'action des différents partenaires non gouvernementaux (ONG, entreprises, collectivités territoriales).

## **II. Thèmes de colloques**

### ***1. L'équité***

La question de l'équité est de plus en plus matière à débat dans la communauté du développement et les conclusions à en tirer en termes de politiques ne sont pas claires : quels sont ses rapports avec la lutte contre les inégalités, thème fréquemment mis en avant en France, la croissance économique ne suffit-elle pas à réduire la pauvreté ou faut-il aller plus loin, quelles sont les pratiques des bailleurs multilatéraux à cet égard ? Telles sont quelques-unes des interrogations que soulève cette problématique - qui a fait ces dernières années l'objet notamment de deux rapports de la part de la Banque mondiale et du PNUD (Programme des Nations unies pour le développement) ainsi que d'importants travaux académiques - que le HCCI revisitera dans le cadre d'un colloque qu'il organisera avec des partenaires à identifier.

### ***2. Le droit des affaires***

Le droit au sens **d'environnement juridique et réglementaire des affaires et de climat des investissements** est une composante essentielle du développement d'un pays. La France ayant été mise en cause dans un rapport de la Banque mondiale ("Doing business") pour l'inefficacité supposée de son système juridique, qui a inspiré nombre de pays en développement et a constitué la trame de l'assistance française à certains d'entre eux dans ce domaine, par rapport à la "common law", une réflexion pouvant déboucher sur des recommandations sera conduite avec tous les partenaires extérieurs intéressés et concernés (entreprises, barreaux, administrations, ainsi que le Conseil d'Etat, qui avait rendu en 2001 un rapport sur l'influence internationale du droit français, etc.). Cette réflexion prendra la forme d'un colloque.



## COLLOQUE HCCI / FCI

### De l'assistance technique à l'expertise internationale : les nouveaux métiers de la coopération

Mercredi 4 et jeudi 5 juillet 2007

Centre de Conférences Internationales, 5 avenue des Portugais, 75016 Paris

(Entrée libre - Inscription obligatoire)

## PROGRAMME

La coopération institutionnelle avec les pays du Sud s'est modifiée, sous la pression conjuguée de plusieurs facteurs :

- l'expertise internationale est, de plus en plus, une expertise de renforcement des capacités ;
- les bénéficiaires sont les véritables maîtres d'ouvrage, seuls à même d'assurer la cohérence des divers projets d'assistance ;
- le financement évolue : base bilatérale s'accompagnant d'un déliement de l'expertise, base multilatérale, financement par le bénéficiaire lui-même. La réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement implique également la recherche de financements innovants.

Cela a des conséquences sur les métiers de la coopération. Ce colloque international, co-organisé par le HCCI et FCI, a pour objectif de faire le point sur l'évolution en cours des métiers de la coopération, à travers une analyse prospective : il s'agit de savoir quelles sont les réponses que cela implique en termes d'expertise technique afin de contribuer à une meilleure efficacité de l'aide. Il lui reviendra :

- d'analyser l'évolution de la demande d'expertise des pays bénéficiaires,
- de tirer les conclusions de la professionnalisation de l'assistance technique pour imaginer de nouveaux parcours professionnels en coopération.

Ce colloque est placé dans un cadre international à travers la problématique de l'efficacité de l'aide et de la Déclaration de Paris du CAD / OCDE, et dans un cadre européen ; la participation de représentants des institutions européennes, d'agences de coopération appartenant au réseau européen EUNIDA et d'agences de coopération du Sud, de représentants des bénéficiaires et de l'offre d'expertise, tant publique que privée, permettra de dresser des lignes directrices pour positionner l'expertise internationale de manière qu'elle rende l'aide internationale plus efficace.

## MERCREDI 4 JUILLET 2007

9h-9h30 - Accueil des participants et café

### **De 9h30 à 10h : Séance d'ouverture - Salle 8**

- **Jacques Pelletier**, Sénateur, ancien ministre, Président du HCCI
- **Sylvain Itté**, Directeur général, FCI
- **Jérôme Pasquier**, Directeur général par intérim de la Coopération internationale et du Développement au ministère des Affaires étrangères

### **De 10h à 12h : Séance plénière - Salle 8**

#### **La construction de la demande et ses conséquences sur l'expertise technique**

*Animateur :*

**Gilles Carasso**, Secrétaire général, HCCI

*Intervenants :*

- **Jean-Christophe Deberre**, Directeur des politiques du développement, ministère des Affaires étrangères
- **Jean-Michel Debrat**, Directeur général adjoint, Agence française de développement (AFD)
- **Antonio Fernández Poyato**, Directeur général, Agence espagnole FIIAPP (Fundación Internacional y para Iberoamérica de Administración y Políticas Públicas), membre d'EUNIDA
- **Jean-Claude Andréini**, PDG, Groupe BURGEAP
- **Papa Birama Thiam**, Directeur de l'assistance technique, République du Sénégal
- **Hyacinthe Kouassi**, Economiste Supérieur, Département des Politiques Opérationnelles et des Normes, Banque africaine de Développement

*Principaux thèmes :*

→ Les finalités de l'expertise technique internationale ; les liens entre expertise et renforcement des capacités ; la position française

→ L'aspect européen et institutionnel de la coopération avec les pays du Sud

→ Expertise publique et expertise privée : quelles places respectives ?

→ La demande d'expertise vue par les bénéficiaires

→ L'expertise Sud / Sud : la structuration d'une offre d'expertise au Sud, conditions et limites

**12h-14h30 : Déjeuner - buffet**

**De 14h30 à 17h30 : Trois tables rondes en parallèle**

**Table ronde 1 - Salle 8**

**Les nouvelles formes de mise en œuvre de l'expertise technique internationale : mutualisation des équipes, harmonisation des pratiques, demande et expertise du Sud**

Animateur :

**Stéphane Madaule**, sous-directeur adjoint, Direction des politiques de développement, ministère des Affaires étrangères

Intervenants :

- **Bathylle Missika**, Responsable du groupe Gouvernance (GOVNET), Direction de la Coopération pour le développement, OCDE
- **Paul Coustère**, Concepteur de la plate-forme multi-donateurs du Pôle de Dakar
- **Wassim Harb**, Conseiller (Senior Advisor) sur l'Etat de Droit - Coordonnateur du "Programme pour la gouvernance du monde arabe", PNUD-POGAR
- **Kies Ali**, Chef de la Division Transport, BAD
- **Richard Weber**, Directeur général adjoint, EuropeAid
- **Jean-David Naudet**, Chef de la Division de l'évaluation et de la capitalisation, Direction de la stratégie, Agence Française de développement
- **Patrick-Yann Dartout**, Vice-Président, Directeur du Développement international, SOGREAH

Principaux thèmes :

- Harmonisation de l'approche : les bonnes pratiques édictées par l'OCDE en matière d'expertise technique internationale, en lien avec le renforcement des capacités, pierre angulaire de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide
- Mutualisation de l'expertise technique : les pôles multi-donateurs, un positionnement par rapport à la maîtrise d'ouvrage et un fonctionnement multi-bailleurs novateurs
- La problématique de la gouvernance ; les nouvelles demandes en matière d'expertise technique internationale
- Les attentes de la BAD en matière d'expertise technique internationale dans le secteur des infrastructures ; la problématique plus large des infrastructures en Afrique et du rôle mobilisateur des nouveaux fonds pour les infrastructures sur l'expertise technique
- Les attentes de la Commission européenne : typologie des nouvelles formes d'expertise technique internationale souhaitée pour mieux répondre à la demande des pays partenaires ; accent sur le cas des jumelages institutionnels
- Etat des lieux des pratiques d'un bailleur bilatéral : présentation des conclusions d'une récente étude de l'AFD sur la mise en œuvre de l'expertise technique internationale par l'Agence dans trois pays partenaires (Madagascar, Cameroun, Sénégal)
- Point de vue d'un opérateur privé sur les nouvelles formes d'expertise technique internationale : les intérêts de présenter une offre alliant diverses compétences dans le cadre d'une équipe mixte issue de plusieurs nationalités et cultures

**Table ronde 2 - Salle 6**  
**L'action des collectivités territoriales**

Animateur :

**Bertrand Gallet**, Directeur général, Cités Unies France

Intervenants :

- **Martin Finken**, Conseiller régional, chargé du programme CITATIONS, Partenariat pour le Développement municipal (PDM), basé à Cotonou (Bénin)
- **Maxime Poissonnier**, Chargé du suivi de la composante coopération décentralisée, Projet d'Accompagnement du processus de Décentralisation marocain (PAD), Maroc
  
- **Henri Bégorre**, Maire de Maxéville, en charge des dossiers internationaux au CNFPT, en charge du secteur « Eau et assainissement » à l'Association des Maires de Grandes villes de France (AMGVF)
- **Elisabeth Gay**, Chef de la mission coopération internationale, Conseil régional d'Aquitaine
- **Denis Schultz**, Directeur, IRCOD Alsace
- **Paulo Pais**, Directeur des Relations Internationales, Lille Métropole Communauté Urbaine
  
- **Elisabeth Barincou**, Présidente de l'ARRICOD (Association nationale des Directeurs et Responsables des Relations Internationales et de la Coopération Décentralisée des Collectivités Territoriales), Chargée de mission, Assemblée des Départements de France
  
- **Pierre Schreiber**, Conseiller sectoriel collectivités territoriales, FCI

Principaux thèmes :

→ Le point de vue des collectivités territoriales du Sud : les demandes d'expertise des collectivités territoriales du Sud ; les réponses aux évolutions récentes apportées par l'offre des collectivités françaises ; le rôle de l'offre sur l'émergence des capacités locales de maîtrise d'ouvrage ; les réponses de l'offre aux attentes des populations en matière de services et d'emplois ; positionnement des institutions financières par rapport à ces enjeux, dans leurs allocations de ressources et dans leurs procédures.

→ Le point de vue des collectivités territoriales françaises : l'offre d'expertise des collectivités françaises ; leur perception des attentes de leurs partenaires au Sud ; leurs réponses ; la mobilisation des ressources humaines internes et des structures (agences d'urbanisme, agences de développement, ...) ; exemples de cadre partenarial offert par la coopération décentralisée pour dépasser le problème de la substitution et construire des démarches progressives ; rôle des différents co-financements de la coopération décentralisée dans la mobilisation.

→ Les carrières dans les collectivités territoriales : la question de la valorisation de la mobilité ; les recommandations de l'ARRICOD au sein des collectivités territoriales françaises ; les solutions en termes statutaires et financiers pour une meilleure mobilisation de l'expertise de la fonction publique territoriale.

**Table ronde 3 - Salle 3**  
**La création de l'offre d'expertise internationale**

*Animateur :*

**Pierrick Le Jeune**, Université de Bretagne occidentale

*Intervenants :*

- **Claudio Araujo**, Maître de conférences-chercheur, CERDI de Clermont-Ferrand 1
- **Jean-Louis Piquemal**, Centre d'Etudes financières, économiques et bancaires (CEFEB), AFD
- **Ebrahim Afsah**, Chercheur, Max Planck Institut Heidelberg
- **Yannick Lechevallier**, Président de l'Association des jeunes experts en coopération internationale et développement (AJECID), Directeur général de l'Agence COOP DEC Conseil
- **Benoît Silve**, Directeur Général, Bioforce

*Thème général :* L'offre de formation initiale et de formation intermédiaire est-elle adéquate à l'évolution du marché ?

*Principales questions :*

- Quels objectifs pour une formation d'adaptation à l'expertise internationale ?
- Quelles formations au niveau des bénéficiaires?
- Etude de l'offre européenne en matière de relations internationales : l'exemple allemand
- Le positionnement des jeunes experts par rapport à la formation et aux débouchés
- Présentation de l'exemple de la logistique de santé sur un programme mené par Bioforce en lien avec le Bureau régional Afrique de l'OMS

**JEUDI 5 JUILLET 2007**

**8h30- 9h : Accueil des participants et café**

**De 9h à 11h15 : Deux tables rondes en parallèle**

**Table ronde 4 - Salle 8**

**La mobilisation de l'expertise publique française : enjeux, attentes, difficultés et solutions possibles**

*Animateur :*

**Sylvain Itté**, Directeur général, FCI

*Intervenants :*

- **Paul Pény**, Directeur général de l'administration et de la fonction publique (DGAFF)
- **Raymond Piganiol**, ancien Directeur de l'expertise internationale, FCI

*Principaux thèmes :*

- Quelles sont les difficultés d'ordre juridique et pratique qui peuvent freiner le renouvellement du vivier d'expertise internationale ?
- La mobilisation de l'expertise publique à l'international

- <b>Pierre Schreiber</b> , Conseiller sectoriel collectivités territoriales, FCI	→ Gestion et animation des viviers sectoriels (constitution d'un réseau), formation, retours d'expérience et évaluation des agents
- <b>Agnès Plassart</b> , Déléguée du GIP Santé - Protection Sociale Internationale	→ La mobilisation de l'expertise dans le secteur de la santé
- <b>Dominique Kerouedan</b> , Expert indépendant en santé internationale, enseignante à Sciences Po	→ Les besoins de formation en vue d'améliorer le positionnement de l'expertise publique et privée française en appui à la réalisation des OMD de la santé et de la mise en oeuvre des nouveaux instruments de financement de l'aide publique au développement
- <b>Daniel Develay</b> , Directeur général, Coyne et Bellier (Bureau d'ingénieurs conseils)	→ Les attentes des opérateurs privés en matière de mobilisation de l'expertise publique
- <b>Paul Saada</b> , Chargé de programme « Jumelages », Institut des Sciences et des Techniques de l'Équipement et de l'Environnement pour le Développement (ISTED)	→ Les attentes à l'égard de l'administration de tutelle

<p><b>Table ronde 5 - Salle 3</b>  <b><u>Le volontariat international</u></b></p>	
<p><u>Animateur :</u>  <b>Frédéric Mounier</b>, journaliste, Président de la Délégation catholique à la coopération (DCC)</p> <p><u>Intervenants :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Lucien Cousin</b>, Président, CLONG-Volontariat</li> <li>- <b>Laurie Chambon</b>, Chargée de coordination, CLONG-Volontariat</li> <li>- <b>Anne Néplaz</b>, Directrice, CIVI</li> <li>- <b>Dante Monferrer</b>, Délégué général de l'Association française des volontaires du progrès (AFVP)</li> <li>- <b>Olivier Benquet</b>, Chargé des expatriés, ACF</li> <li>- <b>Thierry Chambolle</b>, Président, AGIR abcd</li> <li>- <b>Papa Birama Thiam</b>, Directeur de l'assistance technique, République du Sénégal</li> <li>- <b>Claude Karwachane</b>, Partenaire DCC, Projet Al Ard en Syrie</li> </ul>	<p><u>Principaux thèmes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les buts et le fonctionnement des différentes modalités de volontariat</li> <li>→ Evolution, rôle et place du volontariat international ; les complémentarités avec d'autres formes d'expertise</li> <li>→ Le retour des "humanitaires" dans les entreprises</li> <li>→ La loi du 14 mars 2000 sur le VIE / VIA</li> <li>→ Les caractéristiques d'un volontaire AFVP (âge, diplôme...) ; les missions et les partenaires qui mobilisent des volontaires ; les positionnements des volontaires ; les plus values du volontariat pour les actions de développement et les partenaires, pour le volontaire, pour les sociétés d'origine et d'accueil</li> <li>→ L'expert senior</li> <li>→ Points de vue des partenaires</li> </ul>



**De 11h15 à 12h : Séance de clôture et conclusions - Salle 8**

- **Charles Josselin**, Sénateur, ancien ministre, Vice-président du HCCI
- **Antonio Fernandez Poyato**, Directeur général de la FIIAP (Espagne)
- **Jean-Marc Chataigner**, Directeur de cabinet de M. Jean-Marie Bockel, Secrétaire d'Etat à la coopération et à la francophonie

**12h - Cocktail**





« *La dimension économique de la coopération décentralisée dans la perspective de développement local du partenaire* »

Vendredi 19 octobre 2007 - FUTUROSCOPE Hôtel PLAZA

**RESTITUTION DE L'ETUDE CONDUITE PAR LA  
COMMISSION COOPERATION DECENTRALISEE DU HCCI**

PROGRAMME DE LA JOURNEE

9 h30                    Accueil café

10 h -                    Ouverture

*Denis BRUNET*, vice-président du Conseil Général de la Vienne, président de la commission "Coopération Décentralisée" du HCCI  
*Gilles CARASSO*, secrétaire général du HCCI

10 h15 / 10 h45 - Présentation des réponses au questionnaire  
*Annie de CALAN*, conseillère HCCI

10 h45 / 12 h15 - Table ronde N° 1 et Débat

**La dimension économique: ses contenus – son évolution**

avec : - *Antoine JOLY*, Délégué à l'Action extérieure des Collectivités locales  
- *Louis CAUDRON*, expert en développement rural, consul honoraire du Burkina Faso  
- *Xavier ALPHAIZE*, développement des ressources humaines à la CNUCED, coordinateur du programme Train forTrade

12 h 30                    Déjeuner offert par le Conseil Général de la Vienne

14 h - 15 h 30      Table ronde N° 2 et Débat

**Mobiliser la collectivité et rassembler les acteurs**

- avec : - *Pascal BUHRY*, chef du service des Relations internationales et de la coopération décentralisée du Conseil général de Seine St-Denis
- *Eric EPRON*, DG des services de la Communauté de communes Mable et Vienne (86), ancien président de l'ARRICOD
- communication de *Frédéric DESHAYES*, responsable Mission des Affaires européennes et internationales de la ville de Romans sur Isère (26), au nom du groupe de travail "Economie et coopération décentralisée" de RESACOOOP (réseau de la région Rhône Alpes)

15h45 - 17 h      Table ronde N° 3 et Débat

**Partager l'information et l'expérience**

- avec : - *Jérôme DUPLAN*, chargé de la communication DAECL
- *Nicolas WIT*, directeur adjoint de Cités Unies France
- *Kader BEKKAR*, délégué général de MEDCOOP (réseau de la région Provence Alpes Côtes d'Azur)

17 h - 17h30      Conclusions

**Quelles suites donner ?**

avec *Denis BRUNET*

o o o



## COLLOQUE

**« Formation professionnelle et coopération : mobiliser tous les acteurs »**

Mardi 13 novembre 2007  
UNESCO, 7, place de Fontenoy, Paris 7<sup>e</sup>

## PROGRAMME

Ce colloque s'attachera à tirer les enseignements des expériences de coopération entre sociétés civiles ou collectivités décentralisées du Nord et du Sud, dans le domaine de la formation professionnelle.

La formation professionnelle joue un rôle important dans le passage d'une économie de subsistance<sup>27</sup> à une économie moderne. Elle n'est pourtant apparue que récemment et de façon inégale dans les priorités des politiques de développement, notamment en Afrique.

Les actions de coopération ne s'intègrent que trop rarement au sein de ces politiques, soit que leur contenu en formation professionnelle reste implicite, bien que réel, soit qu'elles procèdent d'initiatives ponctuelles entre partenaires isolés, au Sud comme au Nord.

Comment assurer, dans des pays en pleine explosion démographique, l'insertion de la jeunesse dans le marché du travail ? Pour résoudre l'équation système éducatif / besoins de l'économie, qui est au cœur de cette problématique, l'implication des milieux professionnels, des entreprises, des partenaires sociaux et de la société civile locale dans son ensemble est indispensable : les actions de coopération ne peuvent plus reposer sur les seuls échanges d'Etat à Etat, selon le modèle ancien, public et centralisé, lui-même dépassé dans les pays européens.

Comment multiplier les échanges et les partenariats, impliquant aussi bien les formateurs que les formés, y compris au sein des diasporas ? Comment articuler ces initiatives avec les politiques nationales qui se mettent en place dans la quasi-totalité des pays concernés ?

---

<sup>27</sup> On emploiera ce terme plus précis, de préférence à l'expression plus courante, mais ambiguë, d'économie informelle.

## Programme

### 8h30 : accueil des participants et café

### 9h15 : ouverture par le secrétaire général du HCCI

### De 9h30 à 11h : 2 ateliers en parallèle

#### **N°1 (salle n°9) : Formation professionnelle initiale et éducation de base : concurrence ou complémentarité ?**

Animateur : **André Gauron**, Conseiller-Maître à la Cour des Comptes  
Ancien président du Haut Comité Education-Economie-Emploi

Intervenants :

<b>Mamadou Ndoye,</b>	Délégué général de l'ADEA <sup>28</sup> , ancien ministre de l'Education du Sénégal
<b>Jacques Mazeran,</b>	Consultant international, conseiller au CIEP <sup>29</sup>
<b>Jean Patrick Farrugia,</b>	Directeur de la formation professionnelle et de l'apprentissage à l'Assemblée permanente des chambres de métiers
<b>Jean Armand,</b>	Directeur du CFA de Digne (Alpes de Haute-Provence)
<b>Abdoul Wahab Faye,</b>	Directeur du CEFADES (Sénégal) <sup>30</sup>

#### ***N°2 (salle n°11) : Toutes les actions de coopération contribuent-elles aux politiques de formation professionnelle ?***

Animateur : **Michel Vernières**, membre du HCCI, membre du GEMDEV<sup>31</sup>

Intervenants :

<b>Benoit Miribel</b>	Directeur général de la Fondation Mérieux, Coordinateur international du réseau « Action contre la Faim »
<b>Alain Maragnani</b>	Mission de coopération internationale, ministère de l'Agriculture et de la Pêche
<b>Martine Benoist</b>	Direction des partenariats Internationaux et Régionaux-Région Nord-Pas de Calais
<b>Landry R. Noutchang</b>	Secrétaire permanent de la section "artisanat", CCIMA <sup>32</sup> du Cameroun
<b>Rafael Paniagua</b>	APCM, programme COSAME <sup>33</sup>
<b>Guy Piacka</b>	Responsable de l'unité Coopération internationale, INJEP <sup>34</sup>

<sup>28</sup> Association pour le développement de l'éducation en Afrique.

<sup>29</sup> Centre international d'études pédagogiques.

<sup>30</sup> Centre d'études, de formations actives et de développement entrepreneurial au Sahel.

<sup>31</sup> Groupement d'intérêt scientifique pour l'étude de la mondialisation et du développement.

<sup>32</sup> Chambre de commerce, d'industrie, des mines et de l'artisanat du Cameroun.

<sup>33</sup> COSAME : « Coopération et soutien aux artisans et micro entreprises ».

<sup>34</sup> Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire.

De 11h à 11h30 : pause-café (foyer de la salle n°11)

De 11h30 à 13h : atelier N°3 (salle n°11)

**La coopération dans le domaine de la formation professionnelle implique des partenariats équilibrés et durables**

Animateur : **Hervé Savy**, Doyen de l'Inspection de l'enseignement agricole

Intervenants :

<b>Gérard Gautron,</b>	CGT-Force Ouvrière
<b>Guillermo Mimiça,</b>	Directeur de COFIDOR <sup>35</sup>
<b>Moulay Alaouy,</b>	Président de la FIMME <sup>36</sup> marocaine
<b>Nicolas Martin</b>	Association «Guinée 44 » (Loire-Atlantique)
<b>Mamadou Dian Diallo</b>	Responsable du pôle « société civile », formateur, association «Guinée 44 » - ville de Kyndia (Guinée)
<b>Michel Augendre,</b>	Directeur général adjoint de la CCI de Versailles, chargé de l'enseignement et de la formation

De 13h à 15h : déjeuner-buffet (7<sup>ème</sup> étage du siège de l'UNESCO)

De 15h à 17h : table ronde

**Pourquoi et comment mobiliser les acteurs et les institutions pour une formation professionnelle à l'échelle des besoins du développement ?**

Animateur : **Michel Urvoy**, Chroniqueur à Ouest-France

Intervenants :

<b>Jean François Bernardin</b>	Président de l'ACFCI <sup>37</sup> , président de la commission « formation professionnelle » du HCCI
<b>Anousheh Karvar</b>	Secrétaire nationale de la CFDT, responsable de la politique internationale
<b>Marie Laure Meyer</b>	Conseillère régionale d'Île-de-France
<b>Pierre-Michel Nguimbi</b>	Ministre de l'Enseignement technique et professionnel du Congo
<b>Mbaye Sar</b>	Confédération nationale des employeurs du Sénégal
<b>Gisèle M. Yitamben</b>	Présidente de l'Association pour le soutien et l'appui à la femme entrepreneur (ASAFE-Cameroun)

<sup>35</sup> Organisme de coopération internationale pour la formation professionnelle de l'UIMM

<sup>36</sup> Fédération des industries mécaniques, métallurgiques, électriques et électroniques

<sup>37</sup> Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie

**17h**

**Conclusions par Jean François Bernardin**

**Clôture par Jean Marc Chataigner, Directeur de cabinet de Jean Marie Bockel,  
Secrétaire d'Etat auprès du ministre des  
Affaires étrangères, chargé de la Coopération  
et de la Francophonie.**





**FORUM INTERNATIONAL**  
**« Équité et développement.**  
**Des pratiques de mise en œuvre de l'équité »**  
**6 et 7 novembre 2007, Paris, France**

---

# PROGRAMME

- La problématique
- Agenda



# La problématique

Le Haut Conseil de la Coopération Internationale (HCCI) organise un Forum international sur les enjeux de la mise en oeuvre pratique du principe d'équité dans les politiques publiques de réduction de la pauvreté et des inégalités.

Ce Forum, prévu à Paris les 6 et 7 novembre 2007, est réalisé avec le soutien du Ministère des affaires étrangères et européennes (la DGCIID), du Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi (la DGTPE), de l'Agence Française de Développement, du Centre de développement de l'OCDE et de la Banque mondiale ; le Réseau IMPACT se chargeant de la mise en oeuvre effective. Une collaboration est instaurée avec le réseau européen de conseillers techniques en matière de politique sociale, le SDAN (*Social Development Advisors Network*), animé par le Département de Développement social de la Banque mondiale.

Par ailleurs, le Forum est jumelé à la suite de la journée de réunion du SDAN qui se déroulera à Paris la veille, c'est-à-dire le 5 novembre 2007, et dont les membres seront invités à participer au Forum.

## 1. Pourquoi organiser un Forum sur la thématique « Equité et Développement » ?

La lutte contre la pauvreté est au cœur des huit Objectifs du Millénaire pour le Développement que les Etats membres des Nations unies se sont engagés à atteindre d'ici 2015. Or, à mi-parcours, les analyses d'économie politique sur l'évolution mondiale font ressortir trois constatations : un accroissement des inégalités, une demande plus forte de justice et d'équité, la présence d'une relation étroite entre croissance, pauvreté et inégalités.

### ➤ *Les inégalités s'accroissent dans le monde*

Dans un monde qui se trouve être en croissance globale depuis quelques années, les retombées se redistribuent de manière fort inégale tant au sein des pays en développement (inégalités internes) qu'entre les pays (inégalités internationales). La croissance engendre naturellement, à travers les processus d'innovation qui les suscitent, des inégalités de toutes sortes. Le rapport 2007 de la Banque mondiale sur les perspectives économiques à l'horizon 2030, intitulé « *Income Distribution, Inequality and Those Left Behind* », montre que les inégalités vont aller en augmentant d'ici à 2030.

### ➤ *L'équité, une notion nouvelle*

Alors que, dans ses rapports mondiaux sur le développement consacrés à la pauvreté, en 1990 puis en 2000, la Banque mondiale ne s'attachait qu'à la lutte contre la pauvreté sans la moindre référence aux inégalités, le rapport de 2006, intitulé « Equité et développement », présente une avancée considérable en prenant en compte les inégalités comme facteurs de pauvreté. Pour la première fois, la Banque mondiale introduit la notion d'« équité » dans l'analyse économique, en distinguant parmi les inégalités, celles jugées acceptables, dans une société et une culture donnée, et celles qui sont inacceptables et donc source d'iniquité. Par ailleurs, le fait d'introduire l'équité avec le rapport 2006 consolide la vision d'une pauvreté constituée de multiples dimensions autres que monétaire. La pauvreté, ce n'est pas seulement une question de faibles revenus, mais c'est aussi un faible accès aux biens et services essentiels, aux ressources productives et à la vie citoyenne, à travers la capacité de se faire entendre et de participer à l'élaboration des décisions politiques.

➤ **La nécessité de reconsidérer la relation triangulaire entre croissance, pauvreté et inégalités**

Les résultats empiriques récents, basés sur des analyses d'économie politique renouvelées, amènent à reconsidérer la relation triangulaire entre augmentation de la croissance, diminution de la pauvreté et réduction des inégalités, à travers la notion d'équité. Il est clairement démontré qu'une croissance a des effets d'autant plus positifs sur la réduction de la pauvreté que le niveau des inégalités demeure faible : « quand le niveau initial d'inégalités est faible, un gain de croissance de 1% entraîne une réduction plus que proportionnelle de la pauvreté ; par contre, quand l'inégalité de départ est forte, la croissance peut n'avoir aucun effet sur la réduction de la pauvreté [...] »<sup>38</sup>.

La croissance, bien que nécessaire, n'est alors pas suffisante pour réduire, à elle seule, la pauvreté. Elle tend plutôt à accroître les inégalités en raison de la faiblesse des effets spontanés de capillarité (*trickle down effect*). Pour agir en profondeur sur les causes de la pauvreté, pour améliorer de façon durable les capacités et les conditions de vie des populations pauvres, il faut aussi agir sur les inégalités structurelles et sur les facteurs qui produisent vulnérabilité et exclusion.

Dans ce cadre, la prise en compte de l'équité permet de rechercher les mécanismes instituant un compromis acceptable entre croissance et (re)distribution. Il s'agit dès lors d'explorer l'hypothèse d'une croissance « moins inégalitaire », dans la lignée des réflexions sur la « croissance pro-pauvres<sup>39</sup> » et sur la « croissance distributive », qui s'appuie sur un élargissement de l'accès aux ressources productrices de biens et de services (terre, crédit, intrants, capital humain, informations, etc.) pour l'ensemble de la population tout en renforçant de manière équitable les capacités individuelles et collectives.

La Banque mondiale a récemment repris ce débat en suggérant de substituer au concept de "croissance pro-pauvres / *pro-poor growth*" celui de "croissance partagée / *shared growth*", car, dans certaines situations, des inégalités initiales trop élevées empêchent la croissance de réduire la pauvreté autant qu'elle pourrait le faire, et donc d'être mieux "partagée"<sup>40</sup>.

Un atelier organisé en avril 2006 par ODI (*Overseas Development Institute*) sur le thème "A New Equity Agenda ?" a permis de réfléchir à la notion d'équité et de montrer la pertinence d'un nouvel agenda politique prenant en compte l'équité dans le contexte d'évolution actuel des pays en développement et des pays émergents<sup>41</sup>.

Le récent Forum de l'OCDE consacré à "Équité, croissance, innovations", en mai 2007, a aussi souligné l'importance des questions relatives aux inégalités, à la redistribution, à la protection sociale, au rôle des pouvoirs publics et des entreprises dans le cadre de partenariats public-privé, à la flexibilité du marché du travail, etc. Il n'a cependant pas abordé de manière concrète la façon de gérer les conséquences des changements induits par les innovations sur les inégalités sociales. Par ailleurs, ce forum s'est davantage intéressé à la situation des

---

<sup>38</sup> *Income Distribution, Inequality and Those Left Behind*, Banque Mondiale, 2007.

<sup>39</sup> Selon sa définition dite « relative », la croissance est pro-pauvres lorsque les pauvres obtiennent une plus grande part du revenu global. Dans sa version simple, cette définition consiste à affirmer que la croissance est pro-pauvres si les inégalités de revenus régressent (White et Anderson, 2001 ; Kakwani et Pernia, 2000). Une autre définition est axée sur l'accélération de la croissance du revenu des pauvres, et donc sur le taux de réduction de la pauvreté (Ravallion et Chen, 2003 ; Ravallion, 2004 ; DFID, 2004) : les données empiriques indiquent que la croissance globale est le principal moteur de la croissance pro-pauvres, mais l'évolution des inégalités peut soit stimuler soit comprimer cette dernière. Pour accélérer la croissance pro-pauvres, il faut non seulement dynamiser la croissance générale, mais également s'efforcer d'améliorer la capacité des ménages pauvres à tirer parti des opportunités générées par cette croissance.

<sup>40</sup> *Les notes du Jeudi*, numéro 69, 25 janvier 2007, DGCID, MAEE, Paris.

<sup>41</sup> « A New Equity Agenda ? Reflections on the 2006 World Development Report, the 2005 Human Development Report and the 2005 Report on the World Social Situation », Edward Anderson and Tammie O'Neil, April 2006, *Working Paper* 265, ODI, London, UK, 31 p.

pays occidentaux face à la montée des pays à revenus intermédiaires, en abordant les aspects du marché de l'emploi, de la création d'entreprises, de la formation, des délocalisations, des retraites, des paradis fiscaux, etc., qu'à celle des pays en développement.

## 2. Les objectifs du Forum Equité et Développement

Le Forum Equité et Développement a pour objectif de réfléchir avec un certain recul, depuis la parution du Rapport de la Banque mondiale sur le développement dans le monde intitulé « Equité et développement » (2006) mais aussi du Rapport mondial du PNUD sur le développement humain (2005), sur la prise en compte des différentes dimensions des inégalités et sur les modalités d'introduction d'un principe d'équité lors de la conception et de la mise en œuvre de politiques publiques. Autrement dit, il vise à répondre aux deux questions fondamentales : *quelles difficultés rencontre-t-on lorsqu'on cherche à effectivement appliquer la notion d'équité lors de la mise en œuvre des politiques publiques et quelles solutions concrètes peut-on en dégager ?* Des questions qui sont d'autant plus pertinentes pour les politiques de développement et de réduction de la pauvreté que la notion d'équité varie selon les cultures et que les inégalités ne sont pas perçues de la même manière d'une société à l'autre.

Le Forum, conçu avec une dimension internationale, permettra des échanges entre les différentes visions de cette question. Certaines sont portées par les institutions de coopérations bilatérales européennes ou multilatérales, d'autres par des spécialistes venant de la recherche, des organisations de la solidarité internationale ou de l'expertise indépendante. Les travaux du Forum contribueront à une meilleure compréhension des relations entre la croissance, la pauvreté et les différentes formes d'inégalités, telles qu'elles pourraient être considérées lors de la mise en œuvre des politiques publiques de réduction de la pauvreté et des inégalités.

## 3. La structuration du Forum

Le déroulement du Forum s'effectuera en quatre temps forts. Chacun d'entre eux correspond à un aspect essentiel du questionnement d'ensemble.

### 1<sup>er</sup> temps : Quel rôle l'équité joue-t-elle dans la dynamique de croissance ?

Ce questionnement sera développé au cours d'une session plénière, avec deux interventions principales :

**Intervention 1 : La croissance a-t-elle besoin d'équité ?**, par François Bourguignon, Directeur d'études à l'EHESS-ENS, économiste en chef et vice-président pour l'économie du développement à la Banque mondiale. Divers exemples montreront pourquoi un niveau d'inégalités trop élevé limite la croissance et comment l'inéquité, à travers le fait d'inégalités perçues comme injustes, peut contribuer à freiner la croissance. Le Forum se fondera sur l'analyse d'un certain nombre de cas de "non-équité" suivis avec l'appui de la Banque mondiale dans quelques pays comme le Cambodge, le Kenya, la Zambie et le Mexique. Des enseignements peuvent être tirés de ces expériences qui mettent l'accent sur le fait que l'absence d'équité peut freiner la croissance<sup>42</sup>.

<sup>42</sup> Voir le travail conjoint du DFID (Royaume Uni), de la GTZ (Allemagne), de l'AFD (France) et de la Banque mondiale : synthèse de l'AFD parue sous le titre : "La croissance pro-pauvres dans les années 90. Quels enseignements tirer de l'expérience de 14 pays ?", juin 2006, Paris. Il existe également une contribution du groupe "POVNET" du CAD/OCDE, dont la France vient de prendre la présidence, intitulée : "Promoting Pro-Poor Growth. Key Policy Messages", OCDE, 2006.

**Intervention 2 : Derrière l'équité, quelles inégalités et quelles politiques ?**, par Denis Cogneau, Directeur de recherche à l'IRD dans l'Unité et le groupement de recherche DIAL, enseignant à l'EHESS et à l'Ecole d'Economie de Paris. Cette intervention examinera la relation inégalités et équité à travers quelques questions précises : **que représente l'équité et de quelles inégalités parle-t-on ?** Le Rapport sur le développement dans le monde de 2006 fait la distinction entre les inégalités jugées acceptables et celles qui sont inacceptables dans une société ou culture donnée. **De quelles inégalités inacceptables s'agit-il ?** On pourra, à cet effet, préciser la différence entre une situation égalitaire (être égaux en droits, n'empêche pas de faire face à des situations inéquitables, l'égalité des chances à l'école ne donne pas automatiquement une égalité de capacité dans la vie) et le fait d'agir de façon équitable (comme la formule « de chacun selon ses besoins à chacun selon ses capacités » et non égalitaire).

**Dominique Shnapper**, membre du Conseil Constitutionnel, présidera cette session de façon active, avec une brève intervention par la suite, apportant son regard sur la notion d'équité comme principe modérateur.

**2<sup>ème</sup> temps : Dans quelle mesure des politiques publiques sectorielles, associées à une croissance pro-pauvres et à la lutte contre les inégalités, peuvent-elles éviter les situations d'inéquité ?**

Il s'agit de donner à la notion de stratégie de développement axée sur la réduction de la pauvreté et des inégalités un contenu argumenté sur la base de cas concrets et de situations réelles. Ceci afin de pouvoir répondre à la question du « comment faire » si l'on veut tenir compte de l'équité dans la conception de ces stratégies. Or, le fait de se référer à des politiques *sectorielles* permet de mieux cibler l'objectif d'équité et de comprendre les spécificités de son intégration dans certains secteurs particuliers. Dans un tel cadre, on peut alors se demander quelles incitations encourageraient des changements favorables aux pauvres pour qu'ils puissent *eux aussi* bénéficier des fruits de la croissance. Et voir avec quels types de politiques et quels instruments cela pourrait être fait. On peut alors se demander quels leviers de changement, ou « *drivers of change* », permettraient une croissance pro-pauvres et une meilleure efficacité de l'aide vis à vis de certains pays ou groupes de population.

De nombreuses études apportent des éléments pour discuter des critères d'allocation et d'efficacité de l'aide publique au développement. Ces études s'insèrent dans les recherches relatives aux liens entre croissance, pauvreté et inégalités. Il y est souvent question des bienfaits d'une croissance économique mieux adaptée à la réduction de la pauvreté et donc de la capacité correspondante des Etats à favoriser une telle croissance. Cependant, les aspects liés au partage des bénéfices de la croissance en faveur des populations vulnérables, à la mobilisation des ressources publiques correspondantes, et à la mise en place de politiques (re)distributives semblent nettement moins abordés, et surtout mis en débat avec une finalité opératoire.

C'est pourquoi, cette seconde partie sera constituée d'une série de débats en ateliers, au moyens de sessions parallèles, organisées de la façon suivante :

- **Atelier 1 : Transitions agricoles et croissance pro-pauvres**
- **Atelier 2 : Le principe d'équité appliqué aux infrastructures I**
- **Atelier 3 : Marché du travail, emploi informel et protection sociale**
- **Atelier 4 : Politiques fiscales et croissance distributive**

### **3<sup>ème</sup> temps : Quel rôle les acteurs sociaux peuvent-ils jouer au sein de politiques publiques concertées pour veiller à ce l'équité soit assurée ?**

Il commence à se dessiner, au niveau de la communauté internationale, un consensus quant à la nécessité de prendre en compte les inégalités pour assurer la pérennité de la croissance et pour mieux combattre la pauvreté. Cependant la réalité socio-économique diffère fortement d'un pays à l'autre en fonction des références traditionnelles, du jeu des acteurs sociaux, des forces politiques en présence, etc. Elle implique des visions différentes de l'équité et explique pourquoi certaines inégalités, pourtant jugées inacceptables, tendent à se maintenir. Pour le comprendre, on doit analyser, en termes d'économie politique, les processus économiques qui entravent la recherche d'équité, les rapports de forces qui existent entre différents acteurs sociaux et politiques, et saisir les difficultés auxquelles se heurte la mise en œuvre d'actions concrètes visant à réduire certaines des formes d'inéquité.

Ce troisième temps fort du Forum sera introduit par la présentation, par Anthony J. Bebbington et Anis A. Dani, de l'ouvrage spécialement édité par la Banque mondiale pour le Forum intitulé : « *Institutional Pathways to Equity: Addressing Inequality Traps* » (« *Les voies institutionnelles vers l'équité : affronter les trappes à inégalité* »). Cette présentation permettra d'assurer une articulation entre les thèmes traités la journée du 6 novembre et ceux à développer le 7 novembre, en particulier lors de deux ateliers.

Les deux ateliers sont envisagés pour examiner la place des acteurs sociaux dans la définition, la mise en œuvre et le suivi de politiques publiques veillant à assurer l'équité en faisant ressortir les opportunités ou les obstacles qui en résultent. Cela demandera d'aborder les questions relatives à la stratification sociale, aux effets de la mobilité sociale, au rôle effectif des classes moyennes dans la recherche de l'équité, et aux difficultés d'organiser des processus participatifs.

- **Atelier 5 : Gouvernance, "leadership" et "middle class"**
- **Atelier 6 : Politiques publiques et processus participatifs**

### **4<sup>ème</sup> temps : L'équité comme condition nécessaire à la pérennisation du développement ? Synthèse des groupes de travail, discussions et recommandations**

Les travaux des différents ateliers seront présentés et débattus en session plénière. Les débats permettront de revenir sur la définition de l'équité et sur les formes que celle-ci peut prendre dans des contextes différents. La place que doit tenir l'équité, face aux différentes formes de croissance, dans les politiques sectorielles et, plus généralement, dans les stratégies de développement, pourra être rediscutée. Enfin, seront examinés les problèmes que pose la mise en œuvre d'une vision équitable dans la conception de politiques concertées de lutte contre la pauvreté. Ces dernières impliquant plusieurs catégories d'acteurs sociaux et étant concernées par l'émergence des nouvelles classes moyennes.

Face à la question de savoir comment intégrer ces aspects d'équité dans les stratégies de développement, et notamment celles de réduction de la pauvreté et des inégalités, une série de conclusions et de recommandations pourront être émises. Cette session montrera, à partir de cas forts symptomatiques d'inégalités extrêmes, comment des inégalités jugées excessives, perçues comme injustes, sont contre-productives et sources de non-équité. Ceci nous placera d'entrée de jeu sur la nécessité de politiques publiques concertées contribuant à changer les rapports de force en faveur de ceux qui subissent des inégalités inacceptables.

# AGENDA

<b>MARDI 6 NOVEMBRE 2007</b>	
<b>8H30 – 9H30 : Accueil des participants et café (Hall Centre de conférence)</b>	
<b>9H30 – 10H30 : Allocutions de bienvenue et présentation des objectifs du Forum</b>	
<b>Salle de conférence</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Charles Josselin, Président par interim du Haut Conseil de la Coopération internationale</li> <li>• Jean-Marc Châtaigner, directeur de cabinet de Jean-Marie Bockel, Secrétaire d'Etat auprès du ministère des Affaires étrangères et européennes chargé de la Coopération et de la Francophonie</li> <li>• Représentant du Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi (*)</li> </ul>	
<b>Salle de conférence – Session plénière</b>	
<b>10H30 – 12H30</b>	
<u>Présidente de séance</u> : Dominique Schnapper, membre du Conseil constitutionnel	
<b>La croissance a-t-elle besoin d'équité ?</b> par François Bourguignon, économiste en chef et premier vice-président pour l'économie du développement à la Banque mondiale, Directeur d'étude de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS) et prochainement de l'Ecole d'Economie de Paris.	
<b>Derrière l'équité, quelles inégalités et quelles politiques ?</b> par Denis Cogneau, Directeur de recherche à l'IRD dans l'Unité et le groupement de recherche DIAL, enseignant à l'EHESS et à l'Ecole d'Economie de Paris.	
<b>12H30 – 14H00 : Déjeuner buffet</b>	
<b>14H00 – 16H00</b>	
<b>Atelier n°1 (Salle de conférence)</b> Transitions agricoles et croissance pro-pauvres <u>Modératrice</u> : Florence Lasbennes, MAEE <u>Intervenant</u> : Bruno Losch, Banque mondiale <u>Discutant</u> : Christian Castellonet, GRET <u>Discutant</u> : Frédéric Landy, Université de Paris X-Nanterre et Centre d'études de l'Inde et de l'Asie du Sud	<b>Atelier n°2 (Salle Bloch-Lainé)</b> Principe d'équité appliqué aux infrastructures <u>Modératrice</u> : Michaela Bergman, BERD <u>Intervenant</u> : Robert Buckley, Département urbain, Banque mondiale <u>Discutant</u> : Mihai Surdu, Roma Education Fund <u>Discutante</u> : Nadia Bentaleb, Migrations et développement
<b>16H00 – 16H30 : Pause-café</b>	
<b>16H30 – 18H30</b>	
<b>Atelier n°3 (Salle de conférence)</b> Marché du travail, emploi informel et protection sociale <u>Modératrice</u> : Théodora Xenogiani, Centre de Développement de l'OCDE <u>Intervenant</u> : David Kucera, OIT <u>Discutant</u> : Jacques Charmes, IRD <u>Discutant</u> : Henrik Huitfeldt, SIDA	<b>Atelier n°4 (Salle Bloch-Lainé)</b> Politiques fiscales et croissance distributive <u>Modératrice</u> : Réjane Hugounenq, AFD (*) <u>Intervenante</u> : Bénédicte Hermelin, GRET <u>Intervenant</u> : François Yatta, PDM, Bénin <u>Intervenant</u> : Gérard Chambas, CERDI

## MERCREDI 7 NOVEMBRE 2007

8H30 – 9H30 : Accueil des participants et café

### Salle de conférence – Session plénière

9H30 – 10H30 :

Présidente de séance : Valérie Reboud, AFD

« **Institutional Pathways to Equity: Addressing Inequality Traps** : Présentation de l'ouvrage spécialement édité par la Banque mondiale pour le Forum par Anthony J. Bebbington, Professeur à l'Université de Manchester et Anis A. Dani, Conseiller en matière de politique sociale auprès du Réseau développement durable, au siège de la Banque mondiale

**Synthèse des travaux de la veille et introduction aux débats de la journée** : par Jean-Luc Dubois, Réseau IMPACT et Marc Lévy, MAEE

10H30 – 12H30 :

#### Atelier n°5 (Salle de conférence)

**Gouvernance, « leadership », et « middle class » ou gouvernance, dirigeants et classes moyennes**

Modérateur : Marc Lévy, MAEE  
Personnes ressources présentées sur place

#### Atelier n°6 (Salle Bloch-Lainé)

Politiques publiques et processus participatifs

Modératrice : Agnès Lambert, IRAM  
Intervenante : Caroline Kende-Robb, Département de Développement social, Banque mondiale  
Discutant : Madani Koumaré, Plateforme – Droits économiques, sociaux et culturels, Mali  
Discutant : Christoph Eberhard, Facultés Universitaires Saint Louis

12H30 – 14H30 : Déjeuner buffet

14H30 – 15H45

### Salle de conférence - Session plénière

**Synthèse des résultats de l'ensemble des ateliers : pistes de recommandations et débats**

- Jean-Luc Dubois, Réseau IMPACT et Marc Lévy, MAEE

15H45 – 16H30

#### Interventions conclusives

- Steen Jorgensen, Directeur du Département de Développement Social, Banque mondiale
- Robert Peccoud, Directeur du Département de la Recherche, Agence Française de Développement
- Johannes Jütting, Economiste principal et coordinateur au Centre de Développement de l'OCDE
- Charles Josselin, Président par interim du Haut Conseil de la Coopération internationale



<p style="text-align: center;"><b>PERSONNALITES ENTENDUES PAR LE HCCI EN COMMISSIONS</b></p>
--

**Commission 1 - Sensibilisation de l'opinion publique à la coopération au développement**

**M. Yann-Patrick BAZIRE**, attaché de presse de la Semaine de la solidarité internationale (31 mai 2007)

**M. Roland BIACHE**, délégué général de Solidarité Laïque, président du groupe de travail « Education au développement » de la CCD, Commission coopération et développement (18 janvier 2007)

**M. Bernard PINAUD** délégué général du CRID (31 mai 2007)

**Plénière du 8 mars 2007 :**

**Mme Geneviève GIARD**, directrice générale de France 3

**Commission 2 – La diversité culturelle**

**Mme Joëlle BOURGOIS**, Ambassadeure de France auprès de l'Unesco

**Mme Ayoko Mensah**, Rédactrice en chef d'"Africultures"

**M. Jean Musitelli**, Conseiller d'Etat, ancien Ambassadeur de France auprès de l'Unesco, membre du groupe d'experts pour la Convention de l'Unesco sur la diversité culturelle

**M. Robert Peccoud**, Sous directeur de la Recherche à l'Agence française de développement

**Mme Françoise Rivière**, Sous-directrice en charge de la convention sur la diversité culturelle à l'Unesco

**Mme Marie-Christine Saragosse**, Directrice de la Coopération culturelle et du français au ministère des Affaires étrangères

**M. Xavier Troussard**, Direction Education-Culture, Commission Européenne, Bruxelles.

**Commission 3 – Droits et développement, la dimension sociale du développement**

**M. Jean-Louis DUBOIS**, Président du Réseau Impact, membre du HCCI

**Mme Patricia HUYGHEBAERT**, Secrétaire générale du réseau Impact

**M. Emmanuel PINEDA**, Adjoint au sous-directeur des droits de l'homme et des affaires humanitaires et social (MAEE/NUOI)

**M. Antoine MADELIN**, représentant de la FIDH à Bruxelles

**M. Flavio VALENTE**, Délégué général de la FIAN (ONG internationale intervenant sur le droit à l'alimentation), ancien rapporteur pour les droits de l'homme au Brésil

**M. Jean- Louis VIELAJUS**, Délégué général du CFSI

**Commission 4 – La dimension économique du développement**

**M. Denis BERGE**, chargé de mission au département coopération et développement de la CCI de Marseille-PACA

**M. Julien BOUILHOL**, délégué permanent, des activités de la Conférence Permanente des Chambres Consulaires Africaines et Francophones et de ses liens avec les réseaux des CCI

**M. Saïd BOURJII**, directeur d'Epargne sans Frontière

**M. Pierre CARPENTIER**, associé de la société Investissement et Partenaires, des activités de cette structure qui intervient dans le domaine capital risque en Afrique

**M. Georges COUDRAY**, président du Centre international du Crédit Mutuel

**M. Marc DELUZET**, secrétaire confédéral de la CFDT

**M. Ambroise FAYOLLE**, chef du service des affaires multilatérales et du développement de la DGTPE, MINEFE

**M. Hervé GALLEPE**, responsable du pôle Appui au secteur privé, des programmes de mise à niveau de l'AFD

**M. Philippe GAUTIER**, Chef du service Afrique, Europe et Politiques du Développement au Medef International, président du CDE de Bruxelles

**M. Christian GODDE**, directeur du développement industriel de l'Aga Khan Fund for Economic Development (AKFED), président du conseil d'administration d'Industrial Promotion Service West Africa

**M. Christian HERAIL**, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rouen, responsable de l'IPAD

**M. Marc LEBRETON**, chef d'entreprise, fondateur du cabinet OTC Conseil, initiateur de programmes d'aide aux entrepreneurs au Mali

**M. Jean-Claude LE GALL**, Chef du département coopération et développement de la CCI de Marseille-PACA

**Dr Nadine MENDELEK THEIMANN**, économiste chercheur et consultante indépendante, membre fondateur de « The Change Leaders »

**M. Lamine NIANG**, Président de la CPCCAF, Président de la CCIA de Dakar

**M. Luc RIGOUZZO**, directeur général de la PROPARCO

**M. Michel ROCARD**, ancien Premier Ministre, député européen

**Mme Martha STEIN SOCHAS**, Directeur du Département Systèmes Financiers et Appui au Secteur Privé de l'Agence Française de Développement

#### **Chefs d'entreprise africains :**

**Mme Emilfreda Bianca MIRANDA de OLIVEIRA**, Guinée Bissau, Secteur bancaire

**M. Bagoré Xavier BATHILY**, Sénégal, Directeur général La Laiterie du Berger S.A.

**M. Boureïma KOÏTA**, Mali, Tourisme

**M. Patrick DEJEAN**, République Centrafricaine, Industrie Agro alimentaire et Patronat

**M. Drissa BALLO**, Mali, Formation professionnelle

**M. Thomas Kagiso MMUSI**, Botswana, Entrepreneur

**M. Mouhamet DIOP**, Sénégal, Telecoms – Internet – Développement

**M. Babacar NDIAYE**, Sénégal, Eau - Assainissement

**M. Johane RASAMOELY**, Madagascar, Directeur Général de Teknet

**Mme Yolande NYONDA**, Gabon, Genre/Agriculture

**M. Bintou DIALLO**, Burkina Faso, Energie/Secteur privé

**M. François TRAORE**, Burkina Faso, Matière première/Gouvernance

**M. Jean-Claude RATSIMIVONY**, Sénégal

**Mme Alexandrine ADJIBI**, Bénin

**Mme Marie TAMOIFO NKOM**, Cameroun

## **Commission 5 – Financement du développement, politiques de coopération et prévisibilité de l'aide**

**M. Dominique BOCQUET**, ministre-conseiller représentant la France au CAD de l'OCDE

**M. Raul Mateus PAULA**, chef de division, AIDCO

**M. Denis SALORD**, chef de division, AIDCO

**M. Richard WEBER**, directeur adjoint, AIDCO (UE)

## **Commission 6 – Coopération décentralisée**

**M. Denis SCHULTZ**, directeur de l'IRCOD, pour les actions de la Région Alsace,

## **Commission 7 – Coopération et migrations internationales**

**Mme Ndioro NDIAYE**, Directeur Général adjointe de l'Organisation Internationale pour les Migrations

**Mme Louka T. KATSELI**, Directrice du Centre de Développement de l'OCDE : Migrations humaines et développement économique

**Mme Catherine WIHTOL de WENDEN**, Directrice de Recherche au CNRS

**M. Marc DUFUMIER**, Professeur d'agriculture comparée et développement agricole – INA

**M. Jean-Paul NGOUPANDE**, Ancien Premier Ministre de la République Centrafricaine

**M. Babacar SALL**, Sociologue, maître de conférence à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Sénégal

**M. François CALVET**, Conseiller au Conseil des Investisseurs en Afrique, ancien Directeur Général des services des mines d'uranium du Niger, ancien Conseiller économique du Gouvernement du Cameroun, ancien fondé de pouvoir des mines de manganèse du Gabon

## **Commission 8 – L'enseignement supérieur, la recherche pour le développement**

**Géraldine ANSART**, Chargée de projet pour le programme MIDA Grands Lacs dans le domaine de l'enseignement supérieur à l'Organisation Internationale pour les Migrations à Bruxelles

**Jean-Dominique ASSIE** Administrateur du Programme de "soutien et renforcement de l'excellence universitaire à l'Agence de l'Agence Universitaire de la Francophonie

**Jean-François CERVEL**, Directeur du CNOUS

**Jean-Michel CHASSERIAUX**, représentant de l'IRD au CLORA

**Antoine GRASSIN**, Directeur de la coopération scientifique et universitaire à la DGCID au MAEE

**Emilie COUDEL**, chercheur au CIRAD

**Ricardo DIEZ BAEZA**, Programme Manager, EuropeAid - AIDCO/C4, Présentation du "Programme for Science and Technology Innovations and Capacity Building (PSTICB)" avec les pays ACP

**Philippe DUBOIS**, Professeur, Vice-président délégué aux relations internationales de l'Université Sorbonne nouvelle Paris III

**Anne-Marie GAILLARD**, chercheur, consultante  
**Daniel LEFORT**, Directeur de la Délégation relations extérieures de l'IRD  
**Alain LEPLAIDEUR**, Directeur du département Soutien et formation des communautés scientifiques du Sud (DSF) à l'IRD  
**Jean-Baptiste MEYER**, chercheur à l'IRD  
**Salwa NACOUZI-BOURDICHON**, Vice-présidente chargée des relations internationales de l'université de Poitiers  
**Yves PECHON**, Directeur d'EGIDE  
**André SIGANOS**, Directeur général de CAMPUSFRANCE

### **Commission 9 – Formation professionnelle**

**David ATCHOARENA**, Senior Program Specialist Head, Training and Education Programmes Unit, International Institute for Educational Planning (IIEP), UNESCO  
**Anna FIORINI BERIOT**, Chargée de mission "Echanges professionnels internationaux" à la Région Rhône Alpes  
**André GAURON**, Conseiller, Maître à la Cour des Comptes, expert auprès du ministère des affaires étrangères et de l'Agence française de développement sur la coopération dans le domaine de la formation professionnelle  
**Jacques MAZERAN**, Conseiller, au Centre international d'études pédagogiques (CIEP)  
**Virginie ROUAULT**, Chargée de mission auprès du vice-président Bayon à la Région Rhône-Alpes  
**Richard WALTHER**, Consultant international, auteur de plusieurs études sur le sujet

### **Commission 10 – Urgence et post-crise**

**Eric CHEVALLIER**, Cabinet du Ministre des affaires étrangères et européennes  
**André DULAIT**, Sénateur  
**Elvis G. MORRIS**, Président de la Fédération Européenne des Libériens  
**Vianney PROUVOST**, Humanitaires Magazine  
**Martine STORTI**, Inspectrice générale de l'Education nationale  
**Jean-Bernard VERON**, de l'Agence française de développement

## PREMIER MINISTRE

---

Haut Conseil  
de la Coopération Internationale

---

BILAN DE LA SEMAINE DE LA SOLIDARITE INTERNATIONALE 2007  
(du 17 au 25 novembre 2007)

## Partenariat avec Ouest France et France 3

L'édition 2007 de la Semaine de la solidarité internationale a été marquée globalement par une nouvelle progression quantitative (5500 animations au total, soit +10%), mais surtout par une meilleure coordination des initiatives aux niveaux régional et local, qui a contribué à améliorer la qualité des événements et à renforcer leur impact. Le nombre de « pôles organisateurs » s'est ainsi accru plus que proportionnellement à celui des manifestations, (+43%, avec plus de 700 pôles) ; l'implication des collectivités territoriales a joué un rôle fédérateur souvent décisif dans ce phénomène, notamment en soutien aux 180 « collectifs multi-acteurs » recensés.

Le partenariat avec Ouest France et France 3, initié par le HCCI et qui en était à sa troisième édition, a contribué lui aussi à la meilleure structuration des initiatives décentralisées, dans le « Grand Ouest » s'agissant d' Ouest France, dans toutes les régions pour France 3. L'accès à ces deux médias, et notamment la sélection des reportages sur le terrain financés par le HCCI, supposait en effet la désignation préalable de correspondants représentant les acteurs de chaque région concernée, dans leur diversité.

## OUEST FRANCE

**203 articles et une plusieurs centaines d'annonces** de manifestations, rencontres, débats ont été publiés dans les pages d'*Ouest France*. En pages générales, régionales, locales et sur son site Internet, Ouest-France a accompagné les innombrables initiatives et projets de soutien ou de solidarité développés depuis des communes de l'ouest. Autant d'occasions mises à profit par le journal pour valoriser des hommes et des femmes qui se dévouent pour bâtir et faire vivre des actions de solidarité, comme pour sensibiliser ses lecteurs aux gestes concrets de solidarité, à leur portée, au plus près de chez eux.

Le HCCI a contribué financièrement à la réalisation de trois reportages sur le terrain :

- Normandie : l'eau, les écoliers et le rôle des femmes à travers le micro crédit en Casamance (coopération initiée depuis près d'une dizaine d'années avec la communauté rurale de Coubalan en Casamance, par l'association Kadjamor et la mairie de Cherbourg-Octeville)

- Bretagne : école de la deuxième chance, micro crédits et micro-entreprises de brousse au Niger. Ce reportage sur des initiatives de Casi-Bretagne et du réseau « Education pour tous en Afrique », soutenues par la Région Bretagne, a été couplé avec celui de France 3 Rennes dans la même région.
- Pays de la Loire : l'oléiculture en Palestine et le commerce équitable en Israël. Action de développement initiée par le département de Loire Atlantique et la Région des Pays de Loire, avec le soutien de la coopération suisse.

### FRANCE 3

En 2007, 16 des 24 rédactions régionales de la chaîne se sont associées à la SSI ainsi que la rédaction nationale à travers le 19/20. Pour la première fois, le programme national, s'est fait l'écho de la Semaine, au cours de deux émissions emblématiques de la chaîne : *C'est mieux ensemble* et *Ce soir ou jamais*.

Plus de 50 reportages et magazines ont été consacrés à la SSI au mois de novembre, représentant près de 3 heures 15 mn d'antenne. Ce sont au total plus de 28 millions de téléspectateurs qui ont été, à un moment ou à un autre, sensibilisés et informés par les reportages diffusés par les journaux ou les magazines de la chaîne. C'est un chiffre exceptionnel pour une opération de cette nature, dans un temps aussi limité (deuxième quinzaine du mois de novembre).

Le HCCI a contribué financièrement à la réalisation de quatre reportages au Sud :

- France 3 Rhône Alpes Auvergne au Vietnam : Ecomusée du bambou, Ecole hôtelière pour orphelins et jeunes défavorisés, lutte contre la grippe aviaire, relogement des familles sinistrées.
- France 3 Ouest au Niger (en liaison avec Ouest-France) : Ecole de la seconde chance, autonomie économique des femmes, recherche agronomique.
- France 3 Alsace à Madagascar : réhabilitation des marchés, centre d'urgence médicale, pêche traditionnelle et pêche industrielle.
- France 3 National : La marche des « sans terre » en Inde, opération *Janadesh*.

**PREMIER MINISTRE**  
 ---  
**Haut Conseil**  
**de la Coopération Internationale**

**République Française**

**Pour mener à son terme  
la réforme de la coopération française**

(Avis approuvé en séance plénière le 9 mai 2007)

En octobre 2002, le HCCI a adopté des « **Recommandations du HCCI relatives à la politique française de Coopération au développement** » qui proposaient des mesures pour « mieux structurer le pilotage politique de la coopération, relancer les moyens et revoir les procédures de coopération ». A la suite de la revue par ses pairs de la coopération française dans le cadre de l'OCDE qui relevait « une absence de vision unifiée » et « un éparpillement des interventions », puis des mesures de réorganisation de la coopération publique arrêtées par le CICID le 20 juillet 2004, le HCCI a adopté en février 2005 des « **Réflexions sur l'évolution du dispositif de coopération française pour le développement** ».

Au moment où le prochain démarrage d'un nouveau quinquennat présidentiel et d'une nouvelle mandature législative va entraîner une redéfinition de l'organisation de l'action gouvernementale, le Haut Conseil, dans la continuité de ses avis de 2002 et 2005, souhaite que ce soit l'occasion de conduire à son terme la réorganisation de notre dispositif de coopération pour accroître sa cohérence et son efficacité.

**1.** Les propositions présentées ci-dessous par le HCCI s'inscrivent dans une réflexion plus large sur les enjeux et les stratégies de notre coopération internationale qui demeure nécessaire et à laquelle le HCCI va apporter sa pleine contribution. Un séminaire d'experts réunis par le président du HCCI le 19 janvier dernier a proposé aux responsables politiques, dans la perspective du prochain quinquennat, cinq grandes interrogations (précisées en 16 questions) :

- *Est-il possible de résoudre les problèmes de la société française sans répondre en même temps aux défis mondiaux ?*
- *Comment notre politique de coopération peut-elle s'insérer dans un véritable partenariat Nord-Sud qui est la condition essentielle de son efficacité ?*
- *Comment renforcer la coopération et élargir ses ressources financières ?*
- *Comment, par-delà l'engagement personnel du Président de la République, donner à la politique française de coopération internationale une visibilité politique ?*
- *L'Europe doit-elle prendre le leadership de la coopération internationale pour le développement ?*

Ces questions balisent un vaste champ de réflexion concernant la place, l'identité et les relations extérieures de la France dans un monde plus interdépendant et plus inégalitaire que jamais, et dans un espace eurafricain à tous égards déséquilibré. Les réponses qui pourront y être apportées concernent naturellement les objectifs et moyens de la coopération internationale de la France, mais aussi **la modernisation de la pensée politique française.**

Aujourd'hui encore, la reconnaissance par la société française de l'échelle européenne et internationale de ses problèmes se fait trop souvent sur le mode de la fatalité subie. Notre solidarité internationale demeure encore trop souvent teintée de condescendance. Quant à l'aide au développement, elle continuera à être suspectée d'être un alibi de la domination tant qu'elle ne s'insèrera pas clairement dans un ensemble cohérent de politiques équilibrant la défense de nos intérêts avec un engagement, dans un véritable partenariat avec les pays du Sud, pour la réduction des déséquilibres de la planète.

**Le renforcement de notre capacité à penser la vie politique et sociale française dans un réseau d'enjeux et de solidarités internationaux est une nécessité** que tout un chacun peut appréhender, qu'il s'agisse des délocalisations, des flux migratoires ou des confrontations identitaires. La redistribution planétaire de la puissance qui s'accélère depuis 1990 interdit de s'en tenir aux schémas simplificateurs d'autrefois.

Cette évolution, de nombreux signes l'attestent, est déjà engagée : la prise de conscience écologique situe dans une perspective nouvelle d'intérêts partagés les questions de l'énergie et des produits de base ; la dimension planétaire des enjeux sanitaires et sociaux est aujourd'hui perçue ; l'approfondissement du débat sur l'immigration, l'engagement des collectivités territoriales, du mouvement associatif et plus récemment des entreprises dans la solidarité internationale, le succès de l'initiative française pour une convention internationale de promotion de la diversité culturelle, sont autant de preuves qu'une certaine insularité française est en train de s'effacer.

La coopération internationale, l'aide au développement sont directement concernées par cette évolution. Il suffit d'observer la richesse des débats en cours, non seulement dans les enceintes spécialisées mais aussi dans les associations, parfois dans la rue comme on l'a vu à l'occasion des négociations de l'OMC, et de plus en plus dans les pays bénéficiaires de l'aide, pour se convaincre que **le temps des formules toutes faites imposées par les bailleurs de fonds est révolu.** "L'appropriation" est certes une notion de bailleurs de fonds, elle correspond à une revendication réelle de nos partenaires du Sud, gouvernants comme société civile, qui nécessite des adaptations de notre façon de penser et mettre en œuvre la coopération.

La perspective de cette mutation ne peut être qu'européenne. Parce qu'il existe un modèle culturel et social européen qui est la référence de notre dialogue avec les pays du Sud ; parce que l'Afrique, confrontée aujourd'hui à de graves problèmes de développement, est aux portes de l'Europe avec des conséquences en termes de flux migratoires qui appellent une gestion européenne ; parce que le développement est étroitement lié à des questions comme le commerce qui sont déjà de compétence européenne.

**Il s'agit nécessairement d'un processus de longue durée qui ne se situe pas dans le temps d'une élection.** Les questions qui ont été posées aux responsables politiques sont destinées avant tout à faire progresser la réflexion. C'est une responsabilité permanente pour tous ceux qui s'expriment dans l'espace public de conférer leur dimension européenne et internationale aux débats de la société française.



## **2. Ces considérations ne doivent pas empêcher d'appeler l'attention des responsables politiques sur l'opportunité que représente la mise en place d'un nouveau dispositif gouvernemental pour poursuivre l'adaptation de nos structures à ce mouvement qui transforme profondément la coopération internationale**

Des réformes significatives ont été conduites en 1998 et en 2004 et ont fait progresser notre dispositif de façon considérable, mais ont laissé le sentiment d'un processus inachevé. Sans doute est-il trop tôt pour en évaluer complètement les effets. Mais il n'est pas trop tôt pour constater que la logique qui était la leur n'a pas été conduite à son terme et que l'équilibre ainsi réalisé doit être amélioré. Le HCCI estime nécessaire de conduire la réforme à son terme pour redonner à la coopération sa lisibilité dans l'espace public et sa place dans le débat politique. **Au-delà de l'efficacité de notre aide, c'est la capacité de la France à s'inscrire dans une approche volontaire de la mondialisation qui est en jeu.**

Notre coopération a été, est peut-être encore, plus marquée que d'autres par le passé colonial : il s'agissait après les indépendances d'organiser un transfert de modèle étatique et de développement économique dirigé par l'Etat. Pour s'adapter à la nouvelle donne internationale qui a commencé à se dessiner avec l'ajustement structurel, il a fallu franchir un long chemin marqué en particulier par **la réforme de 1998 prolongée en 2004** : en 1998, l'intégration aux Affaires étrangères du Secrétariat d'Etat à la Coopération, la création d'un Comité interministériel, et celle du HCCI ; en 2004, le transfert à l'AFD, promue dès 1998 opérateur-pivot, de l'ensemble des secteurs sociaux et économiques de la coopération publique.

Quelles que soient les réserves qu'elles ont pu susciter quant à leur mode d'élaboration et à leur mise en œuvre, **ces réformes s'inscrivaient dans une évolution nécessaire.** Elles ont permis de tourner la page du tutorat post-colonial, d'amorcer une collaboration et un dialogue entre l'Etat et la société civile, de mettre en évidence les déficits de la coordination interministérielle et de la cohérence des politiques publiques à l'égard de pays en développement et de commencer à y remédier.

**Leur mise en œuvre-même montre qu'il faut aller plus loin.** Encore embarrassé par la gestion des programmes, des projets et des institutions, l'Etat peine à assumer son rôle de stratège et à assurer pleinement sa tutelle sur ses opérateurs. La coordination pratiquée en comité interministériel a montré ses limites, aussi bien du point de vue du jeu démocratique avec le Parlement que dans le dialogue avec la société civile. Le MAE n'a pas encore mis en synergie les instruments de coopération gérés par ses différentes directions. Enfin, la LOLF, en distinguant au sein de la mission « Aide publique au développement » un programme « aide économique et financière au développement » et un programme « solidarité à l'égard des pays en développement », a consacré la césure entre un « pôle financier » et un « pôle diplomatique » de la coopération internationale, le pôle financier continuant à représenter seul la France dans les institutions de Bretton Woods.

**Le HCCI estime qu'il faut conduire la réforme à son terme pour mener une politique publique de coopération clairement identifiable permettant à l'ensemble des protagonistes d'y trouver leur place.** Il s'agit de répartir clairement les rôles entre l'orientation stratégique et la mise en œuvre, de passer de la coordination de structures et d'actions dispersées au pilotage d'une politique d'ensemble, et enfin d'organiser la relation entre la société civile et l'Etat dans un partenariat authentique et sans concession.

### 3. Conduire à son terme le processus de délégation des opérations

Dans ce domaine, les évolutions se sont faites jusqu'à présent sous contrainte : les revues par les pairs du CAD de l'OCDE ont montré à plusieurs reprises que notre dispositif institutionnel était peu lisible et inadapté aux évolutions actuelles de la coopération internationale. Il faut désormais **considérer la gestion déléguée comme un facteur d'efficacité et de cohérence.**

La DGCID, après la réforme de 2004, conserve la gestion de trois grands domaines de notre coopération : la gouvernance (droits de l'homme-police-justice, finances publiques, décentralisation), la culture (audiovisuel, culture stricto sensu et langue française), l'enseignement supérieur et la recherche.

#### 3.1 L'AFD devrait se voir reconnaître une compétence générale sur la mise en œuvre de l'APD française et confier l'ensemble de sa gestion, sauf dans les secteurs spécifiques identifiés plus loin. Cette nouvelle perspective nécessiterait une réforme de l'opérateur-pivot incluant :

- la séparation comptable, sans doute via leur filialisation, des activités de gestion de l'AFD, aujourd'hui noyées dans l'activité bancaire : la transparence des opérations, l'efficacité de la tutelle et du contrôle démocratique sont à ce prix ;
- l'entrée au conseil d'administration de représentants de tous les ministères techniques concernés ;
- l'entrée au conseil d'administration de représentants des collectivités territoriales ,
- l'obligation et les moyens d'intervenir sur une gamme complète de projets, y compris petits, et de devenir le partenaire privilégié des OSI<sup>43</sup>, des OSIM<sup>44</sup>, des collectivités locales et territoriales. Les programmes structurants qui sont actuellement gérés par la DAECL<sup>45</sup> et la MAIONG<sup>46</sup> devraient, dans cette optique, lui être confiés.

Dans le même mouvement, le **rôle des directions internationales des différents ministères techniques devrait être précisé et mieux coordonné avec le MAE. Axée par construction sur l'offre, leur action devrait être prioritairement centrée sur la promotion des savoir-faire français.** S'agissant de la coopération internationale pour le développement, elles interviendraient en liaison étroite avec les agences de maîtrise d'œuvre.

Pour des raisons de cohérence, **ce transfert pourrait aller jusqu'à inclure la gestion des contributions aux organismes multilatéraux de développement et la mise en œuvre des aides budgétaires globales.**

**S'agissant de l'appui aux décentralisations,** domaine privilégié de l'action internationale des collectivités territoriales françaises, **l'AFD devrait autant que possible déléguer ses moyens aux collectivités impliquées dans de tels programmes.**

**3.2 La culture, l'enseignement supérieur et la recherche ne figurent pas dans les OMD. Le HCCI estime qu'ils devraient être considérés comme des composantes à part entière du développement.** Par conséquent, ils ne doivent pas rester à l'écart du processus de rationalisation de la coopération. **Une clarification des missions** de notre action internationale dans ces secteurs en est le préalable indispensable.

---

<sup>43</sup> Organisations de Solidarité Internationale

<sup>44</sup> Organisations de Solidarité Internationale Issues de l'Immigration

<sup>45</sup> Délégation pour l'Action Extérieure des collectivités Locales (MAE/ DGCID)

<sup>46</sup> Mission d'appui à l'Action Internationale des Organisations Non-Gouvernementales (MAE/DGCID)

Il convient avant tout de **distinguer ce qui relève du marché international de la culture**, secteur important de l'économie mondiale aux enjeux financiers et d'influence considérables, même si celui-ci doit faire l'objet de réglementations spécifiques, **et ce qui relève de l'aide au développement et de l'échange gratuit, c'est-à-dire de la coopération**, y compris dans le domaine audiovisuel (programmes, production et information) .

Selon la logique proposée plus haut, la promotion de l'offre française, qu'elle soit universitaire ou culturelle, devrait dépendre des ministères techniques compétents, soit qu'ils l'assurent directement, soit qu'ils aient recours à des agences, ainsi qu'aux autres organismes publics compétents.

**Le renforcement de l'enseignement supérieur et de la recherche dans les pays en développement** est devenu récemment une priorité de la coopération française. Il reste à lui donner un contenu et à définir les modalités de notre ré-intervention dans ce secteur où les coopérations inter-universités maintiennent actuellement l'essentiel de la présence française. **Cette action pourrait être confiée à l'agence CampusFrance** dans la mesure où cet organisme, aujourd'hui chargé de la promotion des formations supérieures françaises et de la mobilité des étudiants étrangers se transformerait en opérateur de coopération associant les universités et plus généralement l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur et de recherche français.

La coopération culturelle *stricto sensu* ne devrait pas rester à l'écart de cette réforme qui lui permettrait de se replacer dans **un cadre de gestion mettant en rapport des objectifs et des moyens**. Dans cette perspective, **la question de l'articulation des réseaux d'établissements culturels français avec l'agence CulturesFrance devrait être réenvisagée**.

Cette nouvelle approche ne viserait pas à reconstituer une administration en dehors de l'administration, mais à **faire entrer en jeu, par le recours aux projets et aux appels d'offres, des organismes de la société civile ou des collectivités territoriales**. Dans ce secteur, le moins inégalitaire des relations Nord-Sud, il ne fait guère de doute que **les créateurs issus de l'immigration** prendraient rapidement une place significative donnant contenu et efficacité à l'idée de co-développement.

**La réalisation des réformes envisagées dans ce chapitre nécessitera, bien entendu, une large concertation avec tous les partenaires concernés, en particulier les personnels.**

#### **4. Doter la coopération française d'un pilotage politique**

La mise en oeuvre des propositions énoncées ci-dessus suppose des transferts de personnels, y compris des diplomates, vers les opérateurs, et, à l'étranger, le renforcement du rôle de coordination des ambassadeurs, ainsi qu'**un réagencement des structures déconcentrées (SCAC et agences de l'AFD, en particulier)**. Elle aurait pour conséquence de libérer la DGCID de ses responsabilités opérationnelles. Devenue, au sein du MAE, une « direction des affaires globales » **entièrement dédiée à la stratégie, celle-ci devrait rassembler des compétences issues du Minéfi comme de divers ministères techniques, ainsi que les capacités stratégiques développées par l'AFD.**

Le pilotage stratégique nécessite par ailleurs un dialogue structuré, permanent, avec la représentation nationale. Une **Délégation parlementaire à la coopération internationale** devrait être créée à cet effet.

Le pilotage suppose enfin un pilote. **Le rôle du ministre de la Coopération internationale serait défini sans référence à un champ géographique, mais consacré aux questions de coopération pour le développement incluant bien entendu la production des biens publics mondiaux. Cet élargissement de la perspective ne saurait détourner notre coopération de sa priorité africaine. C'est pourquoi, il serait utile de réfléchir à la différenciation de plusieurs zones d'intervention de la France, selon les pays concernés et les déterminants de l'action à y conduire.**

**Ce ministre, qui devrait être de plein exercice ou rattaché au Premier ministre en tant que responsable du volet international du développement durable,** assurerait directement au nom du Gouvernement tout entier la tutelle des agences de coopération et représenterait la France auprès des banques et organismes multilatéraux de développement. Avec l'appui de la DGCID restructurée en une Direction des affaires globales, il travaillerait en liaison étroite avec la Délégation parlementaire à la coopération et avec le Haut Conseil de la coopération internationale. Ce dispositif lui donnerait la légitimité nécessaire pour appeler l'attention du Premier ministre et de ses collègues sur la nécessité de cohérence des politiques publiques par rapport à nos objectifs de développement, y compris dans le domaine de la défense et la coopération militaire, ainsi que dans celui de la circulation des étrangers.

## **5. Reconnaître le rôle et l'utilité du débat avec la société civile**

Si la coopération internationale est désormais un enjeu national aussi bien qu'international, **il faut que la société civile, partenaires sociaux inclus, et les collectivités territoriales deviennent une force de proposition entendue et respectée, qu'elles soient mieux associées à la définition des stratégies et qu'elles développent leurs capacités opérationnelles.**

**Bien entendu, c'est à ces organisations qu'en revient d'abord la responsabilité. Mais l'Etat doit aussi avoir une politique à cet égard.** Il lui revient d'entretenir et d'organiser un dialogue permanent mais sans concession sur l'action des uns et des autres dans un souci partagé d'intelligence des enjeux et d'efficacité. Il doit également soutenir le renforcement des capacités des OSI et des OSIM. Il doit enfin appuyer les partenariats, qu'ils associent des OSI, des organisations syndicales, des parlements, des conseils économiques et sociaux, des entreprises dans le cadre de partenariats publics-privés ou des collectivités territoriales.

**Le HCCI, créé à cet effet, est le lieu naturel de ce dialogue permanent.** Il est nécessaire de prévoir, en plus de son programme de travail triennal, des rendez-vous réguliers (grandes négociations internationales, adoption de stratégies sectorielles, etc.) avec le ministre de la Coopération.

L'évaluation des politiques publiques doit être indépendante et s'accompagner de l'obligation de réponse. Afin d'en faire un instrument nourrissant la réflexion de tous, la responsabilité de l'évaluation de la coopération internationale, assortie d'une capacité à mobiliser les laboratoires de recherche publics et privés (think tanks), devrait être confiée au HCCI.

Ainsi, le ministre de la Coopération, s'appuyant sur la Direction des affaires globales du MAE, disposerait d'un cadre de dialogue permettant de faire évoluer la réflexion, les mentalités et les pratiques .

\*  
\*        \*

**Les mesures envisagées ici constituent un ensemble cohérent. Ainsi le renforcement et l'élargissement des compétences des opérateurs n'a de sens qu'accompagné du renforcement du pilotage politique. Il ne serait donc pas souhaitable qu'en soit repris seulement tel ou tel aspect au risque de créer de nouveaux déséquilibres.**

Par ailleurs, les ajustements administratifs ne sont que des moyens. Le but est de faire de la coopération internationale une politique publique à part entière - c'est-à-dire un espace de débat politique - capable d'émettre des messages intelligibles et de mobiliser les financements nécessaires à la réalisation de ses objectifs. **Cette visibilité est nécessaire pour accroître réellement l'effort de la France en faveur du développement des plus pauvres de la planète. Les plus hautes autorités de l'Etat ont souscrit l'engagement de porter l'APD française à 0,5 % de son PIB en 2005 puis à 0,7 % en 2012. Afin d'assurer la crédibilité de la France dans la lutte pour le développement, les prochains responsables politiques devront préciser rapidement s'ils confirment ces engagements, y compris le recours accru aux OSI, et comment ils comptent les tenir dans la durée.**









PREMIER MINISTRE

République Française

---

Haut Conseil  
de la Coopération Internationale

**Trois priorités urgentes pour la coopération française :  
s'ancrer dans une dynamique européenne, s'entendre  
sur la place et le rôle du co-développement, assurer un  
financement durable**

(Avis approuvé en séance plénière le 21 juin 2007)

Par son avis du 9 mai 2007 « *Pour mener à son terme la réforme de la coopération française* » le Haut Conseil de la Coopération Internationale (HCCI) a formulé des propositions pour renforcer la cohérence de l'action publique dans un domaine, la coopération internationale, qui se situe à la croisée de politiques diverses telles que le commerce international, le développement durable, la recherche, la santé, la politique monétaire et financière, l'immigration, la culture, l'éducation et la défense. La coopération internationale mobilise des institutions très variées sur un éventail allant des associations à la Commission européenne et aux institutions financières internationales en passant par les entreprises et une douzaine de départements ministériels.

Cette multiplicité des approches et des acteurs est naturelle s'agissant d'une action qui n'ambitionne rien de moins que de jeter des ponts entre les sociétés et les économies en vue de les faire converger vers plus d'égalité, vers des modèles démocratiques compatibles avec les droits universels. À la fin du siècle dernier, les schémas quelque peu stéréotypés qui avaient présidé à la naissance de la coopération internationale à la suite des indépendances se sont effacés en même temps que les catégories géographiques (le tiers-monde, les pays sous-développés) sur lesquels ceux-ci s'exerçaient. **Cette prise de conscience de la complexité des processus de développement** a pu donner le sentiment que « l'aide au développement » n'était plus pertinente. Ce qu'on a appelé « la fatigue de l'aide » s'est alors effectivement traduit en une baisse de l'Aide Publique au développement (APD) mondiale, pendant que les transferts des travailleurs migrants et les investissements privés la dépassaient de beaucoup.

Une certaine re-mobilisation internationale, dans laquelle la France a pris toute sa place, s'est produite à partir du Sommet du Millénaire de 2000. Celle-ci reposait sur un double diagnostic de la mondialisation :

- l'émergence d'un marché global nécessite des mécanismes de protection sociale à la même échelle : celle des Objectifs du Millénaire (ODM),
- avec la croissance globale, l'empreinte écologique des activités humaines est en passe d'atteindre un seuil dangereux pour l'ensemble de l'humanité, ce qui a fait prendre conscience de l'existence de la planète comme un espace de politiques publiques à l'échelle des problèmes comme des solutions qu'ils appellent. Il faut préserver, ou produire, tous ensemble des « biens publics mondiaux ».

**Pour autant, ces préoccupations n'ont pas débouché jusqu'à présent sur un diagnostic partagé qui reconnaîtrait :**

- **que la majorité de la population du monde vit dans des zones ne bénéficiant pas des courants d'échange de la mondialisation,**
- **que cette situation est injuste et dangereuse,**
- **et qu'elle nécessite une action spécifique de coopération** qui ne se réduit ni à la garantie, au demeurant bien incertaine, de minima sociaux (les ODM), ni à la prise en charge des externalités de la mondialisation (les Biens publics mondiaux).

L'incertitude sur la nature et les objectifs de l'action à mener, sur les voies et moyens de cette action, et sur les financements à mobiliser s'exprime à travers toute une série de débats sur la croissance et la réduction des inégalités, sur les instruments de l'APD, sur les pays émergents, sur la difficile gestation du cycle de négociation de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) « commerce et développement ». La coopération française n'échappe naturellement pas à ces interrogations qui nécessitent une réflexion dans laquelle le HCCI prendra sa part selon la méthode qui est la sienne du dialogue entre l'action publique et les acteurs partenaires publics et privés de la coopération.

Sans attendre que soit menée à son terme cette nécessaire réflexion sur les nouveaux fondements d'une politique publique de coopération internationale, le HCCI souhaite transmettre au Gouvernement son avis sur trois questions qui, pour des raisons diverses -les échéances européennes, la création d'un ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du co-développement, la préparation de la loi de finances- appellent des réponses rapides.

### **1. Comment rendre plus cohérentes les aides européennes au développement ? un cas urgent, la négociation commerciale avec les ACP**

En plus de solutions pour le déblocage de la situation institutionnelle de l'Europe, le Président de la République a proposé plusieurs pistes de nature à renforcer la dimension européenne de la coopération internationale : la construction d'une politique européenne des migrations et, dans le prolongement du processus de Barcelone, l'établissement d'une Union méditerranéenne ayant vocation à se doter d'institutions communes avec l'Union européenne.

Ces nouvelles pistes de travail françaises interviennent dans un calendrier marqué par des rendez-vous importants : 2007 l'adoption d'une stratégie commune Europe-Afrique et l'aboutissement des négociations sur les Accords de partenariat économiques (APE) puis, au second semestre 2008, la Présidence française de l'Union européenne.

Dans ce contexte, le HCCI souhaite réaffirmer la nécessité d'une coopération européenne plus intégrée et plus efficace. **L'Europe constitue le cadre approprié d'un partenariat entre les pays de l'Union et l'Afrique<sup>47</sup>.**

---

<sup>47</sup> « parce qu'il existe un modèle culturel et social européen qui est la référence de notre dialogue avec les pays du Sud ; parce que l'Afrique, confrontée aujourd'hui à de graves problèmes de développement, est aux portes de l'Europe avec des conséquences en termes de flux migratoires qui appellent une gestion européenne ; parce que le développement est étroitement lié à des questions comme le commerce qui sont déjà de compétence européenne ». Avis du HCCI du 9 mai 2007.

L'Europe, qui fournit 55 % de l'APD mondiale, n'en retire ni un gain proportionnel en poids géopolitique sur la scène internationale, ni une capacité à partager avec les Institutions de Bretton Woods et les Nations-Unies la capacité à définir des stratégies internationales de développement. Mais surtout, ni les aides européennes considérables consenties à l'Afrique depuis quarante ans ni le système des préférences commerciales des accords de Lomé n'ont constitué des appuis suffisants au développement économique de ce continent et à sa stabilité politique.

Les résultats insuffisants de l'aide européenne s'expliquent d'abord par les limites actuelles de la construction politique et sa conséquence, l'absence d'une politique extérieure commune, mais aussi par un double déficit de cohérence : au sein des institutions européennes comme on a pu le voir à l'occasion de la négociation des APE d'une part, et entre les politiques communautaires d'APD et celles des Etats-membres d'autre part.

Sur ce dernier point, le HCCI salue et encourage les efforts qui ont été engagés en ce sens, en particulier avec l'adoption récente d'un code de conduite européen. Il le considère comme un premier pas vers **l'établissement d'un système européen de développement par mutualisation des capacités de l'Union et des Etats-membres dans le cadre de stratégies communes. Ce chantier majeur de la construction européenne, qui devra faire toute leur place aux acteurs non étatiques et aux collectivités locales – encore insuffisamment associés à la politique européenne de développement - est une perspective vers laquelle devraient converger désormais toutes les évolutions de la coopération française.**

Le HCCI souhaite que la Présidence française de 2008 se fixe des objectifs ambitieux de mise en cohérence de l'ensemble des politiques européennes autour de l'objectif de développement des pays du Sud<sup>48</sup>. En particulier, le projet d'Union méditerranéenne devrait tenir compte de cet impératif et s'articuler par conséquent avec la politique de voisinage.

**Il regrette que la négociation des APE, confiée en premier lieu à la Direction Générale commerce de la Commission Européenne, n'ait pas suffisamment intégré dès le départ les contraintes de développement des pays ACP<sup>49</sup>.** Il regrette également que cette négociation se fasse trop souvent sans concertation avec la société civile des pays concernés. Compte-tenu de l'impact prévisible des APE sur l'emploi dans de nombreux secteurs économiques, l'implication des partenaires sociaux doit être effectivement recherchée. Il demande au gouvernement de réaffirmer son engagement de n'accepter aucun accord qui ne comprendrait :

- **des protections temporaires adéquates** pour les productions ACP, notamment celles de l'agriculture, tout particulièrement vivrière, et de la pêche, à un niveau suffisant pour garantir leur survie et leur croissance,
- **des programmes cohérents d'aide à la production et au commerce, en appui notamment aux PME**, dont la croissance est une des clefs du développement,
- **un dispositif partenarial de correction des effets pervers (fiscaux, sociaux, environnementaux, etc. )** de la libéralisation des marchés,
- **les marges de souplesse nécessaires sur le calendrier** de mise en œuvre des APE qui devra être décidé dans le cadre d'un suivi partenarial incluant les sociétés civiles,
- **un véritable renfort à la constitution en cours d'ensembles régionaux.**

---

<sup>48</sup> Le Forum sur le suivi de la Déclaration de Paris, qui se déroulera à Accra à l'automne 2008 sous la Présidence française de l'Union européenne, pourrait être l'occasion de faire progresser une démarche européenne concertée.

<sup>49</sup> Pays Afrique, Caraïbes, Pacifique, signataires des accords de Cotonou avec la Commission européenne.

Le HCCI souligne enfin que **l'accroissement des échanges ne peut s'envisager sans une plus grande fluidité de la circulation des personnes**. Il soutient donc la définition d'une politique européenne des migrations dès lors que celle-ci ne se limitera pas à une harmonisation des mesures sécuritaires et de protection des frontières mais, dans une perspective de partenariat pour le développement, privilégiera **les migrations circulaires, c'est-à-dire la possibilité d'allers et retours multiples**, sur la base des propositions récentes de la Commission<sup>50</sup>. En tout état de cause, les objectifs d'une politique européenne de migration doivent demeurer distincts de ceux de la politique de coopération au développement.

## **2. Qu'est-ce que le co-développement et comment peut-il renforcer la coopération française ?**

L'articulation entre les problématiques de l'immigration et de l'aide au développement devient une tendance lourde en Europe, qui est apparue nettement en France lors de la campagne pour l'élection présidentielle. Ces deux thématiques ont été traitées à travers la notion de co-développement. Celle-ci caractérisait les actions expérimentées par les autorités françaises pour appuyer la « participation des migrants installés en France au développement de leur pays d'origine ».

Cependant, ce terme reste sujet à diverses interprétations, allant de la coopération partenariale associant étroitement les acteurs de la société civile, en particulier les associations de migrants, jusqu'à l'intégration des politiques de régulation des flux migratoires et des politiques de coopération au développement.

Le rattachement du « co-développement » à un ministère chargé principalement de gérer les flux migratoires laisse planer une incertitude sur la façon dont s'articuleront désormais co-développement et coopération.

Phénomène universel et historique créateur de richesse et de civilisation, la migration devrait relever d'un choix positif des individus. Le phénomène migratoire actuel est malheureusement largement lié à l'absence de toute perspective pour la jeunesse dans les pays du Sud. Pour résoudre ce problème, il faut s'attaquer à ses causes, c'est-à-dire des situations économiques et sociales qui ne permettent pas de trouver chez soi des possibilités suffisantes de développement économique et personnel. La politique française d'aide au développement doit rester centrée sur cet objectif, tout en sachant que le temps du développement est nécessairement un temps long.

Lier trop directement l'aide publique au développement, dont les effets sont attendus sur le moyen et long terme, et la gestion des flux migratoires qui est un problème à court terme risque de s'avérer illusoire, voire dangereux ; isoler ainsi deux politiques, sans étendre la recherche de cohérence à toute la palette des politiques publiques qui ont un impact sur les pays en développement, aggraverait ce risque. Le HCCI a, dans plusieurs avis, soutenu la nécessité d'une rationalisation du dispositif gouvernemental dans le sens des réformes engagées en 1998 et 2004. Le transfert d'une partie de la politique de coopération au

---

<sup>50</sup> Communication du 23 mai 2007.

développement à un nouveau ministère fait craindre une remise en cause des progrès accomplis ces dernières années pour améliorer l'action de la France dans ce domaine.

**Le co-développement, quant à lui, est un élément de la politique de coopération, en favorisant la participation des migrants au développement de leurs pays d'origine. Mais il n'est pas et ne peut devenir un instrument de régulation des flux migratoires.** Les aides au retour ont sans doute leur utilité, mais ne s'inscrivent pas, telles qu'elles ont été conçues jusqu'à présent, dans une logique de développement. La signature systématique d'accords traitant conjointement de co-développement et de réadmission présenterait en outre le risque de brouiller le message adressé par la France aux pays partenaires, voire de jeter un discrédit sur les objectifs officiels de sa politique de coopération au développement.

Dans cette perspective de cohérence de la politique française, **le co-développement doit trouver sa place dans une politique de coopération partenariale ambitieuse.** Il s'agit de favoriser, à côté d'une action gouvernementale et multilatérale renouvelée, la coopération de société civile à société civile (associations, syndicats etc.) ainsi qu'entre collectivités locales. Cela nécessite l'amélioration ou la mise en place de structures et de mécanismes de cofinancements adaptés, pour mettre fin à une situation qui place la France au dernier rang des pays de l'OCDE pour la part de son APD transitant par les organisations de la société civile **C'est dans ce cadre que le co-développement peut conférer une dimension nouvelle à notre coopération, en favorisant la participation des diasporas à des programmes de développement.** C'est dans ce cadre également qu'il peut retrouver l'ambition des inventeurs du concept, de rapprocher les sociétés du Sud et du Nord : les migrants, engagés ou non dans le co-développement, contribuent d'abord au développement de la France. **Cette vision élargie du co-développement est indispensable pour déjouer les pièges du communautarisme et du repli identitaire.**

**Le HCCI souhaite que le Gouvernement engage dès que possible le dialogue sur cette question complexe avec l'ensemble des partenaires de la coopération pour le développement.**

### **3. Pourquoi et comment renforcer les moyens budgétaires et extra-budgétaires de la coopération ?**

L'élaboration de la loi de finances 2008 va, dans les prochaines semaines, conduire le gouvernement et la représentation nationale à opérer des choix qui ne pourront pas tenir compte seulement des engagements électoraux mais aussi des engagements et des intérêts à long terme de la France.

Le HCCI souhaite donc rappeler que depuis septembre 2000 et l'assemblée du Millénaire de l'ONU, **il existe un consensus international sur l'aide au développement (cf. annexe) auquel la France a fortement contribué et des engagements financiers, auxquels elle a souscrit.** Ceux-ci ont des conséquences importantes sur le plan budgétaire.

Le Président Chirac a ainsi pris l'engagement de porter l'APD de la France à 0,5 % du RNB en 2007 – objectif qui pourrait être atteint notamment grâce aux annulations de dettes et à une forte progression des dépenses d'écologie – et à 0,7 % en 2012. Ce dernier objectif implique d'augmenter l'APD de 1,3 milliard d'euros par an pour la porter de 9,2 milliards d'euros en 2007 à 15,6 milliards d'euros en 2012 (en partant d'une hypothèse de croissance économique

annuelle de 2 % en volume et d'une inflation annuelle de 1,8 %). L'effort budgétaire à faire sera d'autant plus important que les annulations de dettes sont appelées à se réduire fortement.

La considération de ces engagements et leurs implications budgétaires pour les cinq prochaines années doivent conduire le Gouvernement à préciser sans attendre, c'est-à-dire dès la loi de finances 2008, la ligne de conduite qui sera la sienne. C'est pourquoi le HCCI propose les éléments de réflexion suivants.

3.1 Si certains pays peuvent compter, afin de financer leur développement, sur des investissements étrangers ou des transferts de leurs émigrés, pour d'autres, en particulier en Afrique, la spirale vertueuse du développement, et parfois la simple survie dans des conditions de dignité minimales de leur population, ne peuvent s'envisager sans une aide financière publique. Ce constat, à l'origine des engagements souscrits ces dernières années, reste valable. **Renoncer à une augmentation de l'aide serait prendre un risque grave pour la stabilité planétaire. Sa mise en œuvre, décidée internationalement, doit faire l'objet d'un suivi international.**

3.2 **La prévisibilité de cette aide**, indispensable pour pouvoir engager des dépenses d'infrastructures et garantir leur maintenance, former et recruter des enseignants, des personnels de santé et autres agents publics, **est aussi importante que son montant**. C'est la logique-même des Documents Cadres de Partenariat qui ont été signés entre la France et une trentaine de pays. Ce sont donc des engagements budgétaires pluriannuels, éventuellement dans le cadre d'une loi de programmation, qui doivent être pris. Ces engagements doivent être explicités par des sous-objectifs précis tels que :

- un montant de décaissements réels effectivement disponibles pour des actions de développement,
- un pourcentage d'APD transitant par les Organisations de Solidarité Internationale (OSI)<sup>51</sup> et les collectivités locales.

3.3 Les délais de mise en œuvre de l'aide étant variables selon les canaux qu'elle emprunte (bilatéraux ou multilatéraux, aide projet ou aide budgétaire, délégation de maîtrise d'œuvre ou non), **les engagements sur les montants doivent être assortis le plus rapidement possible de choix sur ces canaux**. Ne pas les faire serait s'exposer au risque de se laisser guider par une logique de rapidité de décaissement qui est rarement synonyme d'efficacité. Ces choix, en particulier entre aide multilatérale, communautaire et bilatérale devront tenir compte de la possibilité d'entraînement, des effets de levier, créés par les financements français.

3.4 Les réponses publiques à la question du financement de l'aide doivent **tenir compte de la diversification rapide des intervenants**. Des mesures incitatives devraient permettre l'éclosion de fondations comme chez nos principaux partenaires et pousser les entreprises à développer des actions dans le cadre de leurs engagements en matière de responsabilité sociale et environnementale. Dès à présent la France devrait soutenir le projet de statut de « fondation européenne ». Le co-développement avec les Organisations de Solidarité Internationale Issues de l'Immigration (OSIM), l'action internationale des collectivités locales offrent des possibilités de co-financements qui

---

<sup>51</sup> Pour rattraper la moyenne européenne de 5 % contre 1 % actuellement en France.

pourraient être exploitées à la condition de passer de la logique de la subvention à celle du partenariat stratégique.

- 3.5 La France a fait la démonstration, en proposant la taxe sur les billets d'avion, **qu'une fiscalité de la mondialisation est possible**. Il faut inciter nos partenaires à aller plus loin dans cette voie, en s'appuyant notamment sur la notion de Biens Publics Mondiaux.
- 3.6 **Les importants engagements budgétaires qui sont nécessaires ne peuvent être consentis que si des efforts mutuels en matière de gouvernance sont réalisés pour le renforcement de l'efficacité de l'aide**. Du côté français, Le HCCI recommande une forte mobilisation de notre coopération autour du plan d'action pour la mise en œuvre de la déclaration de Paris. Deux aspects du renforcement de l'aide doivent faire l'objet d'une attention particulière : la transparence vis-à-vis des opinions publiques, tant des pays donateurs que des bénéficiaires, et l'évaluation des programmes financés par l'aide.
- 3.7 Cet objectif nécessite que soit aussi abordée la question du déficit démocratique de notre coopération et de l'enchevêtrement de ses structures. L'avis rendu par le HCCI le 9 mai dernier avait pour objet d'attirer l'attention du Gouvernement sur ce point et de lui proposer des solutions.

#### 4. Conclusion

In fine, la possibilité de consentir des efforts budgétaires pour la coopération internationale dépendra de la capacité de ses responsables à expliquer clairement à nos concitoyens à quoi sert cet argent. Une meilleure communication, un dispositif plus lisible, des procédures plus efficaces, sont pour cela nécessaires. Mais **la clarification qui conditionne toutes les autres est celle des objectifs**. Le HCCI y contribuera pour sa part en mobilisant l'ensemble des compétences qui le constituent.

Les APE, le co-développement, pour reprendre les sujets traités dans le présent avis, peuvent être des occasions d'élargissement et de renouvellement du partenariat nord-sud. Il ne faut pas qu'ils puissent être soupçonnés d'être les alibis de visées moins généreuses.

La coopération française a souffert par le passé de ses ambiguïtés. Quelles qu'aient pu être ses insuffisances, elle a conféré à la France un rôle éminent qui est d'élargir l'horizon européen vers l'Afrique et de contribuer à l'établissement d'une gouvernance mondiale équilibrant la diversité des cultures et les droits universels. Cette position lui confère un prestige sur la scène mondiale qu'il ne faut ni surestimer ni négliger et encore moins brader. Pour cela, **il faut affirmer dès à présent, dans les actes comme dans les discours, notre ambition renouvelée de contribuer à la construction d'une mondialisation plus solidaire et d'agir pour cela, sans arrière-pensée, en équipe avec tous nos partenaires**.

\*  
\*       \*

## Annexe

### Les principaux engagements internationaux en matière d'aide au développement

Les engagements de la communauté internationale portent sur :

- des objectifs : les objectifs du Millénaire pour le développement, à réaliser au plus tard en 2015, énoncés en septembre 2000 et confirmés en septembre 2005,
- des moyens, avec l'accord dit « Consensus de Monterrey », adopté en mars 2002 et visant à un doublement de l'aide au développement, le sommet du G8 de Gleneagles de juillet 2005 ayant décidé de renforcer l'effort en faveur de l'Afrique subsaharienne,
- une méthode : la déclaration de Paris de mars 2005 sur le renforcement de l'efficacité de l'aide, qui prévoit l'alignement et l'harmonisation des interventions des donateurs autour des Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP) élaborés par les pays partenaires,
- la déclaration de Doha (février 2001, OMC), qui prévoit que le système commercial international devra évoluer de manière à prendre pleinement en compte les difficultés des pays en développement.

Dans le prolongement de ces engagements, l'Union européenne en a pris d'autres, qui lui sont propres :

- décision du Conseil européen de mai 2005 de doubler l'aide de l'Union aux pays en développement sur cinq ans, plus de la moitié de l'augmentation devant aller à l'Afrique ; les Etats membres présenteront avant la fin de 2007 leur plan d'action pour atteindre l'objectif d'aide retenu pour 2010 (0,56 % du RNB),
- à la fin de 2005 a été adopté conjointement par la Commission, le Conseil et le Parlement européen le « Consensus européen pour le Développement »,
- en décembre 2005 a été adoptée une Stratégie pour l'Afrique,
- enfin, le Fonds européen de développement a été reconstitué pour la période 2007-2013 à hauteur de 22,7 milliards d'euros.

En regard de ces engagements, on assiste bien à une certaine remontée de l'aide publique internationale au développement depuis 2001 mais elle reste encore très mesurée (elle a même baissé en 2006), tant en part du PIB des pays aidés qu'en moyenne par habitant. Et les pays en développement ne sont pas tous, loin s'en faut, sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire.



PREMIER MINISTRE

République Française

---

**Haut Conseil  
de la Coopération Internationale****Avis sur la révision de la stratégie sectorielle santé de  
la coopération française**

(Avis approuvé en séance plénière le 21 novembre 2007)

*Le 5 décembre 2006, le CICID a souhaité que la stratégie sectorielle santé qu'il avait adoptée en mai 2005 fasse l'objet d'une réactualisation. A cette fin, la rédaction d'un document d'orientation stratégique a été confiée à un groupe de travail présidé par Mme Michèle Barzach, ancienne ministre de la santé.*

*Un document intitulé « Stratégie française de coopération et d'aide au développement dans le secteur de la santé, actualisation 2007 et 2012 » a été préparé par le groupe de travail pour servir de base à une concertation avec l'ensemble des partenaires français. C'est dans ce cadre que le Directeur des politiques de développement (MAEE/DGCID), M. Jean-Christophe Deberre, a sollicité l'avis du Haut Conseil.*

Le HCCI a débattu des constats et préconisations figurant dans ce document le 20 septembre 2007 en présence de Mme Michèle Barzach et de plusieurs représentants de l'administration dont M. Jérôme Pasquier, Directeur général adjoint de la coopération internationale et du développement au MAEE. Dans sa séance du 21 novembre 2007, il a adopté l'avis ci-après.

1- Le HCCI félicite l'administration pour la démarche participative qu'elle a retenue en vue de l'actualisation de la stratégie sectorielle santé de la coopération française. Il regrette que cet exercice n'ait pas été précédé d'une évaluation de la stratégie en cours et **souhaite que le prochain document soit assorti d'indicateurs quantifiés et évaluables.**

2- Il félicite le groupe de travail et sa présidente pour avoir dressé un diagnostic clair de la situation sanitaire dans les pays en développement et de ses causes, ainsi qu'un tableau objectif des évolutions de notre coopération dans ce secteur, et pour avoir bien mis en évidence les interrelations des différents aspects de notre coopération dans le domaine sanitaire et dans les domaines connexes. **Il approuve globalement les orientations proposées.**

3- Le HCCI souhaite que le document final présente d'une façon très **claire les enjeux pour la France de notre coopération dans le domaine de la santé.** Si la santé figure directement dans 4 des 8 ODM, elle constitue également un Bien Public Mondial dont le devenir est directement lié à l'évolution du climat. Une évolution défavorable en ce domaine aurait des

conséquences migratoires qui impacteraient gravement la santé publique dans les pays du Sud comme du Nord.

Notre politique de coopération dans le domaine de la santé est liée à des objectifs de développement, mais aussi d'influence, de sécurité, de migrations, de santé publique française qu'il est souhaitable d'explicitier et d'articuler pour définir les buts que nous nous fixons en la matière.

Le HCCI souhaite que la révision de la stratégie santé de la coopération française soit l'occasion pour le CICID, c'est-à-dire l'ensemble des départements ministériels concernés sous la présidence du Premier Ministre, **d'inscrire l'action internationale de la France dans une cohérence d'ensemble de nos politiques face au défi global de la santé.**

4- C'est de cette clarification des enjeux que doivent découler les choix de priorités géographiques, sous-sectorielles, et de mise en oeuvre.

La note stratégique a relevé que la montée en puissance des fonds multilatéraux, indispensable pour répondre aux défis globaux des maladies infectieuses, avait relégué au second plan des préoccupations et des financements des bailleurs, y compris la France, l'aide à **la construction de systèmes nationaux de santé qui sont indispensables non seulement pour soigner mais aussi pour prévenir la maladie.**

**Un équilibre reste à définir entre les fonds globaux, les organisations multilatérales et les coopérations bilatérales** pour répondre à cette préoccupation. Faute de quoi il est à craindre que par le simple jeu des mécanismes propres à ces différentes catégories de canaux et non par des choix stratégiques, le déséquilibre ne continue à s'accroître au détriment de la coopération bilatérale.

**Notre coopération bilatérale qui, dans aucun pays, ne peut répondre à elle seule aux problèmes de santé publique, peut et doit jouer un rôle propre d'entraînement, en particulier dans les domaines de la formation, de la recherche, de la santé maternelle et infantile et du financement du risque maladie.** La question du rôle et du volume de l'assistance technique française (et de son financement pérenne) pour la construction de capacités nationales en santé, notamment dans les pays francophones, reste posée après le transfert à l'AFD en 2004 de la coopération publique française dans ce secteur.

Notre coopération bilatérale doit en outre mieux **valoriser le potentiel des organisations de la société civile**, par exemple en matière de formation. La construction des systèmes nationaux de santé ne peut se passer d'une approche territoriale fine où la coopération décentralisée et celle des OSI ont un rôle éminent à jouer. Le rôle de ces organisations dans le dispositif français devrait être mieux précisé et valorisé, dans un esprit de subsidiarité, en particulier par rapport à l'AFD. De nombreux partenariats hospitaliers et universitaires ont une action de formation essentielle. Leur recensement systématique permettrait de mieux les valoriser et les harmoniser.

Elle doit en outre **rechercher la plus grande complémentarité avec l'action européenne et multilatérale.** Cet effort n'est pas exclusif d'une recherche d'influence pour faire prévaloir des priorités françaises telles que la santé reproductive et l'accès aux médicaments avec les questions de propriété intellectuelle qui y sont liées. Elle dépend de **notre capacité de mobilisation dans le cadre multilatéral d'une expertise française bilingue.**

Une approche globale de la coopération dans le domaine de la santé permettrait enfin de **définir des approches géographiques différenciées** où la priorité générale à l'Afrique subsaharienne, qui s'impose à l'ensemble des bailleurs, serait complétée par des approches plus sectorisées, par exemple vers les frontières orientales de l'Europe pour ce qui concerne la toxicomanie.

5- L'application des principes d'appropriation et d'alignement ne doit pas aboutir à une répartition fautive des tâches qui, sous l'emprise d'un « consensus international » mal défini, laisserait aux dispositifs multilatéraux le soin de se préoccuper des questions de santé publique. **Il revient au dispositif déconcentré de la coopération française (ambassades, agences de l'AFD, assistance technique) de poursuivre, en particulier à l'occasion de la signature ou de la revue à mi-parcours des DCP, un dialogue approfondi avec les gouvernements et les sociétés civiles sur les stratégies de développement des pays aidés, la priorité qu'elles accordent aux questions de santé publique et la contribution attendue de la coopération française**. Pour cela il est nécessaire de mener à bien une réflexion sur les capacités d'expertise dont doivent disposer les ambassades (SCAC) et les agences de l'AFD, et sur la nature des liens qui doivent être maintenus entre les ambassades et les experts français mis à la disposition des Etats.

6- **La question centrale de la formation des personnels de santé doit s'insérer dans des dispositifs plus larges assurant la stabilité des personnels formés** : rémunération, carrières, reconnaissance sociale. La fuite des cerveaux est l'aspect le plus visible de cette question. La note stratégique propose à cet égard une série d'orientations que le HCCI approuve. Il souhaite en outre que la France prenne toute sa part à la réflexion engagée au niveau européen, en particulier sur les « **migrations circulaires** », dispositifs permettant aux professionnels de santé de développer une carrière dans leur pays tout en restant insérés dans des réseaux d'expertise au Nord assurant leur formation continue.

7- Comme il est indiqué dans la note stratégique, **un investissement plus grand dans la recherche en santé « pour et avec les PED » est indispensable. Cet effort ne doit pas seulement être orienté vers l'obtention de résultats scientifiques mais aussi vers la formation**. La capacité des pays du Sud à former leurs personnels de santé en dépend. Il faut donc veiller à une plus grande intégration de notre politique de recherche en santé avec notre politique de coopération universitaire et veiller en la matière à un bilinguisme qui conditionne désormais l'intégration aux communautés scientifiques internationales. Il est également indispensable d'assurer une meilleure valorisation de la recherche dans des secteurs connexes (climat, sciences sociales, etc.) en faveur des objectifs de santé publique.



PREMIER MINISTRE  
---  
Haut Conseil  
de la Coopération Internationale

République Française

**POUR DES ACCORDS DE PARTENARIAT ECONOMIQUE  
UTILES AU DEVELOPPEMENT**

(Avis approuvé en séance plénière le 21 novembre 2007)

Les Accords de Partenariat Economique découlent de l'Accord de Cotonou, dont le régime de préférence commerciale expire au 31 décembre 2007. La finalité de l'Accord de Cotonou était de promouvoir un processus de développement rigoureux dans les pays ACP, notamment en favorisant la constitution d'entités géographiques viables et favorables au développement économique.

Cet objectif est poursuivi, entre autres moyens, par une ouverture asymétrique des marchés de l'Union Européenne aux pays ACP, ainsi que par l'encouragement à des mesures de réforme de leur fiscalité interne.

Des appuis au développement très importants, de l'ordre de 15 Mds € ont été mobilisés en soutien de cet objectif, mais moins d'un tiers ont été effectivement décaissés.

Le bilan que l'on peut tirer de la mise en œuvre de cet accord et de ceux qui l'ont précédé est mitigé. Certes, les exportations en direction de l'Union Européenne se sont accrues, mais dans des proportions nettement inférieures à l'accroissement global du commerce mondial. Même si on peut observer un encourageant et récent mouvement d'expansion des économies de la plupart des pays africains, la fragilité de leurs économies ne s'est pas démentie, et les nécessaires réformes structurelles pour les adapter au contexte mondial globalisé restent largement à opérer.

**Les APE se doivent de prendre en compte ces éléments et conserver l'indispensable objectif de lutte contre la pauvreté inscrit dans les Objectifs du Millénaire pour le Développement. Ils doivent s'inscrire dans la logique d'une action concertée au niveau européen en faveur du développement, exprimée par la déclaration sur le consensus de 2005.** Les objectifs assignés aux APE concernent donc directement la mise en œuvre de politiques de développement, passant notamment mais non exclusivement par des réformes structurelles favorables à une libéralisation des échanges commerciaux.

Ils doivent également prendre en compte les évolutions importantes du panorama international depuis l'année 2000 avec notamment l'apparition de nouveaux compétiteurs parmi les pays émergents.

Les ACP, et en particulier les pays d'Afrique subsaharienne, demeurent caractérisés par la prévalence d'un **secteur agricole** fragile. Celui-ci n'assure par l'autosuffisance alimentaire et fait vivre – souvent en dessous du seuil de pauvreté – la majorité de leur population. **L'avenir de ce secteur productif et les lourdes conséquences que les APE sont susceptibles d'avoir sur lui ne sauraient être négligés.**

Ces enjeux étant rappelés, la mise en place des Accords de Partenariat Economique vise en particulier trois grands objectifs auxquels souscrit pleinement le Haut Conseil :

- conforter les processus d'intégration régionale pour élargir les marchés nationaux et favoriser ainsi l'investissement productif ;
- permettre aux pays ACP un apprentissage progressif de la liberté des échanges au niveau mondial, et faciliter ainsi leur intégration dans le processus de la mondialisation des échanges commerciaux ;
- assurer une intégration des politiques de coopération et des mécanismes de marché, en les rendant complémentaires et non contradictoires, de telle sorte que les visées commerciales contribuent au développement durable, en favorisant l'accès de toute personne à un travail décent.

En complément de son avis du 21 juin 2007<sup>52</sup>, et en l'état actuel des négociations, le HCCI formule l'avis suivant, estimant que, pour atteindre ces trois grands objectifs à travers la conclusion des APE, un certain nombre de précautions et de mesures doivent être prises.

## **I Phase de négociation**

**Le HCCI appelle à ce que le processus de négociation, compte tenu des enjeux à long terme qu'il comporte, soit suffisamment souple et transparent, permettant une véritable expression et une prise en compte des points de vue des intéressés et de la société civile, sans qu'une référence obligée à une date butoir constitue un moyen de pression sur les négociateurs.** La conclusion d'accords-cadres en forme simplifiée, permettrait de dépasser l'obstacle d'une nouvelle habilitation auprès de l'OMC au-delà du 1<sup>er</sup> janvier 2008. Si la nécessité s'en faisait néanmoins sentir, une demande de report du calendrier des négociations pourrait être envisagée conjointement par l'Union Européenne et les pays ACP, auprès de cette instance.

Il est important de conserver dans cette phase l'objectif initial de consolidation des intégrations régionales. La signature d'accords pays par pays risquerait de le compromettre.

En tout état de cause, la non-ratification des APE à cette date par des Etats non-PMA ne devrait pas avoir pour effet de détériorer leur position compétitive en érodant leurs préférences commerciales, par rapport au régime de Cotonou.

Au demeurant, il conviendrait d'assurer la cohérence entre les négociations du cycle de Doha et celles des APE.

---

<sup>52</sup> "Trois priorités urgentes pour la coopération française : s'ancrer dans une dynamique européenne, s'entendre sur la place et le rôle du co-développement, assurer un financement durable".

## II Processus de mise en œuvre

Il apparaît indispensable que le processus de mise en œuvre se déroule par étapes, et incorpore des **évaluations** régulières et publiques avant de passer à l'étape suivante. Ces phases d'évaluation, associant les acteurs concernés ainsi que la société civile et pas seulement les négociateurs européens, devraient prendre en compte l'ensemble des impacts produits par le processus, en particulier sur les finances publiques et la lutte contre la pauvreté, sans se limiter aux seuls impacts commerciaux.

Dans le cadre des Accords de Partenariat Economique, **les limitations des accès préférentiels au marché européen**, en particulier en ce qui concerne les règles d'origine, devraient être assouplies fortement pour les produits provenant des pays ACP.

**Une identification de listes de filières sensibles** à la concurrence et/ou stratégiques, en vue de leur protection et de leur valorisation, prévue dans le cadre de la négociation, et mises à jour en fonction des évaluations, est nécessaire. La plupart des filières productives dans les pays ACP sont fragiles, à commencer par l'agriculture, notamment familiale, et doivent être protégées pendant un laps de temps qui sera nécessairement long. **Des clauses d'exemption et de sauvegarde devraient à ce titre être incorporées dans le texte des APE, pour permettre aux acteurs de ces filières de devenir compétitifs.**

Avec le même souci de protection et de renforcement du tissu économique des APE, le HCCI demande aux autorités françaises d'agir en direction de l'Union Européenne afin que celle-ci facilite **l'adoption d'outils d'aide à la création d'entreprises, ainsi que l'adoption de dispositifs spécifiques de soutien aux PME**, de type « Small Business Act » à l'échelle des régions ACP, qui permettraient :

- un accès préférentiel aux marchés publics en faveur des PME<sup>53</sup> ;
- une mise en cohérence des appuis et des aides pour ces entreprises.

Ce dispositif pourrait utilement prendre appui sur les « chartes de PME » qui existent dans un certain nombre de pays africains<sup>54</sup>, et dont un exemplaire est en cours de réalisation au sein de l'UEMOA. La mise en œuvre de ce type de projets par le moyen d'aides à la gouvernance constituerait un appui important et efficace en faveur des secteurs productifs africains.

## III Mesures d'accompagnement

**Les infrastructures** demeurent notoirement insuffisantes. Sans elles et sans une maintenance suffisante, aucun développement viable n'est possible. Ce volet d'accompagnement, auquel pourraient contribuer des Partenariats Publics Privés, doit trouver sa traduction financière dans le cadre des Programmes Régionaux.

Le Fonds Européen de Développement (FED) intervient prioritairement sur le financement de gros projets structurants et sur des politiques sectorielles. Il doit renforcer la part de ses interventions en faveur des diverses composantes du secteur privé, notamment dans les domaines de la méso-finance et de la formation professionnelle.

---

<sup>53</sup> S'appliquant aux Etats mais également aux bailleurs de fonds.

<sup>54</sup> Notamment Sénégal, Bénin, Burkina Faso, Ghana.

**Le HCCI souhaite qu'une attention particulière soit apportée aux mesures d'accompagnement favorables au développement des PME-PMI.** La politique européenne de développement (Commission et Etats-membres) doit mieux cibler cet objectif.

La Banque Européenne d'Investissement (BEI) mobilise la plupart de ses concours en direction des grands projets ou des grandes entreprises. Il devrait les orienter dans des proportions plus significatives vers le **financement des petites ou moyennes entreprises.**

**Le Centre de Développement des Entreprises (CDE) et PROVINVEST :** ces outils de promotion de l'investissement et d'accompagnement des projets, dépendant de la Commission, sont dédiés au soutien des entreprises petites et moyennes dans les pays en développement. Leurs structures de fonctionnement ainsi que la faiblesse des moyens dont ils disposent ne permettent pas de faire face à l'ampleur des besoins auxquels ils sont censés répondre.

**Les programmes de mise à niveau de l'industrie,** sur lesquels l'Union Européenne a pris des engagements avec la participation de l'ONUDI, constituent des réalisations prometteuses et méritent d'être étendus et développés.

**L'instauration par les pays ACP de standards régionaux de qualité** sur les produits importés dans ces pays devrait être appuyée dans le cadre des APE, afin de promouvoir dans les zones concernées des législations qui répondent à cette nécessité. Ceci permettrait en outre d'éviter les distorsions de concurrence en provenance de pays-tiers.

Parmi les mesures d'accompagnement des APE devrait figurer, dans les programmes incitatifs, une aide renforcée à la nécessaire transition fiscale des pays ACP.

\* \* \*

Afin de tirer le meilleur parti des APE, le HCCI demande donc aux autorités françaises d'agir en direction de l'Union Européenne, dans trois directions :

- Dans la phase de négociation, pour **faire que les objectifs initiaux des APE, tels que prévus par l'Accord de Cotonou, ne soient pas perdus de vue, et que ces accords favorisent au premier chef le développement économique et social et l'intégration régionale.** Les nécessaires adaptations du régime des échanges commerciaux doivent venir à l'appui et non en opposition aux politiques de développement.

Le HCCI demande que, compte tenu de l'importance des enjeux, le processus de négociation soit mené à son terme, sans que la date du 31 décembre 2007 constitue un moyen de pression sur les négociateurs.

- Dans le processus de mise en œuvre, afin qu'aient lieu dans cette étape des évaluations régulières, en sorte **que soient préservés les intérêts vitaux des secteurs productifs des ACP, au premier rang desquels le secteur agricole et agroalimentaire,** qui concerne une proportion très importante de leur population.



- Sur les mesures d'accompagnement, en particulier afin d'inciter l'Union Européenne à renforcer ses interventions en faveur des infrastructures et adapter ses outils en faveur du **développement des entreprises petites ou moyennes** des pays ACP en général et ceux de la zone subsaharienne en particulier.

Le délai de mise à niveau doit également être mis à profit par l'Union Européenne pour **renforcer l'efficacité de ses interventions** en appui au développement.

**Le HCCI émet le vœu que la question des APE soit inscrite à l'ordre du jour du Sommet européen des 8 et 9 décembre prochains, afin que la solidarité européenne en faveur des pays ACP puisse se manifester auprès de l'OMC, en vue d'obtenir les mesures dérogatoires qui pourraient s'avérer nécessaires à la poursuite du processus conforme aux objectifs de développement.**



PREMIER MINISTRE

République Française

---

**Haut Conseil  
de la Coopération Internationale**

**« POUR RENDRE PLUS COHERENTE, PLUS INTELLIGIBLE ET  
PLUS EFFICACE NOTRE AIDE AU DEVELOPPEMENT »**

**Avis adopté en séance plénière le 6 février 2008**

Le président de la République a demandé au ministère des affaires étrangères et européennes (MAEE) d'élaborer un Livre blanc de la politique étrangère qui fixera pour les prochaines années les orientations de la France en la matière, y compris dans nos relations avec les pays en développement. Dans ses deux précédents avis – le 9 mai 2007 sur la poursuite de la réforme de la coopération française, le 21 juin 2007 sur les trois priorités urgentes de cette coopération (Europe, immigration et codéveloppement, préparation de la loi de finances pour 2008) – le HCCI a souligné la nécessité de refonder notre coopération internationale comme politique sociale de la mondialisation. Inquiet de l'érosion des budgets d'APD (Aide publique au développement), préoccupé de voir la coopération internationale absente du débat public, le HCCI souhaite contribuer à cet exercice en proposant des pistes de réflexion sur le financement de l'aide, ses objectifs, ses moyens, et les conditions de son efficacité.

**1. La crise récurrente du financement de l'aide**

Lors de la Conférence de Monterrey en mars 2002, la communauté internationale s'était engagée à doubler son aide publique au développement, chaque pays s'engageant à consacrer 0,7% de son RNB (Revenu national brut) à l'aide, dans la continuité d'un objectif fixé dès les années soixante-dix. Après une chute sévère à la fin du siècle dernier (50 mds\$/an), le montant global de l'aide a effectivement recommencé à augmenter pour atteindre 106,8 mds\$ en 2005, mais la courbe s'est à nouveau infléchie en 2006 avec 103,9 mds\$.

En ce qui concerne la France, le volume de l'aide a connu un tassement en 2007 (0,42% du RNB contre 0,47% en 2005 et 2006) alors qu'un objectif intermédiaire de 0,5% avait été fixé par le président Chirac. L'objectif des 0,7% a été reporté par le président Sarkozy à 2015, échéance retenue par nos partenaires européens. La stagnation des crédits de paiement de la mission APD dans le projet de loi de finances pour 2008 et la faible augmentation des autorisations d'engagement, sous l'effet mécanique de la reconstitution de plusieurs fonds multilatéraux, ne laisse pas augurer une inversion de cette tendance ni une augmentation durable de l'APD française.<sup>55</sup>

<sup>55</sup> On rappellera que pour honorer l'engagement de 0,7% du RNB en 2012, il aurait fallu augmenter les crédits budgétaires à cet effet de 1,7 md d'euros par an jusqu'à cette date.

**La réalité est que depuis deux ans l'APD française est en baisse. Le HCCI rappelle sa conviction profonde que, quelles que soient les définitions ou les approches de la coopération internationale, une aide publique au développement est indispensable pour amorcer une dynamique de développement dans un certain nombre de pays et que, dans le contexte de la mondialisation, cette aide doit être non seulement maintenue mais augmentée.**

De plus, le contenu même de l'APD fait désormais l'objet de fortes contestations. S'agissant de la France<sup>56</sup>, une partie importante, variable selon les années, des ressources de l'aide correspond de fait aux annulations de dettes, dont une proportion importante de créances COFACE (assurance-crédit), aux dépenses d'écolage<sup>57</sup>, et à des dépenses en faveur des demandeurs d'asile.

La définition-même de l'APD par l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), fruit de compromis successifs, ne garantit ni son effectivité ni son efficacité. Le débat sur son volume a des effets ambivalents : les objectifs quantitatifs, en créant une pression à décaisser, peuvent être contradictoires avec l'exigence de qualité. En outre, ce cadre statistique ancien et rigide freine la mise en place d'instruments nouveaux. Le rapport Camdessus sur l'eau n'a pas suffi à susciter au CAD (Comité de l'aide au développement, OCDE) l'aménagement technique nécessaire pour comptabiliser en APD les garanties d'emprunt malgré leur effet de levier très efficace, de même que ne sont pas suffisamment pris en compte des investissements intellectuels (ingénierie) essentiels pour le développement.

**C'est sans doute dans le cadre européen que devrait s'élaborer un nouvel instrument qui tiendrait compte de l'impact global, bénéfices et coûts, de nos politiques sur les pays aidés<sup>58</sup>.** Cet indicateur devrait tenir compte des impacts de nos politiques sur le réchauffement climatique et, plus généralement, sur les biens publics mondiaux (BPM). Une telle démarche conduirait à mener en parallèle la réflexion sur les financements innovants de l'aide, qui ont commencé à voir le jour sur une initiative française, et sur les financements innovants consacrés aux BPM. Il conviendra toutefois de veiller à ce que les ressources additionnelles ainsi dégagées viennent abonder l'aide au développement.

En outre, il est nécessaire d'approfondir le dialogue avec les nouveaux bailleurs pour les inciter à s'inscrire dans un cadre statistique harmonisé de l'aide.

Une telle évolution serait de nature à modifier les termes du débat sur le financement de l'aide, rendant celle-ci plus « soutenable » pour les donateurs et leur permettant de l'inscrire dans une politique d'ensemble de la mondialisation, comme ils s'y étaient engagés lors de la conférence de Monterrey sur le financement du développement en mars 2002.

**La France pourrait prendre l'initiative d'une démarche européenne en ce sens à l'occasion du prochain forum d'Accra sur l'efficacité de l'aide en septembre 2008 et de la Conférence de Doha sur le financement du développement fin 2008.**

---

<sup>56</sup> Cf. Rapport de Coordination Sud : « L'APD française et la politique de coopération au développement : état des lieux, analyses et propositions », novembre 2005 réactualisé en février 2006, sur lequel se fonde l'article de S. Michailof dans Le Monde du 14 février 2007 : « La France est pingre ».

<sup>57</sup> Ce budget en progression régulière atteint près de 900 millions d'euros en 2006, en hausse de 99% par rapport à 2001, soit plus de 11% de l'APD de la France, sans que l'on soit en mesure de déterminer la réalité et l'étendue du bénéfice retiré par les pays en développement.

<sup>58</sup> L'indicateur du Center for Global Development, aussi imparfait qu'il soit, pourrait fournir une piste pour cette réflexion sur l'impact de nos politiques sur les pays aidés.

## 2. Clarifier les objectifs de la politique d'aide

Que vise l'aide française ? Ses objectifs sont-ils clairement définis ? Sont-ils articulés avec la défense de nos intérêts ? La mise en œuvre de ses moyens est-elle cohérente avec ces objectifs ? La difficulté à répondre à ces questions<sup>59</sup> indique que la coopération internationale n'est plus une politique publique clairement identifiée mais un champ complexe où s'affrontent des logiques différentes.

### 2.1 Un impératif de cohérence et de lisibilité

La clarification doit partir du constat que l'aide ne peut être le seul facteur déterminant du développement. Son rôle est d'épauler les efforts de développement des pays bénéficiaires mais son efficacité dépend avant tout de la cohérence des politiques qui influent sur ces efforts. Il s'agit de politiques françaises (étrangère et de défense, soutien aux exportations et aux investissements, santé, immigration, énergie, etc.), européennes (monnaie, agriculture, commerce, bientôt immigration) et multilatérales (climat, biodiversité, lutte contre l'évasion fiscale, les paradis fiscaux et la grande corruption internationale, traitement de la dette, régulation des acteurs financiers). En particulier, la destruction des filières de production (agriculture, pêche avec le pillage des ressources halieutiques, artisanat, etc.) ne laisse d'autre choix que l'immigration interne et internationale aux populations qui en sont victimes.

Enfin, l'aide est mise en œuvre concurremment, conjointement ou dans un cadre multilatéral mutualisé avec d'autres bailleurs et doit donc se penser par rapport à cet environnement.

**Notre politique d'aide ne peut se définir que dans une recherche de cohérence globale des politiques publiques.** C'est le sens des propositions émises par le HCCI dans son avis du 9 mai 2007 et c'est certainement le sens de la lettre de mission adressée au Ministre des affaires étrangères et européennes lui demandant de travailler à faire de son département le ministère de la mondialisation.

En principe, la politique française d'aide au développement vise la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement, avec une forte priorité en faveur de l'Afrique Subsaharienne. La réalité est plus complexe. Une partie des choix d'allocation de ressources est effectuée également à partir de considérations politiques, culturelles ou commerciales. La politique d'aide vise des objectifs, tels l'appui au développement économique, la régulation des flux migratoires, la promotion de la francophonie, la sécurité sanitaire française, la conquête de parts de marché sur le marché de l'aide et de l'expertise, l'influence dans les enceintes multilatérales. Cette pluralité d'objectifs ne facilite pas le choix des priorités, des instruments et canaux, ni les affectations géographiques.

**Pour des raisons de clarté de la vision, de cohérence, de lisibilité et de transparence, il serait nécessaire que le Gouvernement français élabore et présente au Parlement, en vue d'un large débat, un texte d'orientation stratégique sur la politique d'aide.** En outre, des résumés des documents cadres de partenariats devraient être inclus dans le document de politique transversale (DPT) qui accompagne le projet de loi de finances.

---

<sup>59</sup> Déjà soulignée par le rapport « La France et l'aide publique au développement » produit en 2006 par le Conseil d'Analyse Economique.

Dans l'immédiat, dans la mesure où le futur Livre blanc de la politique française déterminera des orientations pour la coopération internationale de la France, le Parlement et le HCCI devraient être consultés et tenus informés de l'avancée des travaux.

## **2.2 Mieux définir les priorités géographiques et les approches pays**

La coopération française doit définir ses ambitions géographiques en fonction de ses objectifs et de ses priorités politiques, d'une part, en complémentarité avec l'Union européenne, les agences multilatérales et les autres coopérations bilatérales, d'autre part. Cette complémentarité des choix géographiques demeure largement à construire mais peut s'exercer plus facilement dans la définition des choix sectoriels dans un pays donné.

**Les documents cadres de partenariat représentent à cet égard un important progrès dans la définition des approches pays de la coopération française. Il est souhaitable que la création récente du MIICODEV (Ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du codéveloppement) et son action dans les pays d'origine des migrations ne remette pas en cause la cohérence de cette démarche.** Dans son avis du 21 juin 2007, le HCCI a émis des réserves sur l'intrication des politiques de régulation des flux migratoires et de coopération au développement<sup>60</sup>.

Sur le plan géographique, plusieurs priorités entrent en concurrence : l'Afrique Subsaharienne, une région qui connaît des processus de développement inégaux et avec laquelle la France a des liens historiques et culturels ; le bassin méditerranéen, zone de proximité que le Président de la République souhaite voir évoluer vers une Union méditerranéenne ; un arc de crise s'étendant jusqu'à l'Asie centrale qui représente également un enjeu en termes d'accès aux matières premières ; enfin, les pays émergents, qui deviennent progressivement les locomotives de l'économie mondiale, et qui doivent être associés à la protection et à la production des biens publics mondiaux. **L'Union européenne constitue le cadre approprié pour amorcer une harmonisation des approches géographiques.** La promotion de la notion de chef de file européen constituerait un premier pas en ce sens<sup>61</sup>.

Il est indispensable, pour effectuer les meilleurs choix possibles, que la coopération française se donne des marges de manœuvre. Elles ne peuvent être recherchées que dans une meilleure articulation avec les coopérations européenne, multilatérales et des agences bilatérales, ainsi qu'avec les organisations de solidarité internationale et les collectivités territoriales. Cela implique sans doute, également, un changement dans les modes opératoires, une recherche systématique des partenariats financiers et, ce qui n'est pas le moins important, un pilotage stratégique de l'ensemble des composantes de l'aide.

---

<sup>60</sup> Cf. Avis du HCCI du 21 juin 2007, *Trois priorités urgentes pour la coopération française : s'ancrer dans une dynamique européenne, s'entendre sur le rôle et la place du co-développement, assurer un financement durable*

<sup>61</sup> Le chef de file, ayant choisi le pays concerné comme pays de concentration de son aide, intervient sur les secteurs prioritaires de développement, les autres donateurs organisant leurs appuis en complémentarité avec les siens.

### 3. Améliorer l'efficacité de l'aide

#### 3.1. Mettre en synergie les composantes bilatérale, européenne et multilatérale de l'aide

**Puisqu'un tiers de l'APD française transite par les canaux européens et multilatéraux, il est indispensable que soient définies des approches stratégiques des institutions multilatérales,** qu'il s'agisse des institutions onusiennes ou des institutions financières internationales (institutions de Bretton Woods – Fonds monétaire international et Banque mondiale –, banques régionales de développement et Fonds international de développement agricole), ainsi que des fonds thématiques. Il est également nécessaire de poursuivre les travaux d'évaluation de ces institutions, voire de les rendre plus systématiques, comme le fait le DFID<sup>62</sup> pour la BM et le FMI.

La coopération internationale publique réalisée à travers ces institutions est une modalité de mise en œuvre de l'aide française. Il est donc souhaitable que soient explicités, institution par institution et dans une perspective pluriannuelle, le but poursuivi par la coopération française, les objectifs particuliers visés, les moyens spécifiques à mettre en œuvre et les critères d'évaluation de ces orientations. Ces stratégies devraient, en particulier, expliciter les priorités françaises dans les reconstitutions de ressources concessionnelles de ces institutions.

**Il est de même nécessaire que ces stratégies et les prises de position de la France au sein de ces organisations soient débattues au Parlement.** Le rapport du gouvernement au Parlement sur les institutions financières internationales devrait ainsi être rendu public plus en amont des discussions du projet de loi de finances, et une délégation parlementaire à la coopération et aux organisations internationales devrait être créée pour constituer un espace de contrôle parlementaire, comme le HCCI l'avait préconisé dans son avis au Premier ministre du 9 mai 2007.

Enfin, la concertation interministérielle sur le pilotage stratégique des institutions et fonds multilatéraux et européens devrait être renforcée.

Cette approche devrait constituer un moyen d'inciter et de suivre les réformes à promouvoir pour améliorer la gouvernance mondiale. En particulier, le rapport « Delivering as one » du précédent secrétaire général de l'ONU, qui prévoyait la restructuration du secteur développement de l'ONU autour du PNUD (Programme des Nations unies pour le développement), n'a pas encore été suivi des résultats escomptés. Il serait souhaitable que la France prenne l'initiative de relancer ce processus, au niveau central ainsi que sur le terrain, c'est-à-dire dans les pays.

Cette clarification stratégique devrait aussi porter sur le rôle que la coopération française entend assigner aux multiples fonds thématiques – dits « verticaux » - qui ont vu le jour ces dernières années. Ils ont l'avantage de mieux cibler l'affectation des ressources et d'en mobiliser de nouvelles, même s'ils compliquent aussi la sphère multilatérale, créant de nouveaux besoins de coordination.

De par l'antériorité de ses relations avec les pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) et son expérience d'intégration régionale, l'Union européenne a un rôle déterminant à jouer pour le renforcement du partenariat entre notre continent et l'Afrique. Le code de conduite

---

<sup>62</sup> Ministère britannique du développement international (Department for International Development).

récemment adopté représente un premier pas vers l'établissement d'un système européen de développement. **Il est nécessaire que les différentes coopérations, y compris celle conduite par la Commission, soient structurées dans le cadre d'une politique européenne de développement mieux intégrée. Il s'agit d'une œuvre de longue haleine, mais la présidence française de l'Union européenne, au deuxième semestre 2008, pourrait être l'occasion de donner une impulsion à ce chantier prioritaire.** Pour autant, les modalités de l'aide européenne doivent être réformées en profondeur, afin de respecter pleinement les deux principes fondamentaux de l'Accord de Cotonou, le partenariat et la participation de la société civile. De plus, une telle structuration des politiques nationales de développement autour d'un cadre européen ne peut être dissociée d'une amélioration de la cohérence des politiques européennes autour des objectifs de l'aide au développement.

Il conviendrait enfin de mieux accompagner les activités des institutions multilatérales par différentes mesures : développement des partenariats financiers (cofinancements, financements parallèles, voire bonification des prêts de ces institutions), « secondment » – détachement – d'agents, développement des fonds fiduciaires, etc. Il faut investir ces organisations par tous les moyens : politiques, ressources humaines, moyens financiers.

### **3.2. Rationaliser et simplifier la mise en œuvre de l'aide**

L'aide devrait être **prévisible** si l'on veut parvenir à une réelle appropriation par le pays partenaire.

Contrairement aux tendances actuelles qui voudraient la subordonner à la « bonne gouvernance », l'aide doit être plutôt **contracyclique**. L'un des risques importants auxquels les pays en développement sont exposés est celui de la volatilité : des recettes d'exportation liées aux variations des cours des produits de base, des recettes budgétaires en raison des à-coups de la croissance, des investissements étrangers du fait de la variation de la perception du risque-pays par les investisseurs. L'aide doit constituer **un mécanisme d'assurance** contre ces risques.

Ceci suppose la capacité, pour un bailleur de fonds comme la France, de prendre des engagements pluriannuels et de disposer d'une souplesse lui permettant d'intervenir de façon contracyclique. **Une loi de programme, ou des engagements budgétaires pluriannuels, comme annoncé par le Président de la république, seraient nécessaires pour donner une visibilité aux parlementaires sur la programmation indicative des crédits alloués aux différents instruments d'APD sur une législature, mais elle ne sera pas suffisante**, car elle ne met pas les gestionnaires à l'abri des réductions budgétaires. Le vote en 2008 du premier budget tri-annuel est un élément positif en ce sens.

Par ailleurs, la France doit se donner les moyens de répondre à l'objectif de renforcement des capacités des acteurs, qu'elle a inscrit dans son plan d'action national pour la mise en œuvre de la Déclaration de Paris. En effet, sans un renforcement des acteurs nationaux du développement (administrations centrales, parlement, organisations de la société civile, collectivités locales, ...), les principes d'appropriation et de gouvernance démocratique ne trouveront pas de traduction concrète. **Il est indispensable d'élargir ce principe d'appropriation à l'ensemble des acteurs du changement dans les sociétés. Pour contribuer à les soutenir, la France devrait combler son retard dans l'appui à la**



**coopération non gouvernementale, comme le Président de la République s’y est engagé<sup>63</sup>, en incluant les coopérations conduites par les collectivités territoriales.**

Lorsque des aides budgétaires, globales ou sectorielles, sont consenties, il demeure légitime que le bailleur réduise les risques encourus, d’une part, par une meilleure sélectivité, qu’elle s’applique aux pays ou aux secteurs, d’autre part, **par la conditionnalité, qui doit alors porter sur les résultats à atteindre, fixés dans le cadre d’un partenariat, plutôt que sur les moyens d’y parvenir.** La France devrait s’associer aux réflexions sur les conditionnalités engagées par plusieurs partenaires européens.

Les décisions d’aide budgétaire devraient être systématiquement accompagnées d’un dialogue sur le dispositif **d’assistance technique** nécessaire à leur mise en œuvre.

Enfin, il est indispensable non seulement **de développer l’évaluation de notre coopération**, d’autant plus systématiquement qu’on recourra à l’aide budgétaire, mais encore d’en tirer les leçons, c’est-à-dire de les capitaliser. **L’évaluation, assurée de manière indépendante et contradictoire, pour en garantir l’objectivité et la rigueur, doit devenir un outil de pilotage de l’aide intégré à la définition des politiques et des projets.** L’éclatement du dispositif français, l’évolution des conditions de gestion de l’assistance technique, constituent à cet égard des facteurs préoccupants. Les futures évolutions de l’organisation de la coopération française devraient apporter des réponses à cette question capitale.

---

<sup>63</sup> Lettre de J. Chirac à J. Pelletier, président du HCCI, du 28 avril 2004 : « Le Gouvernement a décidé à ma demande d’augmenter, dès 2005, la part de notre APD mise en œuvre par le canal des organisations de solidarité internationale, en vue de doubler cette part en cinq ans ». Cet engagement a été renouvelé par le Président Sarkozy.



PREMIER MINISTRE

République Française

---

Haut Conseil  
de la Coopération Internationale

**« POUR UNE STRATEGIE DE COOPERATION  
EN FAVEUR DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE  
DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT »**

Avis adopté en séance plénière le 6 février 2008

Dans *un avis* en date du **8 octobre 2001**, le Haut Conseil a défini les principes d'une intervention efficace de « *la coopération française en matière de formation professionnelle*<sup>64</sup> dans les pays de la zone de solidarité prioritaire » : meilleure articulation formation/emploi, renforcement du rôle des organisations professionnelles et des partenaires sociaux, développement des formations en alternance<sup>65</sup> et rénovation des apprentissages<sup>66</sup> traditionnels, meilleure utilisation des taxes d'apprentissage et création de nouveaux fonds.

Le Haut Conseil préconisait par ailleurs que l'Etat, tout en impulsant cette politique et en veillant à la bonne coordination des acteurs français, suscite des partenariats directs entre établissements de formation du Sud et du Nord.

Six ans plus tard, le rôle central de la formation professionnelle dans le processus de développement est mieux reconnu par les décideurs, et la plupart des pays l'ont intégré, de façon inégale, dans leur politique de développement. Mais les résultats restent modestes, sans commune mesure avec les besoins engendrés par l'explosion démographique, notamment de l'Afrique subsaharienne.

Ainsi, la place de la formation professionnelle dans notre politique de coopération éducative est-elle restée mineure même si se sont multipliées des expériences ponctuelles de coopération entre partenaires de diverses natures<sup>67</sup>. Notre intervention dans le secteur éducatif s'est recentrée sur l'éducation primaire<sup>68</sup> conformément aux engagements pris par la communauté internationale pour la réalisation des Objectifs du Millénaire (ODM). Or les politiques en faveur de l'éducation pour tous (EPT) mises en œuvre à la suite des recommandations du forum de Dakar 2000 montrent leurs limites : l'augmentation des effectifs d'élèves scolarisés dans le primaire pose avec plus d'acuité les questions de la continuité de la formation et de l'intégration économique des jeunes quittant l'école à la fin du

<sup>64</sup> Définition : la formation professionnelle permet à un individu d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice d'une activité professionnelle.

<sup>65</sup> Voir définition à la fin de l'avis.

<sup>66</sup> Ibid.

<sup>67</sup> Le Haut Conseil a procédé à l'analyse d'un large éventail de pratiques de coopération touchant à plusieurs secteurs de la formation professionnelle et qui se sont déroulées dans des pays d'Asie, d'Amérique latine et d'Afrique. Ces expériences ont été rassemblées dans un recueil annexé au présent avis.

<sup>68</sup> La stratégie sectorielle en matière d'éducation, adoptée par le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) du 20 juillet 2004, donne la priorité à la formation primaire.

primaire, de la régulation des flux dans le post-primaire, de l'adaptation du post-primaire à l'insertion professionnelle des jeunes, et de l'analphabétisme des adultes qui ne recule pas.

C'est pourquoi le Haut Conseil a souhaité attirer de nouveau l'attention du Gouvernement, au moment où celui-ci s'apprête à réexaminer notre stratégie de coopération éducative, sur la priorité à accorder à la formation professionnelle, condition d'accès à l'emploi et particulièrement à l'emploi qualifié, et condition d'un développement économique et social équilibré des pays du Sud et de leur bonne insertion dans la mondialisation.

## **I) LA FORMATION PROFESSIONNELLE, CONDITION DU PROGRES ECONOMIQUE ET SOCIAL**

### **1.1. La formation professionnelle est un complément indispensable de l'éducation de base**

Les stratégies éducatives mises en place depuis l'initiative de l'EPT de Dakar 2000 ont en partie porté leurs fruits : le nombre d'enfants non scolarisés dans le monde a diminué malgré la forte croissance démographique.

Pourtant 72 millions d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire restent non scolarisés et 774 millions d'adultes<sup>69</sup> – soit un adulte sur cinq mais une femme sur quatre – sont encore analphabètes. Le taux d'abandon scolaire est préoccupant, les acquis à l'issue du cycle primaire sont globalement faibles et l'alphabétisation des adultes n'a pas progressé au cours de la décennie écoulée.

Or, l'alphabétisation des adultes est un passage obligé pour atteindre la scolarisation universelle : selon le Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2008<sup>70</sup>, la proportion d'enfants non scolarisés en primaire est de 36 % si la mère est sans instruction contre 16 % lorsque la mère a reçu une instruction.

Eduquer les nouvelles générations, y compris les jeunes peu ou mal scolarisés, et les mener à l'emploi, augmenter l'accès des adultes et en particulier des femmes à la formation et à la préparation à l'emploi sont des objectifs prioritaires de l'EPT pour la prochaine décennie.

La formation professionnelle peut contribuer à leur réalisation. Ainsi, elle constitue, plus que le prolongement systématique de la scolarisation des jeunes dans le système scolaire traditionnel, une réponse adaptée à l'afflux des demandes de formation post-primaire. Elle permet, en effet, d'associer des contenus relevant de la formation de base<sup>71</sup> à des apprentissages professionnels débouchant plus facilement sur une insertion socioprofessionnelle.

Elle est également un vecteur adéquat pour faire reculer l'analphabétisme des adultes en permettant à des populations exclues d'acquérir, au-delà des savoir-faire<sup>72</sup> techniques, les savoirs<sup>73</sup> fondamentaux nécessaires à l'exercice de leur activité professionnelle, selon des modalités plus facilement compatibles avec leurs conditions de vie et en particulier celles des

---

<sup>69</sup> Selon le Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2008, UNESCO, novembre 2007

<sup>70</sup> Ibid.

<sup>71</sup> Voir définitions à la fin de l'avis.

<sup>72</sup> Ibid.

<sup>73</sup> Ibid.

femmes. Ce mode d'acquisition des compétences<sup>74</sup>, proche de l'exercice des métiers est particulièrement adapté aux populations défavorisées.

## **1.2. La formation professionnelle est un levier de développement pour toutes les activités formelles, informelles<sup>75</sup> et agricoles**

Le processus de développement repose sur la capacité des entreprises, le plus souvent de taille modeste, à s'intégrer progressivement dans les circuits productifs, commerciaux et financiers de l'économie organisée au niveau local, régional national, voire mondial. La formation professionnelle est un moyen de renforcer le capital humain d'un pays et d'accroître les capacités de développement.

Elle est le facteur déclencheur d'un cercle vertueux : une main d'œuvre mieux qualifiée permet d'améliorer la productivité et de susciter l'innovation ; des produits de meilleure qualité font gagner des parts de marché et génèrent des revenus qui conduisent à la décision d'investir.

Ceci vaut particulièrement pour les secteurs informels<sup>76</sup> qui assurent jusqu'à 90 % de l'emploi dans les pays en développement. Lorsque les professionnels s'impliquent dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des formations, une négociation sur les droits et les obligations de chacun peut avoir lieu. Le respect progressif de la réglementation en même temps que l'adaptation de celle-ci aux réalités spécifiques des micro et petites entreprises permettent une augmentation des ressources publiques par l'impôt et à terme une meilleure protection du salarié. La formation professionnelle contribue ainsi à faire évoluer les activités économiques vers le travail décent.

Les programmes de formation par apprentissage dans le secteur artisanal, fondés sur l'alternance<sup>77</sup>, permettent, au-delà de l'acquisition de compétences techniques, de faire émerger une logique entrepreneuriale propice au développement.

Dans un très grand nombre de pays en développement, le milieu rural emploie la majorité de la population active et trois personnes pauvres sur quatre, au niveau mondial, vivent dans des zones rurales. La formation est également l'un des moyens de lutter contre la pauvreté<sup>78</sup>.

L'activité agricole s'exerce aujourd'hui principalement dans des systèmes traditionnels de production basés sur les exploitations familiales. Celles-ci devront s'adapter au marché et augmenter leur productivité pour répondre aux enjeux démographiques.

D'importants dispositifs de formation professionnelle<sup>79</sup> centrés sur la masse des petits exploitants sont donc indispensables pour contenir l'émigration vers les zones urbaines et assurer la sécurité alimentaire. En outre, la formation des ruraux contribuera, dans le contexte environnemental actuel, à une gestion raisonnée des ressources naturelles et à un développement durable.

---

<sup>74</sup> Voir définition à la fin de l'avis

<sup>75</sup> Ibid.

<sup>76</sup> Ibid.

<sup>77</sup> Ibid.

<sup>78</sup> Selon le Rapport 2008 de la Banque Mondiale, dans les pays à vocation agricole la croissance du PIB due au secteur agricole contribue au moins deux fois plus à réduire la pauvreté que la croissance du PIB due aux secteurs non agricoles.

<sup>79</sup> Voir définition à la fin de l'avis.

### **1.3. La formation professionnelle contribue au dialogue entre les Etats et la société civile et favorise le dialogue social**

L'expérience prouve, au Nord comme au Sud, que la seule façon de concilier éducation et insertion économique, adaptation aux besoins immédiats des entreprises et préparation de l'avenir, est d'organiser le dialogue entre les pouvoirs publics et le monde professionnel dans ses différentes composantes.

L'inadaptation des modèles anciens, où l'offre de formation était déterminée de manière institutionnelle par le ministère de l'éducation nationale en charge de l'enseignement technique et professionnel, est désormais reconnue.

Aux pouvoirs publics de fournir le cadre institutionnel et réglementaire permettant d'intégrer la formation professionnelle dans la définition des parcours scolaires et d'organiser la reconnaissance des acquis. Aux organisations professionnelles et aux partenaires sociaux d'identifier les compétences nécessaires, d'élaborer les référentiels de métiers<sup>80</sup> et de participer aux modalités de fonctionnement des fonds de financement de la formation. Ce dialogue entre le monde professionnel, le monde associatif et les pouvoirs publics contribuera, au-delà de la formation professionnelle, à la construction d'une société mieux gouvernée et plus démocratique.

## **II) LA FORMATION PROFESSIONNELLE, NECESSAIRE PRIORITE DE LA COOPERATION INTERNATIONALE**

### **2.1. Faire de la formation professionnelle une priorité de la coopération française**

Compte tenu des enjeux qui viennent d'être rappelés, le Haut Conseil recommande que la formation professionnelle devienne une priorité de notre coopération bilatérale et qu'elle conduise à l'élaboration d'une stratégie de coopération liant, dans une approche globale, l'éducation, la formation et l'insertion professionnelle.

La réflexion sur l'éducation, ses finalités et ses débouchés, ne peut plus se mener aujourd'hui indépendamment de la réflexion sur la formation professionnelle, ses missions, son contenu, et de celle sur l'insertion professionnelle des populations sans emploi. La formation professionnelle permet d'atteindre à moindre coût un triple objectif. D'une part, elle contribue à la réalisation des Objectifs du Millénaire (ODM) en matière d'Education pour tous (EPT) par l'alphabétisation des adultes, des jeunes déscolarisés et des populations vulnérables. D'autre part, elle professionnalise les populations sans qualification et peu productives ainsi que l'immense majorité des jeunes qui n'ont pas accès à l'enseignement secondaire général, et participe à leur insertion sociale. Enfin, elle facilite l'amélioration des qualifications et l'évolution des carrières.

La redéfinition de notre stratégie de coopération éducative actuellement en cours au ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE), est l'occasion de mettre en avant la complémentarité des approches des questions d'éducation, de formation et d'insertion professionnelle dans nos interventions.

---

<sup>80</sup> Voir définition à la fin de l'avis.

Cette nouvelle stratégie donnerait tout son sens à l'EPT et contribuerait par ailleurs à accroître l'efficacité de notre coopération dans d'autres secteurs tels que la santé, le développement durable et la création d'activités génératrices de revenus.

Il est en effet illusoire de consacrer des ressources toujours plus importantes à la fourniture de médicaments dans les pays en développement (PED), s'il n'y a pas le personnel<sup>81</sup> pour organiser leur distribution et assurer le suivi des malades. De même, le soutien à l'investissement productif ne peut atteindre pleinement son objectif que si l'entreprise peut recruter les compétences qui lui font défaut et accroître la productivité de ses employés.

Cette stratégie doit enfin avoir une large visée. Son ambition doit être de professionnaliser à côté du secteur identifié comme formel, les secteurs informels et agricole. Elle doit également s'attacher, par des dispositifs d'intervention diversifiés et adaptés, à atteindre l'ensemble des publics.

## **2.2. Organiser la coordination des acteurs français**

Dans ce domaine de la coopération, les acteurs sont nombreux et se méconnaissent trop souvent au niveau national. La multiplication des expériences isolées est utile mais ces dernières devraient converger dans un cadre stratégique. Pour favoriser le développement de projets en phase avec les besoins des économies et la politique de formation professionnelle des pays partenaires, il serait souhaitable d'organiser des rencontres entre acteurs tant sur le terrain que dans les enceintes internationales pour poursuivre le travail entamé. Le succès rencontré par les journées « Formation professionnelle et développement » co-organisées par le HCCI, l'AFD et le MAEE les 12 et 13 novembre derniers conforte cette analyse.

Des structures de coordination peuvent être envisagées au niveau des régions qui, en France, ont la compétence en matière de formation professionnelle. Une charte commune sur les règles d'intervention des acteurs de la coopération dans le domaine de la formation professionnelle pourrait également être élaborée.

## **2.3. Faire de la formation professionnelle une priorité de l'agenda international**

La coopération française intervient de moins en moins seule. Des actions en partenariat sont le plus souvent engagées dans des cadres multi-bailleurs où les coopérations multilatérales jouent un rôle déterminant dans la définition des grandes priorités de l'aide au développement. Il faut convaincre ces instances multilatérales de l'importance de la formation professionnelle pour le développement.

Les principaux bailleurs accordent un intérêt nouveau au rôle de la formation professionnelle dans le développement économique et social. La Banque Mondiale et la Commission européenne en particulier sont en cours de redéfinition de leurs interventions dans ce secteur.

La fonction éducative de la professionnalisation doit être valorisée pour devenir une composante à part entière du Plan EPT, et le rôle de la formation professionnelle comme outil

---

<sup>81</sup> L'Alliance mondiale pour les personnels de santé organisera son premier forum mondial des ressources humaines pour la santé en mars 2008 pour rechercher des solutions à la crise des personnels de santé dans les PED.

de développement des activités productives aux côtés de l'investissement doit être davantage reconnu par les bailleurs. La France devrait engager un travail de sensibilisation de l'Union européenne, de l'UNESCO, coordonnatrice de l'initiative de l'EPT, de la FAO, de l'OIT et de l'OIF.

Dans le dialogue entre l'Europe et l'Afrique, il serait pertinent d'élargir la réflexion sur la régulation des flux migratoires et le co-développement à la construction des capacités et à la formation professionnelle, facteur d'insertion dans les économies locales.

Une mobilisation des bailleurs<sup>82</sup> du Plan EPT est enfin nécessaire pour tirer les enseignements du Rapport mondial 2008 de Suivi de l'EPT.

Ce Rapport estime en effet regrettable que les pouvoirs publics nationaux et les donateurs privilégient l'enseignement primaire formel aux dépens des programmes d'alphabétisation des adultes qui ont des répercussions directes sur la réalisation de l'enseignement primaire universel, la parité entre les sexes et, plus généralement, sur la réduction de la pauvreté. Les gouvernements ont principalement répondu aux besoins d'apprentissage des jeunes et des adultes en développant l'enseignement secondaire et supérieur formel. Le rapport appelle l'attention des gouvernements sur le fait que les compétences s'acquièrent aussi par des moyens informels et dans des dispositifs non formels.

La coopération française, très investie dans le financement du Plan EPT dont elle est l'un des premiers contributeurs, est dans une position favorable pour faire évoluer au plan multilatéral les orientations actuelles. L'adoption d'une stratégie mettant l'accent sur la formation professionnelle lui permettrait d'agir dans ce sens auprès du groupe de suivi de l'EPT ou du Groupe de haut niveau sur l'Education pour tous mais aussi dans toutes les instances où se décident les stratégies de Lutte contre la Pauvreté et de soutien au développement économique.

### **Résumé des propositions de l'avis**

« Pour une stratégie de coopération en faveur de la formation professionnelle »

#### **I) La formation professionnelle, condition du progrès économique et social**

- 1.1. La formation professionnelle est un complément indispensable de l'éducation de base
- 1.2. La formation professionnelle est un levier de développement pour toutes les activités formelles, informelles et agricoles
- 1.3. La formation professionnelle contribue au dialogue entre les Etats et la société civile et favorise le dialogue social

#### **II) La formation professionnelle, nécessaire priorité de la coopération internationale**

- 1.1. Faire de la formation professionnelle une priorité de la coopération française
- 1.2. Organiser la coordination des acteurs français
- 1.3. Faire de la formation professionnelle une priorité de l'agenda international

<sup>82</sup> Selon le Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2008, cité précédemment (in Résumé page 29), l'aide totale en faveur de l'EPT a été de 10,7 Mds\$ pour 2004-2005. La France a été le plus gros contributeur bilatéral au secteur de l'éducation avec 1,5 Md\$ d'engagements par an, soit 40 % de son aide totale, aux différents secteurs devant le Japon (1 Md\$) et les Etats-Unis (0,7 Md\$). La Commission européenne a contribué pour 0,8 Md\$ et l'Association Internationale de Développement (AID) de la Banque Mondiale pour 1,4 Md\$.



## Définitions

- **Alternance** : méthode pédagogique qui s'appuie sur l'articulation entre des enseignements généraux, professionnels et technologiques et l'acquisition d'un savoir-faire par l'exercice d'une activité professionnelle en relation avec les enseignements reçus. Ces enseignements et acquisitions se déroulent alternativement en entreprise et en centre de formation. L'alternance entre centres de formation et entreprises, entre enseignement théorique et enseignement pratique est utilisée dans tous les systèmes d'enseignement professionnel et de formation professionnelle sauf dans l'apprentissage dit « traditionnel » en Afrique. Elle recouvre des situations pédagogiques et réglementaires variées : « stages en entreprise », « périodes de formation en entreprise », « apprentissage » ou « système dual allemand ». Les différences se situent au niveau des rythmes de l'alternance et au niveau de la répartition des responsabilités du processus de formation entre divers partenaires.
- **Apprentissage** : ce terme désigne plusieurs choses.  
D'un point de vue cognitif **l'apprentissage désigne un ensemble d'activités** qui permet à une personne d'acquérir ou d'approfondir des connaissances théoriques et pratiques ou de développer des aptitudes. Le processus d'apprentissage peut s'effectuer dans des situations et des conditions très diverses. Il désigne un processus individuel.  
D'un point de vue pédagogique **l'apprentissage est un type de formation alternée**. Il a pour but de donner à de jeunes travailleurs ayant satisfait à l'obligation scolaire une formation générale, théorique et pratique, en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, du second degré ou du supérieur ou par un ou plusieurs titres homologués.  
D'un point de vue juridique, en France, **l'apprentissage est un contrat de travail** qui lie un employeur et un apprenti dans un rapport de subordination. L'apprenti travaille pour l'employeur et pour cela perçoit un salaire. Comme tous les contrats de travail, le contrat d'apprentissage est soumis aux règles du code du travail et aux conventions collectives. Mais il s'agit d'un contrat de travail de type particulier : il comporte obligatoirement une formation, donnée à la fois en entreprise et dans un centre de formation d'apprentis (CFA) public ou privé, sanctionnée par une qualification professionnelle homologuée. L'apprentissage se réfère à un environnement législatif propre à chaque pays.  
Ainsi le **système dual**, se réfère à la forme d'organisation de l'apprentissage en Allemagne.
- **L'apprentissage traditionnel en Afrique** désigne un mode d'insertion professionnelle traditionnelle par intégration complète dans un atelier ou une unité de production de type familial où sont associées activités de production, transferts de savoir-faire internes, auto-formation, processus de socialisation. Il se caractérise par une relation de subordination entre patron et apprenti.
- **Education de base** (Commission Européenne) : elle comprend l'éducation primaire formelle, mais recouvre aussi toutes les compétences, connaissances, attitudes, valeurs, motivations que l'on estime nécessaires pour permettre aux individus de maîtriser pleinement les compétences en lecture et en écriture et d'acquérir les bases nécessaires pour entamer un apprentissage qui se prolongera toute la vie.
- **Un savoir** est un ensemble de connaissances théoriques et pratiques.
- **Un savoir-faire** est une mise en œuvre d'un savoir et d'une habileté pour une réalisation spécifique
- **Un savoir-être** est un ensemble de comportements, d'attitudes, de représentations et d'opinions permettant d'appréhender soi-même et les situations dans lesquelles l'individu doit agir.

- **Compétence** : ensemble de savoirs, de savoir-faire et de savoir-être mobilisés par une personne pour faire face à une situation donnée. Une compétence s'évalue toujours par rapport à un contexte, outre les savoirs techniques, pratiques, relationnels, la personne doit mobiliser des savoirs relatifs à la situation.
- **Compétence professionnelle** : mise en œuvre, en situation professionnelle, de capacités qui permettent d'exercer convenablement une fonction ou une activité.
- **Dispositifs de formation** : ensembles structurés et cohérents de pratiques, de méthodes, d'institutions, de moyens, de règlements, visant à atteindre un objectif déterminé pour un public donné en fonction d'une situation initiale et d'un environnement.
- **Formation professionnelle** : formation qui permet à un individu d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice d'une activité professionnelle.
- **Référentiel de métiers ou d'activités** : synthèse des différentes analyses d'activités professionnelles effectuées auprès de plusieurs personnes exerçant le métier considéré. Le référentiel de métiers ou d'activités est élaboré principalement par les représentants de la branche professionnelle concernée et des principaux employeurs.
- **Référentiel de formation** : liste de l'ensemble des objectifs de formation et des objectifs pédagogiques structurés en domaines, unités et modules. le référentiel de formation est élaboré principalement par des formateurs et des pédagogues.
- **Référentiel de compétences** : liste de l'ensemble des savoirs, savoir-faire, savoir-être qu'il faut maîtriser pour exercer un métier. Le référentiel de compétences est en principe élaboré conjointement par des pédagogues et par les représentants de la branche professionnelle concernés. Ils définissent ensemble des « blocs de compétences » qui associent savoirs, savoir-faire, savoir-être.
- **Secteur informel** (BIT, Banque Mondiale) : il est caractérisé par son absence de réglementation et de fiscalité. Il est composé de micro-entreprises non structurées et de travailleurs indépendants. Il dispose d'un capital limité et d'une abondante main d'œuvre peu qualifiée, d'un coût faible, régie par les lois du marché où jouent à la fois la concurrence et la tradition. Les relations familiales, ethniques et claniques y sont importantes. Cette population est largement analphabète et les jeunes y sont peu scolarisés.

#### Sigles et acronymes

<b>AFD</b>	Agence française de développement
<b>AID</b>	Association internationale de développement (Groupe Banque Mondiale)
<b>CICID</b>	Comité interministériel de la coopération internationale et du développement
<b>EPT</b>	Education pour tous
<b>FAO</b>	<i>Food and agriculture organization</i> – Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
<b>HCCI</b>	Haut Conseil de la coopération internationale
<b>MAEE</b>	Ministère des Affaires étrangères et européennes
<b>ODM</b>	Objectifs du Millénaire
<b>OIF</b>	Organisation internationale de la francophonie
<b>OIT</b>	Organisation internationale du travail
<b>PED</b>	Pays en développement
<b>PIB</b>	Produit intérieur brut
<b>UNESCO</b>	<i>United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization</i> – Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

## **Coopération internationale: les enjeux du prochain quinquennat**

*Est-il possible de résoudre les problèmes de la société française sans répondre en même temps aux défis mondiaux ?*

*Comment notre politique de coopération peut-elle s'insérer dans un véritable partenariat Nord-Sud qui est la condition essentielle de son efficacité ?*

*Comment renforcer la coopération et élargir ses ressources financières ?*

*Comment, par-delà l'engagement personnel du Président de la République, donner à la politique française de coopération internationale une visibilité politique ?*

*L'Europe doit-elle prendre le leadership de la coopération internationale pour le développement ?*

**1.– Est-il possible de résoudre les problèmes de la société française sans répondre en même temps aux défis mondiaux ?**

**1.1** - L'apparition de risques planétaires impose une notion plus large, multidimensionnelle de la sécurité incluant, à côté des aspects militaires, des enjeux de stabilité économique et socio-politique, d'environnement et de santé publique. Ces enjeux de sécurité collective mondiale constituent-ils une priorité de premier rang pour la France ?

**1.2** - Comment articuler une politique de coopération avec ces enjeux globaux ?

**1.3** - Comment assurer la cohérence de la politique de coopération avec les autres politiques publiques françaises ? Quelle doit être la place de cette politique au regard des enjeux proprement nationaux ?

**2.– Comment notre politique de coopération peut-elle s'insérer dans un véritable partenariat Nord-Sud qui est la condition essentielle de son efficacité ?**

**2.1** - Comment articuler les priorités des pays en développement avec celles que leur imposent les pays industriels ? Quelle place donner aux demandes réelles des pays en développement dans la formulation des politiques et des programmes de coopération ? Comment les aider à se doter des compétences nécessaires à leur développement ? Faut-il pour cela améliorer la circulation de l'expertise entre le Nord et le Sud (par les allers et retours des élites, la mobilité des cadres au sein des entreprises, etc.) ?

**2.2** - L'UNESCO a adopté à l'initiative de la France une convention pour la diversité culturelle, faisant ainsi entrer la coopération culturelle dans le multilatéralisme.

Quelles en sont les conséquences pour notre coopération culturelle? Faut-il distinguer plus nettement notre action de promotion de la langue, de la culture et des universités françaises de la coopération en faveur du développement culturel des pays du Sud?

Faut-il tenir compte de la diversité des cultures dans les politiques d'aide et comment ?

**2.3** - En matière de restauration et de maintien de la paix, la France a-t-elle toujours vocation à jouer un rôle de gendarme en Afrique ou faut-il laisser les Africains régler eux-mêmes leurs conflits ?

### **3. – Comment renforcer la coopération et élargir ses ressources financières ?**

**3.1** - L'objectif quantitatif de l'APD est-il une priorité ?

L'objectif des 0,7 % du RNB consacrés à l'APD en 2012 sera-t-il confirmé sachant qu'il nécessitera un important effort budgétaire ?

**3.2** - Comment cet objectif doit-il être atteint ? Doit-il être décliné de manière annuelle ou comme un objectif de moyen terme ?

Faut-il pour cela adapter les pratiques budgétaires ? Peut-on prendre des engagements pluriannuels ?

**3.3** - La France est devenue un bailleur de fonds moyen, y compris pour ses partenaires africains historiquement les plus importants. Dès lors, faut-il concentrer notre aide et avec quelles priorités ? Cet objectif d'efficacité est-il conciliable avec une préférence francophone ?

**3.4** - Comment mobiliser et optimiser les financements privés du développement ?

Comment inciter les entreprises à contribuer au développement ?

Comment développer des mécanismes de financement locaux dans les pays du Sud ?

Comment faciliter les transferts de fonds des migrants ?

La transparence et l'équité des contrats privés (initiative EITI) dans les pays en développement doivent-elles être améliorées ?

### **4. – Comment, par-delà l'engagement personnel du Président de la République, donner à la politique française de coopération internationale une visibilité politique ?**

**4.1** - Afin d'assurer un financement suffisant à la coopération internationale il importe de la doter d'objectifs clairs et largement débattus dans la société française, de la traduire dans des documents largement accessibles, de rendre compte de sa mise en œuvre et d'y introduire un principe de responsabilité. Comment envisagez-vous de replacer la politique de coopération dans le débat public ?

#### **Plus particulièrement :**

**4.2** - Les acteurs de l'aide au développement se sont multipliés et diversifiés.

Comment établir de véritables partenariats avec les collectivités locales, les organisations de solidarité internationale et les autres acteurs privés (entreprises ou fondations) ? Comment les associer à la construction de stratégies communes ?

**4.3-** Afin de pleinement assurer l'efficacité de notre politique de coopération, il faut la doter de contre-pouvoirs et mieux mobiliser notre potentiel de recherche sous-utilisé.

L'Etat doit-il, financer un organisme indépendant capable de faire l'articulation avec le monde de la recherche ? Comment organiser une évaluation indépendante de la politique française de coopération ?

Comment améliorer l'évaluation démocratique et parlementaire de la politique de coopération ?

**4.4 -** Quelle organisation mettre en œuvre pour garantir la cohérence des politiques tant au niveau ministériel qu'interministériel ? Une nouvelle étape de la réforme de la coopération est-elle pour cela nécessaire ?

Pour assurer le pilotage, la coordination et la visibilité de notre politique de coopération, faut-il un ministre de la coopération de plein exercice ?

## **5. – L'Europe doit-elle prendre le leadership de la coopération internationale pour le développement ?**

**5.1 -** La construction de l'Europe comme ensemble doté d'une identité politique progresse lentement et pose de nombreuses questions. C'est pourquoi, alors que l'Europe fournit 55 % de l'APD mondiale, elle joue rarement, en tant que telle, un rôle marquant sur la scène internationale.

Ses compétences en matière d'APD devraient-elles être élargies? Si oui, de quelle façon? Si non, comment assurer une plus grande cohérence avec les politiques commerciale, d'immigration, de l'énergie ?

**Pour cela faut-il une européanisation de notre représentation dans les forums internationaux, en particulier dans les Institutions de Bretton-Woods ? Comment ? Jusqu'où ?**

**5.2 -** La France fait passer une partie croissante de son aide par des organisations internationales (ONU, Banque Mondiale, institutions financières internationales, etc.). Ceci présente l'avantage de résoudre les problèmes de coordination, mais au prix d'une perte d'influence directe. En outre le consensus international sur l'aide est principalement défini par la Banque Mondiale et les *think-tanks* anglo-saxons qui bénéficient d'importants financements de leurs gouvernements.

Comment la France et l'Union Européenne peuvent-elles contribuer à faire émerger une doctrine alternative de l'aide ? Faut-il y consacrer plus d'argent ? Quel nouvel équilibre entre aide bilatérale, européenne et mondiale doit-il être élaboré ?



**PREMIER MINISTRE**  
---  
**Haut Conseil**  
**de la Coopération Internationale**

**République Française**

Paris, le 8 mars 2007

**POUR LE MAINTIEN DES CAPACITES D'ASSISTANCE  
HUMANITAIRE AU DARFOUR**

Le Haut Conseil de la coopération internationale, réuni en assemblée plénière le 8 mars 2007, exprime sa vive préoccupation quant à la situation au Darfour.

Ce conflit a déjà fait plus de 200 000 morts et près de 2 millions de déplacés. Ses conséquences humanitaires pour les civils de cette région sont dramatiques, et les organisations humanitaires éprouvent des difficultés croissantes à y mener à bien leurs missions.

Le HCCI a pris note de la Déclaration du Sommet de Cannes, qui toutefois ne fait aucune mention du contexte humanitaire.

On note, au cours de ces six derniers mois, une forte augmentation des violences contre les populations civiles, accompagnée d'une réduction de l'espace humanitaire, limitant de plus en plus l'accès aux populations les plus vulnérables.

Au cours de cette période, la plupart des OING présentes au Darfour, dont plusieurs OING françaises, ont déploré des agressions sur leurs personnels, et une cinquantaine de leurs véhicules ainsi que des matériels de communication ont été volés.

On observe en outre une certaine atomisation de la violence avec de plus en plus de nouvelles bandes armées dont il est difficile de décrypter les motivations. Il en résulte une forte réduction des capacités des acteurs humanitaires à porter assistance aux populations civiles. À court terme, on peut redouter que :

- les membres d'OING deviennent encore davantage les victimes d'hommes armés et ne puissent assurer leur mission d'assistance aux populations les plus vulnérables,
- les moyens et matériels humanitaires volés aux acteurs humanitaires soient dévoyés de leurs fonctions premières et puissent servir les intérêts de combattants plus ou moins identifiés de part et d'autre du Darfour,
- en conséquence, les populations civiles se retrouvent progressivement sans assistance humanitaire avec pour conséquence un nombre croissant de victimes,
- le conflit prenne une dimension régionale qui multiplierait encore le nombre de victimes.

À défaut de voir se dessiner rapidement une résolution de ce conflit, il est indispensable de prendre en considération cette forte réduction de l'espace humanitaire, dernier rempart de protection pour les civils.

Aussi le HCCI souhaite-t-il que la communauté internationale prenne en compte les conclusions du Conseil européen du 6 mars 2007 et puisse également :

- prendre toutes dispositions pour que les parties en conflit soient contraintes de **respecter les principes d'assistance humanitaire** dans l'intérêt des populations civiles non combattantes ;
- aider les pays voisins du Darfour à **endiguer les mouvements guerriers** qui sont en train de déstabiliser la région, et donner aux organisations humanitaires les moyens d'agir en faveur des réfugiés dans ces pays ;
- prendre l'initiative d'organiser une conférence internationale entre représentants des gouvernements, agences des Nations Unies et acteurs humanitaires, pour le maintien des capacités d'assistance des populations civiles au Darfour.

Et il demande au Gouvernement français d'agir en ce sens.

---



**PREMIER MINISTRE**  
 ---  
**Haut Conseil**  
**de la Coopération Internationale**

**République Française**

Paris, le 6 février 2008

**Commission enseignement supérieur et recherche**  
**Conclusions de l'enquête HCCI/CPU<sup>83</sup> sur**  
**Les relations des universités avec les pays en développement**

**Le contexte de l'enquête**

La commission a centré sa réflexion sur le thème de l'efficacité de la coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche avec les PED. Cette coopération, dont les deux derniers comités interministériels de la coopération internationale et du développement (CICID)<sup>84</sup> ont précisé le cadrage et les objectifs, doit cependant gagner en efficacité et en lisibilité pour mieux répondre aux besoins et aux attentes des pays.

Pour faire des propositions en ce sens, la commission a analysé différents dispositifs de coopération mis en œuvre par les divers acteurs, pour étudier leur impact du point de vue des objectifs de développement et du renforcement des capacités scientifiques des partenaires. Elle a également mené une grande enquête conjointement avec la Conférence des présidents d'université auprès des établissements d'enseignement supérieur pour mieux connaître leurs actions de coopération avec les PED, mieux cerner les potentiels et les domaines de coopération déjà existants. 75 universités ont répondu au questionnaire<sup>85</sup>.

Cette enquête a permis d'élaborer un *recueil de 90 fiches pays*<sup>86</sup> qui rassemblent toutes les actions de coopération des universités recensées par pays ainsi **qu'un recueil d'analyses de ces fiches**<sup>87</sup>. Sans prétendre à l'exhaustivité, cette étude permet de dégager des tendances générales de la coopération en matière de formation et de recherche par grande zone géographique et par pays.

<sup>83</sup> CPU : Conférence des présidents d'universités.

<sup>84</sup> « La France œuvrera pour que l'enseignement supérieur retrouve toute sa priorité dans les stratégies de développement. La coopération universitaire avec les pays africains sera rénovée afin de conforter des pôles d'excellence régionaux et de favoriser l'adoption par les universités africaines du schéma Licence-Master-Doctorat (LMD). La création de formations d'excellence, en partenariat avec des consortiums d'universités françaises et des cursus intégrés permettant d'insérer le temps de formation en France et en Europe dans des parcours de formation sera privilégié Cf. relevé de conclusions du CICID du 18 mai 2005. ». La France souhaite également « renforcer sa coopération avec les grands pays émergents en mettant l'accent sur la formation des élites et sur la coopération scientifique et universitaire avec ces pays. Une stratégie de recherche au service du développement sera élaborée » Il s'agit enfin de « favoriser l'expression des pays du Sud sur les grands défis qu'affronte notre planète. » Cf. relevé de conclusions du CICID du 19 juin 2006. ».

<sup>85</sup> Voir recueils mentionnés ci-après.

<sup>86</sup> Ces recueils sont disponibles ainsi que le rapport d'analyse sur le site du Haut Conseil : [www.hcci.gouv.fr](http://www.hcci.gouv.fr)

<sup>87</sup> Ces recueils ont été largement diffusés auprès des établissements d'enseignement supérieur, des administrations, des Régions françaises et des SCAC.

Il ressort de cette étude que la coopération avec les PED occupe une place importante dans les relations internationales de la majorité des universités, ce qui n'est pas suffisamment connu. La quasi totalité des établissements ont le souci d'organiser et de finaliser cette coopération par l'adoption d'une stratégie spécifique de coopération avec certains PED.

### **A) Coopération universitaire et accueil d'étudiants étrangers**

Beaucoup d'établissements se disent préoccupés par les conditions d'accueil des étudiants étrangers originaires des PED. Cette préoccupation conduit de nombre d'entre eux à élaborer une politique de coopération avec ces pays. Sur les 67 établissements qui répondent avoir une stratégie spécifique, 53 ont plus de 50 % de leurs étudiants étrangers originaires des PED, et pour 30 établissements cette proportion est supérieure à 70 %. Parmi ces étudiants la proportion d'étudiants originaires de la zone Afrique est dans la plupart des cas supérieure à celle originaire des autres zones géographiques (Asie et Amérique latine), quelle que soit la zone de coopération privilégiée par l'université.

Quelques établissements vont plus loin et énoncent que leurs partenariats avec les PED ont pour but l'élargissement du vivier de recrutement de leurs étudiants, notamment aux niveaux master et doctorat. Plus fréquemment, l'établissement a un programme d'accueil spécifique pour les étudiants d'un pays donné dans le cadre d'un partenariat plus large.

La relation entre le nombre d'étudiants étrangers accueillis par l'établissement, leur nationalité et la mise en œuvre d'une stratégie de coopération spécifique avec les pays dont ces étudiants sont originaires doit cependant être relativisée. De nombreux étudiants étrangers s'inscrivent dans les établissements d'enseignement supérieur à titre individuel en dehors de tout accord inter universitaire ou intergouvernemental. Et si la quasi-totalité des établissements accueillent des étudiants originaires des PED, tous n'intègrent pas l'accueil des étudiants originaires de ces pays dans l'énoncé de leurs stratégies. Seuls 16 établissements ont répondu faire de cet accueil un volet à part entière de leur politique de coopération.

Parmi ces 16 établissements, certains se distinguent par une réelle cohérence entre la nationalité des étudiants étrangers qu'ils accueillent et les zones géographiques énoncées comme prioritaires. D'autres disent vouloir mettre en œuvre cette cohérence dans leurs stratégies. A contrario, des établissements qui ne mettent pas en avant leur volonté d'accueillir des étudiants originaires des PED peuvent accueillir un nombre élevé d'étudiants de ces pays dans leur campus.

### **B) Les stratégies de coopération des établissements**

Les stratégies des établissements à l'égard des PED sont multiples et ont des ambitions variables. Les moins élaborées se limitent à énoncer des actions prioritaires par pays et zone géographique, les plus ambitieuses visent à mettre en place des coopérations ayant un impact structurant et durable sur les établissements partenaires à la fois aux plans pédagogique, scientifique et administratif.

Les universités ont des stratégies fondées en partie sur l'histoire de leurs relations internationales avec les PED. Celles-ci étaient traditionnellement le fait d'actions individuelles

informelles prolongées ou non par des accords inter-universitaires. Ce maillage constitue souvent le point de départ d'une réflexion de l'établissement au niveau global sur la politique de recrutement des étudiants étrangers (niveau de recrutement, nationalités), et la politique d'offre de formation à l'international vers ces pays niveau Licence, Master ou Doctorat (L, M, D). Plusieurs établissements expriment aujourd'hui une volonté de rationalisation de ce legs, et de définition de véritables priorités et objectifs de coopération différenciés selon les zones géographiques ou les pays.

Les motivations pour coopérer sont diverses. Le souci d'apporter une réponse aux besoins spécifiques des pays est très fréquemment avancé, dans une démarche désormais plus partenariale. Ce préalable déterminant ensuite la nature des actions de coopération qui seront mises en avant par l'établissement. Il s'agit pour eux d'aider les pays partenaires dans le développement de leur enseignement supérieur par des actions réalisées dans les pays eux-mêmes et par des actions menées en France en faveur de l'accueil d'étudiants et d'enseignants-chercheurs originaires de ces pays. La majorité des établissements ont pour objectifs la formation des cadres, la formation de formateurs et le renforcement des capacités scientifiques locales par la formation à et par la recherche.

Les domaines de la formation et de la recherche sont presque toujours associés dans les partenariats, ce qui rend difficile voire impossible la catégorisation des stratégies selon ce critère. Cependant, pour certains établissements la dimension formation est dominante et s'adresse plus spécialement aux pays les plus pauvres et en transition, et pour d'autres établissements, et principalement en direction des pays émergents, la dimension recherche est privilégiée.

Dans le domaine de la formation, la coopération a pendant longtemps porté sur des actions d'ingénierie pédagogique plutôt de niveau licence par l'envoi régulier d'enseignants chercheurs dans les établissements partenaires pour participer aux enseignements. Aujourd'hui les établissements contribuent à la mise en place de formations de niveau master dans le cadre de partenariats internationaux dans lesquels s'inscrivent désormais les missions d'enseignement et les échanges d'étudiants et d'enseignants. Ces partenariats prennent des formes variées, allant des cursus intégrés aux diplômes conjoints et aux formations délocalisées.

Plusieurs établissements font maintenant le choix de privilégier la recherche, la formation à la recherche, l'aide au renforcement des écoles doctorales locales, et les échanges scientifiques d'étudiants et d'enseignants-chercheurs.

Enfin, démarche plus nouvelle, certains établissements se sont engagés, au-delà de l'appui aux formations, dans des activités de conseil pour l'adaptation des systèmes d'enseignement des établissements partenaires à la mise en place du système européen LMD, et dans l'aide à une meilleure gouvernance d'universités partenaires, par un appui à l'organisation institutionnelle et administrative.

### **C) Les caractéristiques géographiques de la coopération**

Les établissements précisent le plus souvent les axes de leurs interventions prioritaires au niveau géographique, disciplinaire, et selon le niveau de formation. Tout en visant l'objectif de recentrer leur actions sur quelques pays, les stratégies couvrent généralement les trois

continents (Afrique, Amérique latine et Asie). Mais les actions sont différentes selon qu'il s'agit de relations avec les pays les plus pauvres (Afrique subsaharienne, Caraïbes), avec les pays en transition (Maghreb et Moyen-Orient, Vietnam) ou avec les pays émergents (Amérique latine et Asie du Sud et de l'Est).

Les pratiques de coopération avec les pays émergents se rapprochent davantage de celles qui sont à l'œuvre avec les pays développés. Les apports dans le domaine de la recherche sont réciproques, et les établissements partenaires offrent des possibilités d'accueil pour les étudiants et les jeunes chercheurs français.

De manière schématique, avec les pays du Maghreb et d'Afrique subsaharienne, les stratégies visent la formation de formateurs, le renforcement des capacités scientifiques locales, et en particulier la constitution d'un vivier de jeunes chercheurs. Les actions sont centrées autour de l'accroissement de l'offre de formation locale par la délocalisation des diplômés et la cotutelle de thèse, et par un accueil personnalisé d'étudiants et d'enseignants chercheurs.

Avec les pays d'Amérique latine, la coopération est principalement centrée sur des programmes de recherche et d'échanges scientifiques avec formation de doctorants, participation à des collèges doctoraux. Elle porte également sur la formation d'ingénieurs.

Avec l'Asie, il faut distinguer un pays en transition comme le Vietnam dont la coopération s'apparente à celle des pays du Maghreb, de grands pays émergents comme l'Inde ou la Chine.

La coopération avec le Vietnam porte principalement sur la formation de personnels qualifiés de niveaux licence, master pour faire face aux besoins d'une économie en pleine croissance et à la formation des enseignants-chercheurs du système d'enseignement supérieur vietnamien dans les disciplines déficitaires.

La coopération avec la Chine privilégie les échanges d'enseignants-chercheurs et d'étudiants, la co-organisation de rencontres internationales dans tous les domaines disciplinaires, le montage de partenariats internationaux de formation et les collaborations scientifiques.

Certains établissements enfin font le choix de relations privilégiées avec les pays francophones, et les réseaux francophones, et la promotion des filières francophones.

Dans l'ensemble, la spécialisation géographique de la coopération semble aujourd'hui disparaître au profit de partenariats multiples et différenciés avec de nombreux pays du monde.

#### **D) Les modalités de la coopération**

La coopération universitaire avec les PED emprunte des modalités nouvelles.

Le montage de partenariats internationaux et la délocalisation de diplômés, principalement de niveau master, prennent désormais le pas sur des formes plus traditionnelles de coopération telles que l'envoi d'enseignants chercheurs dans les établissements partenaires pour participer aux enseignements. Ces partenariats prennent des formes variées, cursus intégrés, diplômés conjoints, formations délocalisées

La coopération dans le domaine de la recherche est plus partenariale. Les échanges scientifiques de doctorants et d'enseignants-chercheurs restent à la base des coopérations. Mais la formation à la recherche, très présente dans les programmes scientifiques communs, s'inscrit dans le cadre de codirections et de cotutelles de thèse et s'accompagne souvent d'une aide au renforcement des écoles doctorales locales. Il s'agit, dans ces partenariats, de contribuer à former à la recherche une partie des enseignants des universités de ces pays qui ne sont pas toujours titulaires d'un doctorat, de favoriser l'insertion des jeunes chercheurs dans les réseaux de recherche internationaux et de conforter des pôles d'excellence locaux ou régionaux.

La place grandissante des relations internationales dans la vie des établissements et leur coût pour le budget de ces derniers, ainsi que la recherche de critères pour une rationalisation des interventions modifient également les pratiques. Les établissements recherchent plus systématiquement des synergies avec d'autres établissements et la concertation avec les politiques internationales d'autres acteurs tels que les collectivités locales (Région, départements, communautés urbaines) répondent de manière plus systématique aux appels d'offres des différentes institutions et agences nationales ou internationales pour bénéficier de leurs financements, ou encore se rapprochent d'autres établissements dans le cadre des PRES. Il faut souligner la place grandissante du recours aux financements européens.

#### **E) Les conclusions de cette étude**

Plusieurs enseignements peuvent être tirés de cette enquête.

- **au niveau de la coopération française avec les PED**

Ce travail apporte une connaissance plus fine des interventions des établissements dans les pays qui va au-delà du recensement des actions financées par les diverses institutions, informations par ailleurs difficiles à rassembler et très hétérogènes. Il faudrait aller plus loin dans cette mise à plat des pratiques en construisant un outil moderne et interactif d'information qui donnerait à ce recensement une actualité sur la durée, et dont la CPU pourrait être l'instigatrice.

Ce recensement montre la multitude, la richesse des interventions des établissements mais aussi leur extrême dispersion. Nombre d'actions gagneraient à être plus concertées et mieux coordonnées autour par exemple d'un établissement pilote dans le partenariat avec un établissement étranger. Les alliances, les PRES, les conférences d'établissements pourraient concourir également à cette structuration.

Une réflexion d'ensemble est désormais possible à la CPU, entre établissements, entre établissements et ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) et ministère des affaires étrangères et européennes, et ensuite dans un dialogue plus global avec les Etats et les établissements des pays partenaires.

La diversité des modalités d'exportation des formations et des partenariats internationaux de formation devrait conduire à l'initiative de la CPU et du MESR à une mise à plat des pratiques et à l'élaboration d'une charte des partenariats internationaux pour garantir à l'international la qualité des diplômes français.

- **Au niveau des partenaires eux-mêmes**

Les fiches pays donnent aux partenaires dans les PED, établissements d'enseignement supérieur et autorités administratives, une vision globale des établissements universitaires français actuellement engagés dans une coopération avec leur pays. Ceci peut être l'occasion d'une réflexion plus globale avec le MAEE et en particulier avec les services de coopération et d'action culturelle des ambassades sur les besoins du pays et les réponses les plus appropriées que nos établissements peuvent leur apporter.

- **Au niveau des établissements**

Cette enquête est une mine d'information pour qui s'intéresse à la coopération avec les PED. Elle introduit une transparence sur les politiques et les interventions des établissements, sur qui fait quoi et où. Elle devrait susciter des contacts entre établissements, entre départements, entre laboratoires, entre enseignants-chercheurs intervenant dans les mêmes universités étrangères, pour apporter des réponses plus adaptées aux demandes institutionnelles de coopération.

\*\*\*\*\*

**La dimension économique de la coopération décentralisée  
 dans une perspective du développement local du partenaire**

-----  
***Résumé de la synthèse***

La commission « Coopération décentralisée » du HCCI, présidée par Denis Brunet, vice-président du Conseil général de la Vienne, vice-président de la commission coopération décentralisée de l'ADF, membre de la CNCD, a décidé d'explorer, dans le cadre de son programme de travail 2006-2008, les différents aspects de la dimension économique qui apparaît de plus en plus fréquemment dans la coopération menée par les collectivités territoriales.

<b>LA METHODE DE TRAVAIL</b>
------------------------------

- À cette fin, elle a élaboré un questionnaire adressé à l'ensemble des Régions et des départements ainsi qu'à une vingtaine de villes et communautés urbaines. Il permettait d'une part de recueillir des « indications générales » (*fiche 1*) et d'autre part de décrire une action particulière (*fiche 2*), les collectivités étant invitées à en remplir autant qu'il leur paraissait possible.  
 À la fin de juin 2007, 12 Régions (soit la moitié), 14 départements (dont 2 pour indiquer qu'ils n'avaient rien à signaler) et 7 villes et intercommunalités avaient répondu. Cela correspondait à 49 actions présentées (= fiches 2) : 28 pour les Régions, 16 pour les départements et 7 pour les villes et intercommunalités.
- Ces informations ont été exploitées par le HCCI en tenant compte de deux repères :
  - le matériau recueilli n'est *pas exhaustif* : certaines collectivités connues comme particulièrement actives n'ont pas répondu ; de plus, d'autres études montrent que les réalisations sont plus nombreuses, notamment dans des secteurs tels que le tourisme rural ou l'agriculture ;
  - compte tenu des compétences du HCCI, seules ont été intégrées dans l'analyse les actions qui se déroulent dans des *pays en développement ou émergents*.

<b>LES PRINCIPAUX CONSTATS</b>
--------------------------------

- **Les rapports entre dimension économique et coopération décentralisée**

La dimension économique dans la coopération décentralisée est très majoritairement le résultat d'une *demande du partenaire*, et elle est appelée *à se développer*.

Quelles en sont les objectifs prioritaires ? Tout d'abord **lutter contre la pauvreté** et développer l'emploi, le plus souvent en y associant de la formation. Mais cela n'est pas exclusif de la part de la collectivité française d'un souci de son propre développement, dans une perspective « **gagnant-gagnant** ».

D'autre part, la collectivité française peut chercher à développer ses propres entreprises à l'international si **les caractéristiques du partenaire** le permettent : par exemple, la même collectivité peut adopter une perspective de solidarité envers la Guinée, alors qu'elle recherchera le développement de son potentiel économique avec son partenaire du Brésil.

- **Le contenu des actions**

En termes de **pays**, les actions présentées se déroulent dans une grande variété de pays, avec une préférence pour certains (Maroc, Mali, Madagascar) et, dans une moindre mesure, le Sénégal ou le Bénin.

Pour ce qui est des **secteurs** d'activités, le **monde rural y est tout à fait prépondérant** : agriculture, élevage (avec mise en place de filières), mais aussi forte progression du tourisme rural, dans une perspective solidaire et éthique.

Par ailleurs, les activités **artisanales** (notamment dans le secteur du bâtiment) sont souvent citées, ainsi que le **commerce**, en appui au développement de la production et de son organisation (y compris dans sa dimension éthique).

Les actions peuvent aussi concerner le **développement d'entreprises** (y compris à travers des pépinières) ou leur rapprochement (à travers des réseaux de compagnonnage industriel). Avec certains pays, les collectivités recherchent davantage la promotion de leurs propres entreprises.

Dans la description des actions, deux constantes apparaissent : d'une part, la **formation orientée vers la professionnalisation**, que ce soit en formation initiale ou continue ; d'autre part, la recherche du **développement local** du partenaire, que revendiquent **toutes** les collectivités.

La dimension « **qualitative** » de ces actions est à souligner : démarche systématique en faveur du développement durable, pratiques de responsabilité sociale et environnementale, promotion des achats publics éthiques. Les réponses reflètent aussi une **évolution de la conception de la coopération décentralisée**, qui se traduit notamment par une recherche d'articulation à divers niveaux.

- **Les moyens**

Pour mener ces actions, les services chargés des dossiers internationaux au sein de la collectivité travaillent dans des **configurations très variables**, sans forcément se rapprocher de leurs collègues d'autres secteurs. À noter que la question des compétences que la loi donne aux collectivités françaises semble constituer selon les cas un atout (Régions) ou un frein (départements).

Dans les moyens mis en oeuvre sur le terrain, on retiendra la fréquence de permanents sur place.

En termes financiers, il apparaît que dans 30 % des cas la collectivité assume seule les coûts de l'action ; les co-financements publics sont très majoritairement apportés par le MAE, le concours de l'AFD et surtout des organisations internationales étant rare jusqu'ici.

- **Les partenaires**

Même dans les cas où son service son service international travaille seul, la collectivité a toujours **au moins un partenaire extérieur**, en premier lieu les **chambres consulaires** ; mais on trouve aussi de nombreux établissements d'enseignement ou de formation, et même des ONG.

Paradoxalement, les entreprises sont plus rarement impliquées dans ces actions, notamment lorsqu'il s'agit de coopération décentralisée menée par des départements ou des villes.



Enfin, il faut noter qu'un certain nombre d'actions, dans lesquelles la collectivité française n'a pas de partenaire identifié, mettent en évidence la contribution des collectivités en faveur du développement au-delà de la coopération décentralisée au sens juridique du terme.

◦ ◦ ◦



## PRIX DE LA SOLIDARITE INTERNATIONALE

### Initiatives - Développement

#### Programme d'appui aux écoles primaires à Jean Rabel - Haïti

Après 30 ans de dictature et 20 ans d'instabilité politique, Haïti fait partie des pays les moins avancés. Le système éducatif a fortement pâti de cette situation et l'enseignement primaire en Haïti est considéré comme un des moins productifs au monde.

Les 13% d'écoles publiques ont très peu de moyens et les écoles privées (87% de l'offre scolaire) ne sont pas accessibles à tous. Maîtres et directeurs d'école sont peu formés et très mal rémunérés. L'année scolaire est courte et le calendrier inadapté.

L'ensemble de ces facteurs explique les mauvais résultats de l'enseignement primaire : sur-âge des élèves, 11% d'admission dans le secondaire et 3% au baccalauréat...

Le Nord Ouest d'Haïti où se situe le district scolaire de Jean Rabel est particulièrement défavorisée : dégradation des ressources naturelles, déficit alimentaire chronique, exode... Communément appelée le « Far West », cette région très enclavée dispose d'un système scolaire particulièrement dégradé.

Pourtant les Objectifs du Millénaire pour le Développement fixe l'éducation comme un enjeu fondamental de la lutte contre la pauvreté « donner à tous les enfants les moyens d'achever un cycle complet d'étude primaire ».

Facteur de résilience pour des enfants en difficulté, l'éducation permet d'avoir un impact sur tous les secteurs de la vie.

Pour l'ensemble de ces raisons, Initiatives Développement a souhaité mener, en partenariat avec le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, un projet d'appui aux écoles primaires à Jean Rabel.

De 2001 à 2006, le projet a appuyé ses activités sur :

1. la contractualisation avec 138 écoles partenaires sur un engagement de performance : âge de scolarisation, participation aux formations...
2. la formation des enseignants et des directeurs grâce à :
  - la mise en place d'un cycle de formations continue et l'accompagnement pédagogique des maîtres
  - l'ouverture d'une école normale de formation initiale à Jean Rabel
  - l'ouverture d'un centre culturel à Jean Rabel
3. l'ouverture de deux écoles d'application pour enfants issus de familles démunies
4. soutien matériel aux écoles partenaires
5. actions pilotes avec la mise en place d'une vingtaine de comités d'école et des expériences de formation professionnelle.

La complémentarité et l'efficacité des actions font de ce projet une initiative exemplaire qui est reproduit aujourd'hui dans d'autres districts scolaires d'Haïti.

## **PRIX DE LA SOLIDARITE INTERNATIONALE**

### **ENDA EUROPE**

#### **Appui aux enfants des quartiers défavorisés d'Antananarivo**

ENDA mène depuis 2003 ce projet en direction de la population et des associations de la zone inondable d'Antananarivo. Il a pour objectifs l'accroissement des moyens à la disposition des populations pour leur permettre de vivre plus décemment et avec plus d'autonomie grâce à :

1. la valorisation sociale des enfants par l'éducation alternative et l'orientation professionnelle
2. l'assainissement et l'amélioration de l'environnement
3. le renforcement des acteurs locaux

Le projet s'appuie sur 4 volets :

1. l'éducation alternative à destination des enfants en situation difficile et l'accompagnement des jeunes de la rue dans leur recherche d'emploi
2. la formation des animateurs – éducateurs pour les préparer à l'accompagnement de populations défavorisées et d'enfants en situation difficile
3. l'amélioration de l'habitat dans les quartiers des zones inondables
4. la gestion des ordures ménagères par la population elle-même

Ces quatre volets sont accompagnés d'actions de renforcement des partenaires locaux pour favoriser la pérennisation du projet.

## **PRIX DE LA SOLIDARITE INTERNATIONALE**

### **PLANETE ENFANTS**

#### **Amélioration des conditions de prise en charge des femmes victimes de violences dans les centres de réhabilitation du Népal**

Le Népal est un pays particulièrement affecté par les violences faites aux femmes et aux enfants. Près de 12 000 femmes par an feraient l'objet d'un trafic vers l'Inde.

Ce projet mené depuis 2004, en partenariat avec l'ONG népalaise SAATHI, vise le développement d'un modèle standard en matière de soins et de réhabilitation des victimes hébergées dans les centres d'accueil. L'amélioration de la prise en charge des victimes et la formation des personnels des centres est testé et codifié pour déterminer des normes transposables (et imposables par l'Etat) à tous les centres.

Ce projet se déroule en trois phases :

1. Evaluations des centres et définition d'un guide standard définissant une stratégie de prise en charge des victimes : médicale, psychologique, sociale, légale et éducative
2. Développement de procédures et d'outils dans le centre de Katmandou géré par Saathi pour définir des modalités de réalisation des temps de prise en charge, de réhabilitation, de réintégration et de post réintégration des victimes
3. Phase de développement et de test des procédures et des outils dans le centre de Katmandou.

Ce projet s'avère être particulièrement novateur, mais le processus de formation est long et la recherche d'un équilibre entre la mise en place de procédures et la qualité de l'accueil et de l'écoute des victimes doit être un souci permanent.

## **PRIX DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

### **Conseil régional du Limousin** **Partenariat entre la région du Limousin** **et la province de l'Oubritenga au Burkina Faso**

La région du Limousin et la province de l'Oubritenga sont en relation depuis le milieu des années 80. Sur les bases de cette riche expérience ayant impliqué de nombreux acteurs de la société civile, le Conseil régional du Limousin et le Haut Commissariat de la province de l'Oubritenga ont décidé en 2004 de renouveler leur partenariat en prenant en compte les nouveaux enjeux d'une coopération décentralisée entre collectivités française et burkinabé :

1. accompagner le processus de décentralisation en cours au Burkina Faso en permettant une plus grande implication de la population dans les prises de décisions et la mise en œuvre des actions,
  2. mieux impliquer et mobiliser les acteurs du Limousin dans les actions de coopération.
- Ce programme triennal s'est donc d'emblée inscrit dans une volonté de renforcer la réciprocité entre les deux territoires avec des actions en Limousin et de actions en Oubritenga.

#### **1. Sensibilisation et éducation au développement en Limousin**

Cette composante du programme s'est appuyée sur quatre types d'actions menées avec les acteurs du Limousin :

- Formation et éducation au développement, par l'organisation d'événements (théâtre, expositions...) et de formations.
- Echanges entre acteurs du Limousin et de l'Oubritenga : chantiers de jeunes, accueil de stagiaires...
- Mobilisation d'expertise et animation de réflexions sur le partenariat
- Information et communication sur le partenariat Limousin - Oubritenga

#### **2. Appui au développement local et à la décentralisation en Oubritenga**

Cette composante prend en compte le renforcement des collectivités locales et des acteurs de la société civile :

- Accompagnement des collectivités locales dans la mise en place de plans locaux de développement
- Formation et renforcement des capacités des acteurs de la société civile
- Appui à l'identification et au montage de projets d'intérêt local portés par des collectivités locales ou la société civile grâce à un Fonds d'Investissement Local
- Organisation de rencontres de réflexions thématiques
- Missions d'échanges et d'expertises croisées Sud-Sud et Sud-Nord
- Capitalisation et communication sur les expériences

La volonté de réciprocité s'exprime également dans le dispositif de gestion du programme avec la mise en place d'un comité de pilotage Nord – Sud paritaire (6 membres du Limousin et 6 membres de l'Oubritenga) réunissant autorités locales, élus et société civile et organisé tous les ans.

Cette coopération est donc exemplaire à plus d'un titre. Elle met en relation les deux territoires en prenant en compte deux dimensions fondamentales : le renforcement des collectivités locales et l'implication des acteurs de la société civile.

## **PRIX DE L'INFORMATION DU PUBLIC SUR LA COOPERATION INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT**

### **Comité Français pour la Solidarité Internationale Campagne « Alimenterre : des paysans contre la faim »**

Le Comité Français pour la Solidarité Internationale (CFSI) s'est engagé depuis 2000 dans une réflexion sur le droit à une alimentation saine et suffisante.

Cette réflexion a débouché sur la mise en place d'un programme annuel en constante progression dont l'ambition est triple :

1. soutenir l'agriculture familiale dans les pays en développement
2. défendre le droit à la souveraineté alimentaire
3. lutter ainsi contre la faim et la pauvreté

Depuis 2006, la campagne « alimenterre » articule éducation au développement et plaidoyer avec en particulier la mise en œuvre de 4 types d'actions :

1. Volet « concertation avec les décideurs européens » : il a pour objectif, à partir de l'exemple de la filière « lait », de peser sur les décideurs des politiques agricoles européennes en menant trois types d'activités :
  - La réalisation d'études (3 en 2006 sur la filière lait au Mali, au Cameroun et sur le commerce équitable des produits laitiers)
  - L'organisation de séminaires (en France et au Cameroun en 2006)
  - La participation à des rencontres internationales
2. Volet « concertation avec les organisations de la société civile des pays en développement et des nouveaux états membres »
3. Volet « formation et mobilisation de relais d'opinion ». Le CFSI dispose de nombreux partenaires qui soutiennent cette campagne et y participent au travers de 15 pôles régionaux et locaux mobilisant plus de 240 associations, de réseau « étudiants » et de plus de 300 relations « presse »
4. Volet « mobilisation de l'opinion publique européenne ». Près de 90 000 personnes ont été sensibilisées lors de 275 manifestations organisées en France. Ces manifestations disposent d'outils spécifiquement conçus pour cette campagne :
  - Une exposition itinérante de 150 m<sup>2</sup>
  - Un stand comprenant une exposition de 8 panneaux
  - Des dossiers de fond sur le thème de la campagne
  - Des dossiers accessibles à partir de 15 ans
  - Des affiches, cartes postales et dépliants
  - Un blog pour les étudiants et le site internet du CFSI
  - Une pétition et son dépliant

Cette campagne est remarquable par son ampleur liée à son réseau. Elle est une des rares campagnes d'éducation au développement à associer actions de sensibilisation et d'information et actions de plaidoyer.

## **PRIX DE L'INFORMATION DU PUBLIC SUR LA COOPERATION INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT**

### **Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement** Campagne « Roms, gitans, manouches, citoyens à part... entière »

Le Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD) s'est doté d'une double mission : soutenir des actions de développement au sud et à l'est et sensibiliser l'opinion publique à la solidarité internationale.

Le CCFD a donc une forte tradition d'éducation au développement avec de nombreuses expériences de développement de pratiques et d'outils de sensibilisation du public et se donne comme priorité de s'adresser aux publics jeunes.

Lancer une campagne de sensibilisation en faveur des Roms est cependant une première et se justifie, en particulier, par l'intégration de 10 nouveaux pays dans l'Union européenne qui donne une acuité particulière à l'exclusion et aux discriminations subies par les Roms dont l'identité complexe est mal connue.

Cette campagne a fait l'objet d'un important travail préparatoire :

- Réalisation d'une mission reportage en Roumanie et Albanie
- Réalisation d'une mission vidéo/photos en Roumanie et Albanie
- Organisation de nombreuses réunions et formations ente salariés et bénévoles du CCFD
- Travail en continu de 2 chefs de projets pour la réalisation des nombreux supports pédagogiques

La campagne s'est déroulée en deux ans et a été déclinée en deux phases :

1. La première année a été consacrée à la connaissance de la situation des Roms en Albanie et en Roumanie avec une approche très centrée sur les droits
2. la deuxième année a permis d'aborder la situation des Roms en France et les côtés discriminatoires du droit français

Les messages transmis lors de ces deux phases ont été centrés sur les questions d'identité et de citoyenneté.

En s'appuyant sur l'événement « Bouge ta Planète » qui mobilise chaque année plus de 100 000 jeunes, environ 450 événements ont été organisés dans toute la France en année 1 puis en année 2. De nombreux outils pédagogiques ont été produits pour chaque phase : vidéo, diaporama, dossiers « éducateurs », livrets, jeux, CD audio...

Cette campagne est remarquable tant par son ampleur que par sa thématique originale et courageuse.





Paris, le 4 avril 2007

Madame la Directrice, (Monsieur le Directeur,)

Le Haut Conseil de la coopération internationale (HCCI) et la Commission Coopération et Développement (CCD)<sup>88</sup> constituent deux lieux de rencontre et de réflexion entre les pouvoirs publics et la société civile française sur les questions de coopération internationale pour le développement.

L'information, la sensibilisation de l'opinion publique à ces questions constituent pour l'un comme pour l'autre une de leurs principales préoccupations.

C'est pourquoi les commissions compétentes de ces deux organismes, auteurs de cette lettre commune, se sont préoccupées du traitement par les médias, écrits ou audio-visuels, de ces questions de coopération, de solidarité internationale et de rapports Nord-Sud. Entre les acteurs de la solidarité internationale et les journalistes, les occasions de collaborer sont nombreuses, chacun ayant besoin de l'autre pour informer, pour exister, pour témoigner. Cette collaboration est parfois délicate, les contraintes des uns et des autres étant différentes.

Leurs travaux ont conduit les membres de ces instances, aussi bien journalistes qu'acteurs de la solidarité internationale, notamment les organisations de solidarité internationale regroupées au sein de la plate-forme Educasol, à s'interroger sur la place accordée à ces problématiques dans la formation initiale des futurs professionnels de l'information.

---

<sup>88</sup> La CCD est composée pour une part de représentants des ONG à travers Coordination SUD, la plate-forme française des OSI et, d'autre part, de représentants des pouvoirs publics, parmi lesquels les ministères des Affaires étrangères ; de l'Agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales ; de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la Recherche ; de l'Economie et des finances...

**Haut Conseil de la coopération internationale**

Mél : patrice.chevallier@hcci.gouv.fr

3, avenue de Lowendal – 75007 PARIS - Téléphone : 01 43 17 45 13 – Télécopie : 01 43 17 46 39

**Commission coopération développement**

Mél : marie.revel@diplomatie.gouv.fr

57, Bd des Invalides – 75700 07 SP – Téléphone : 01 53 69 34 16 – Télécopie : 01 53 69 39 32

Ils ont tous jugé utile d'organiser une rencontre avec les directions des écoles de journalisme reconnues par la profession, rencontre qui devrait permettre, au delà d'une analyse de la situation actuelle, d'envisager d'éventuels partenariats avec les établissements d'enseignement qui y trouveraient intérêt.

Dans cette perspective, nous prendrons prochainement contact avec vous, afin de fixer une date de réunion, si toutefois cette proposition retient votre attention.

Nous vous prions de croire, Madame la Directrice, (Monsieur le Directeur,) à l'assurance de nos salutations les meilleures.

Jean Pierre DARDAUD  
Président de la commission  
« sensibilisation de l'opinion publique »  
du HCCI

Roland BIACHE  
Président du groupe de travail  
« Education au développement et  
à la solidarité internationale » de la CCD

**PREMIER MINISTRE**

---

**Haut Conseil  
de la Coopération Internationale**

---

Marie Claude BABY  
Conseillère

Tél. : 01 43 17 59 05

E-mail : marie-claude.baby@hcci.gouv.fr

**République Française**

Paris, le 12 avril 2007

*Note pour Jean-François Girard, président de l'IRD*

**Objet** : consultation du HCCI pour l'élaboration de la stratégie de la recherche au service du développement dans le cadre de la mission confiée à l'IRD par le CICID en 2006, de coordonner la réflexion pour soumettre au prochain CICID une stratégie pour la recherche au service du développement.

*Propositions du HCCI*

**1) Mobiliser la communauté scientifique au Nord au delà de l'IRD et du CIRAD et coordonner la recherche pour le développement**

La recherche pour le développement est confidentielle et peu mobilisatrice. Or ce n'est pas une recherche qui doit rester réservée à une petite communauté de spécialistes. Elle porte sur des sujets scientifiques d'intérêt mondial, et la protection des biens publics mondiaux. Elle peut et doit contribuer à la réalisation des Objectifs du Millénaire.

Cette recherche nécessite l'implication effective de l'ensemble des organismes de recherche et des universités. Pour cela, les pouvoirs publics doivent en définir les grandes orientations et arrêter les enveloppes budgétaires qui lui sont dédiées.

**2) Définir les priorités scientifiques de la recherche pour le développement**

Des programmes sur des grands thèmes scientifiques transversaux mobilisateurs devraient être lancés, les appels d'offres pouvant être confiés à l'IRD dans le cadre de sa fonction d'agence ou à l'ANR.

Ces thèmes, qui ne sont pas limitatifs, sont les suivants :

- *concernant la réalisation des Objectifs du Millénaire :*
- la santé (3 ODM sur 8 concernent la santé): lutte contre le VIH, le paludisme et autres maladies infectieuses des milieux tropicaux (ODM n°6), lutte contre les maladies infantiles (ODM n°4)
- l'alimentation et la nutrition (ODM n°1)
- la santé animale
- l'amélioration des rendements agricoles par la sélection et l'introduction de nouvelles variétés, et l'introduction de nouvelles pratiques culturales (ODM n°1)

- l'articulation entre l'évolution des structures d'emploi et les systèmes d'enseignement et de formation professionnelle (ODM n°2)
- l'économie et la sociologie du développement, recherche de nouveaux modèles et équilibres socio-économiques dans le contexte de la mondialisation (ODM n°10)
- l'étude des comportements individuels des populations pour l'introduction des nouvelles pratiques (dans les domaines de la santé, l'agriculture, la gestion de l'eau...)
- *concernant la gestion des biens publics mondiaux dans les pays du Sud,*
- gestion des ressources naturelles : gestion de l'eau et gestion des systèmes agro-forestiers
- identification des conséquences du changement climatique
- *concernant l'appui au développement durable*
- bioénergies : biomasse et biocarburants pourraient permettre l'accès à l'énergie dans les pays pauvres des régions tropicales, en limitant par ailleurs les émissions de CO<sub>2</sub> (ODM n°7)
- énergie éolienne
- géosciences pour une meilleure connaissance et exploitation des ressources naturelles et minérales
- protection de la biodiversité.

### **3) Le partenariat avec le Sud**

Pour être pleinement efficaces, la conception, la conduite et l'évaluation des recherches pour le développement doivent être réalisées en partenariat étroit avec les chercheurs des PED. A cette fin, le Haut Conseil recommande :

- de renforcer les capacités de recherche des partenaires par un appui aux compétences existantes et à la formation initiale des chercheurs,
- la création d'unités mixtes de recherche comprenant des équipes du Sud,
- d'encourager la participation des diasporas de scientifiques du Sud aux actions de recherche en coopération,
- le développement des co-habilitations de diplômés, des bourses en alternance, et du recours aux nouvelles technologies de l'information et de la communication,
- de permettre la capitalisation et la valorisation des connaissances et de l'expérience des acteurs de la coopération par leur accueil au sein des équipes de recherche.

### **4) La coordination Nord-Sud**

La cohérence de la politique publique de recherche pour le développement impose un renforcement de la coordination de l'action des acteurs de cette recherche. Elle pourrait s'appuyer sur des forums de débats périodiques réunissant les divers acteurs concernés, y compris les utilisateurs de cette recherche.

### **5) La dimension européenne**

La recherche pour le développement doit acquérir une dimension européenne, et certaines recherches ont déjà cette dimension.

Pour agir efficacement, il faut simultanément mobiliser au niveau français, définir une stratégie dotée de moyens, et poursuivre le dialogue pour rassembler au niveau européen.

### ***6) La valorisation de la recherche pour le développement***

La recherche finalisée est de plus en plus interpellée sur son utilité politique et sociale, sur l'application de ses résultats. Elle doit déboucher le plus souvent possible sur des résultats concrets. Dès lors, sa capacité à valoriser ses résultats, à les traduire en connaissances utiles à l'action, à répondre aux questions stratégiques et opérationnelles que posent les enjeux du développement, est plus cruciale que jamais.

Ce travail de finalisation devrait être fortement encouragé au sein des institutions par l'élaboration d'une politique scientifique intégrant programmation, diffusion, information, formation, recherche en partenariat et valorisation, accompagnée de mécanismes incitatifs adaptés et d'une évaluation prenant en compte l'ensemble de ces dimensions. Les ministères de tutelle devraient veiller, lors de la négociation des contrats d'objectifs quadriennaux de l'IRD et du CIRAD, à la pertinence et à la cohérence de la politique de valorisation, et en particulier inciter à une politique plus systématique de partenariats avec les acteurs du développement.

### ***7) Faire connaître la recherche pour le développement à tous les acteurs de la coopération.***

La recherche pour le développement doit se faire connaître auprès des acteurs du développement. Le Haut conseil propose de créer un portail internet « *recherche pour le développement* » donnant accès à une base de données des coopérations scientifiques menées par les universités et les organismes de recherche dans le domaine de la recherche pour le développement, qui soit lisible et accessible en ligne par tous les acteurs de la coopération. Cette mission pourrait être confiée à l'IRD dans le cadre de sa fonction d'agence.

### ***8) La communication et l'échange d'expériences avec les acteurs du développement***

L'IRD, le CIRAD et les universités devraient mettre en place une politique de communication et d'échanges en direction des ONG, des entreprises, et des diasporas, afin d'accroître la lisibilité et l'accessibilité de leurs productions scientifiques. Il convient également d'organiser le dialogue avec ces acteurs, en favorisant les échanges personnels et la connaissance mutuelle, par des rencontres périodiques, en particulier sur le terrain, au cours desquelles les chercheurs présentent leurs travaux. De tels espaces de discussions peuvent susciter de nouveaux partenariats.

### ***9) Impliquer la recherche pour le développement dans les politiques du développement***

Les programmes de développement et les stratégies sectorielles devraient intégrer des objectifs de recherche et un volet évaluation. Les appels d'offres pour les projets de développement devraient prévoir que (a) soient précisés, dans les études préalables, les besoins de connaissances nouvelles pour mener à bien le projet ; (b) soit inclus dans les termes de références des appels d'offre un volet étude/recherche permettant d'y répondre ; (c) soit fait obligation, à l'issue du projet, de présenter un bilan des connaissances générées par le projet et des besoins de connaissances

***10) Contribution de la recherche pour le développement à la préparation des grandes négociations internationales***

La mobilisation des acteurs mais aussi celle des scientifiques est indispensable pour alimenter la réflexion sur les grands enjeux de la planète, le débat public global de politique étrangère et la préparation des négociations internationales. Les institutions scientifiques et universitaires devraient favoriser la synergie entre les unités de recherche afin de mobiliser, en liaison avec les ONG, les savoirs sur les grands thèmes de ces négociations.

Le Haut Conseil propose de renforcer ou de créer des pôles de ressources à partir de l'identification de réseaux pluridisciplinaires associant les chercheurs sur des thèmes transversaux ainsi que des réseaux travaillant sur les sujets des grandes négociations internationales.

***Jacques Pelletier  
Président du Haut Conseil  
de la coopération internationale***

## SIGLES ET ACRONYMES

ACFCI	Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie
ACP	Afrique, Caraïbes, Pacifique
ADEA	Association pour le Développement de l'Education en Afrique
AFD	Agence Française de Développement
AFVP	Association Française des Volontaires du Progrès
AGIR abcd	Action Générale des Intervenants Retraites Action de Bénévoles de Coopération et de Développement
AIDCO	<i>EuropeAid Co-Operation Office</i> - Office de Coopération EuropeAid
AJECID	Association des Jeunes Experts en Coopération Internationale de Développement
AKFED	<i>Aga Khan Fund for Economic Development</i> - Fonds Aga Khan pour le Développement Économique
AMGVF	Association des Maires de Grandes Villes de France
ANR	Agence Nationale de la Recherche
APCM	Assemblée Permanente des Chambres de Métiers
APD	Aide Publique au Développement
APE	Accords de Partenariat Economique
ARRICOD	Association Nationale des Directeurs et Responsables des Relations Internationales et de la Coopération Décentralisée des Collectivités Territoriales
ASAFE	Association pour le soutien et l'Appui à la Femme Entrepreneur
BAD	Banque Africaine de Développement
BEI	Banque Européenne d'Investissement
BERD	Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement
BM	Banque Mondiale
BPM	Biens Publics Mondiaux
CAD	Comité d'Aide au Développement (OCDE)
CAPE	Centre d'Accueil de la Presse Etrangère
CCD	Commission Coopération et Développement (MAEE, DGCID)
CCFD	Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CCI Kléber	Centre de Conférences Internationales Kléber
CCIA	Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat
CCIMA	Chambre de Commerce, d'Industrie, des Mines et de l'Artisanat du Cameroun
CDE	Centre de Développement des Entreprises
CEFADES	Centre d'Etudes, de Formations Actives et de Développement Entrepreneurial au Sahel
CEFEB	Centre d'Etudes Financières, Economiques et Bancaires
CERDI	Centre d'Etudes et de Recherches sur le Développement
CFA	Centre de Formation d'Apprentis
CFDT	Confédération Française Démocratique du Travail
CFSI	Comité Français pour la Solidarité Internationale
CGE	Conférence des Grandes Ecoles

CGT	Confédération Générale du Travail
CICID	Comité Interministériel de la Coopération Internationale et du Développement
CICM	Centre International du Crédit Mutuel
CIEP	Centre International d'Etudes Pédagogiques
CIRAD	Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
CIVI	Centre d'Information pour le Volontariat à l'International
CLONG Volontariat	Comité de Liaison des Organisations Non Gouvernementales de Volontariat
CNCD	Commission Nationale de la Coopération Décentralisée
CNFPT	Centre National de la Fonction Publique Territoriale
CNOUS	Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires
CNRS	Centre National de la Recherche Scientifique
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
CO2	Dioxyde de carbone
COFACE	Compagnie d'assurance spécialisée dans l'assurance-crédit à l'exportation
COFIDOR	Organisme de coopération internationale pour la formation professionnelle de l'UIMM
COSAME	Coopération et Soutien aux Artisans et Micro Entreprises
CPCCAF	Conférence Permanente des Chambres Consulaires Africaines et Francophones
CPU	Conférence des Présidents d'Université
CRID	Centre de Recherche et d'Informations pour le Développement
CSLP	Cadres Stratégiques de Lutte contre la Pauvreté
DAECL	Délégation à l'Action Extérieure des Collectivités Locales
DAS	Délégation aux Affaires Stratégiques (Ministère de la Défense)
DCC	Délégation Catholique à la Coopération
DCP	Document Cadre de Partenariat
DESC	Droits Economiques, Sociaux et Culturels
DFID	<i>Department for International Development</i> - Ministère de la Coopération (Royaume-Uni)
DGAFP	Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique
DGCID	Direction Générale de la Coopération Internationale et du Développement (MAEE)
DGTPE	Direction Générale du Trésor et de la Politique Economique (MINEFE)
DIAL	Développement des Institutions et Analyses de Long terme (IRD)
DPT	Document de Politique Transversale
DSF	Département Soutien et Formation des Communautés du Sud (IRD)
EHESS	Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales
ENS	Ecole Normale Supérieure
EITI	<i>Extractive Industries Transparency Initiative</i> - Initiative pour la transparence des industries extractives
EPT	Education Pour Tous



EUNIDA	<i>European Union Network of International Development Agencies</i> – Réseau Européen des Agences de Développement chargées de la mise en œuvre
EUROPEAID	Programme de financement de l'aide extérieure de la Commission européenne
FAO	<i>Food and Agriculture Organization</i> – Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FCI	France Coopération Internationale
FED	Fonds Européen de Développement
FIAN	<i>Food first Information and Action Network</i> – Organisation internationale pour le droit à l'alimentation
FIIAP	<i>Fundación Internacional y para Iberoamérica de Administración y Políticas Públicas</i> – Fondation internationale et pour l'Amérique latine d'Administration et de Politiques publiques
FIDH	Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme
FIMME	Fédération des Industries Mécaniques, Métallurgiques, Electriques et Electroniques (Maroc)
FMI	Fonds Monétaire International
FORIM	Forum des Organisations de solidarité Internationale issues des Migrations
G8	Allemagne, Canada, États-Unis, France, Italie, Japon, Royaume Uni, Russie
GEFOP	Groupe d'Experts en Formation Professionnelle
GEMDEV	Groupement pour l'Étude de la Mondialisation et du Développement
GIP	Groupement d'Intérêt Public
GOVNET	Réseau du CAD de l'OCDE sur la Gouvernance
GREMA	Groupe de Recherche et d'Echange sur les Marchés Agricoles
GRET	Groupe de Recherche et d'Echanges Technologiques
HCCI	Haut Conseil de la Coopération Internationale
IDHIL	Institut des Hautes études de l'action Internationale des villes et gouvernements Locaux
IIEPE	<i>International Institute for Educational Planning</i> – Institut International de planification de l'Éducation (UNESCO)
INJEP	Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire
IPAD	Institut de promotion des activités de développement
IRAM	Institut de Recherche et d'Applications des Méthodes de développement
IRCOD	Institut Régional de Coopération et Développement (Alsace)
IRD	Institut de Recherche pour le Développement
ISTED	Institut des Sciences et des Techniques de l'Équipement et de l'Environnement pour le Développement
LDH	Ligue des Droits de l'Homme-
LMD	Licence - Master- Doctorat
LOLF	Loi Organique relative aux Lois de Finances

MAEE	Ministère des Affaires Etrangères et Européennes
MAIONG	Mission d'Appui à l'Action Internationale des Organisations Non-Gouvernementales (MAEE/DGCID)
MEDCOOP	Collectif pour le développement de la coopération décentralisée en Méditerranée
MEDEF	Mouvement des Entreprises de France
MEFE	Maison de l'Emploi, de la Formation et de l'Entreprise (DGTPE)
MESR	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
MIICODEV	Ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Codéveloppement
MINEFE	Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi
Md	Milliar
Mds €	Milliards d'euros
MSA	Mutualité Sociale Agricole
NUOI	Direction des Nations unies et des organisations internationales (MAEE)
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
ODI	<i>Overseas Development Institute</i> - Institut de Développement d'Outre-Mer
ODM	Objectifs du Millénaire
OIF	Organisation Internationale de la Francophonie
OING	Organisation Internationale Non Gouvernementale
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
OSI	Organisation de Solidarité Internationale
OSIM	Organisation de Solidarité Internationale Issue de l'Immigration
PACA	Provence-Alpes-Côte d'Azur
PAD	Projet d'Accompagnement du Processus de Décentralisation Marocain
PDM	Partenariat pour le Développement Municipal
PED	Pays en Développement
PIB	Produit Intérieur Brut
PMA	Pays les Moins Avancés
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMI	Petites et Moyennes Industries
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
POGAR	Programme du PNUD de Gouvernance dans les Pays Arabes
POVNET	Réseau sur la réduction de la pauvreté (CAD/OCDE)
PRES	Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur
PROPARCO	Promotion et Participation pour la Coopération économique
RESACOOOP	Réseau d'Appui à la Coopération en Rhône-Alpes

RNB	Revenu National Brut
RGPP	Révision Générale des Politiques Publiques
S.A.	Société Anonyme
SAATHI	ONG népalaise de lutte contre les problèmes contemporains des femmes
SCAC	Service de Coopération et d'Action Culturelle
SDAN	<i>Social Development Advisors Network</i> – Réseau de conseillers techniques en matière de politique sociale
SOGREAH	Société Grenobloise d'Etudes et d'Applications Hydrauliques
SSI	Semaine de la Solidarité Internationale
TPE	Très Petite Entreprise
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UIMM	Union des Industries Métallurgiques et Minières
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
VIA	Volontariat International en Entreprise
VIE	Volontariat International en Administration
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine (virus du Sida)
WWF	<i>World Wilde Life Fund</i> - Organisation Mondiale de Protection de la Nature